



Comité de Bassin

Séance plénière du 29 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour.....	3
3. Projet de procès-verbal.....	4
4. Feuille d'émargement	67



Comité de bassin Séance plénière

Mardi 29 novembre 2022
de 10h à 16h

Centre des Congrès d'Angers
(33 boulevard Carnot - 49100 Angers)

En présentiel uniquement

ordre du jour

Pour délibération du CB : D

MATIN (de 10h à 13h)

INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2022..... D
2. Élection à la présidence de la commission Planification et à la présidence de la commission Communication et action internationale

PROGRAMME

1. Modification du 11^e programme d'intervention (avis conforme du comité de bassin) D
2. Modification du document de cadrage du 11^e programme concernant les modalités d'attribution des aides liées à la politique agricole commune pour l'entrée en vigueur du futur plan stratégique national (avis conforme du comité de bassin)..... D

PLANIFICATION

1. Point d'étape sur la mise en œuvre du SDAGE 2022-2027 : retour sur les rencontres de l'eau, présentation des recours déposés contre le Sdage
2. Préparation du 4^e cycle de la Directive-cadre sur l'eau : premières réflexions stratégiques et engagement d'une démarche prospective du bassin Loire-Bretagne en 2050
3. Retour sur l'installation du Conseil scientifique / finalisation de la composition D
4. Établissement public territorial de bassin (EPTB) Sarthe D
- *Avis sur le projet d'EPTB sur le bassin versant de la Sarthe*
5. Retour d'expériences sur l'année 2022 (sécheresse)

APRES-MIDI (de 14h à 16h)

Contribution du comité de bassin au chantier eau de la planification écologique engagée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président :

Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous accueillir au Centre des congrès d'Angers. Mes premiers mots seront pour remercier la ville d'Angers qui nous accueille ce matin. Veuillez excuser M. le ministre Béchu qui ne peut être des nôtres aujourd'hui mais qui aura évidemment une écoute des travaux que nous allons pouvoir engager.

Je salue :

- M. Pierre Ory, préfet de Maine-et-Loire, à qui je proposerai tout à l'heure de nous dire quelques mots ;
- Mme Félix, notre vice-présidente ;
- M. Brulé, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre-Val de Loire ;
- M. Gutton, directeur général de l'Agence de l'eau.

Je vous prie également d'excuser Mme Engström, préfète de la région Centre-Val de Loire, qui, pour des raisons de visite ministérielle, ne peut être des nôtres aujourd'hui mais suit nos travaux avec attention.

Je salue également Mme Sandrine Le Feur, députée du Finistère, et M. Rémy Pointereau, sénateur du Cher. La suppléante de Mme Le Feur est Mme Marietta Karamanli, députée de la Sarthe.

Je vous propose, mes chers collègues, de commencer sans plus attendre puisque nous avons un ordre du jour un peu chargé. Ce matin, nous aurons les délibérations statutaires. Puis, cet après-midi, nous engagerons une réflexion autour du chantier proposé par la Première ministre en matière de transition énergétique et de questions de l'eau.

Je passe la parole, pour démarrer, à M. Pavillon, vice-président d'Angers Loire Métropole.

M. PAVILLON :

Bonjour à tous. Vous attendiez le ministre, vous n'avez que le vice-président d'Angers Loire Métropole, qui est heureux de vous accueillir.

Je suis aussi maire des Ponts-de-Cé et président d'un syndicat des basses vallées angevines et de la Romme, un syndicat de rivières autour de la Maine. Je suis très heureux de la tenue de ce comité de bassin décentralisé et de vous accueillir dans ce bassin angevin, un bassin important. Nous avons déjà été à Blois. Nous remontons la Loire et sommes aujourd'hui à Angers. Toute l'eau qui arrive de la montagne passe ici.

Petite précision, la Loire ne passe pas à Angers. Certes, le château d'Angers fait partie des châteaux de la Loire. Toutefois, c'est bien la Maine qui coule à Angers.

- Je suis heureux que ce sujet de l'eau, qui est important, soit ici mis en avant et que le préfet soit avec nous. Je sais Monsieur le préfet, que vous êtes très attaché à ce sujet de l'eau. Vous étiez déjà présent lorsque nous avons travaillé sur le Sdage. C'est bien que l'État soit à nos côtés.

Ce soir, nous recevons l'ensemble des conseillers municipaux sur Angers Loire Métropole, avec Emma Haziza, hydrologue de formation, qui va aussi nous parler de l'eau. Le Maine-et-Loire est irrigué par beaucoup de rivières. L'eau est un sujet majeur, avec toutes les conséquences que les uns et les autres peuvent connaître. Bienvenue à Angers et bienvenue dans le Maine-et-Loire. Bonne séance à vous tous.

M. le Président :

M. le Préfet, vous avez la parole.

M. ORY :

Merci, M. le Président, de me donner l'occasion d'accueillir ce comité de bassin ici à Angers. Je salue naturellement l'ensemble des membres de cette assemblée, les parlementaires, les élus, les différents représentants des différents collèges, le directeur général et ses collaboratrices et collaborateurs.

Après les Rencontres de l'eau que vous aviez organisées, auxquelles j'avais pu participer ici à Angers à la fin du mois d'octobre – c'est très récent, cela fait juste un mois –, j'avais déjà partagé un certain nombre d'enjeux.

Je suis heureux de vous accueillir dans ce département confluence. C'est symbolique, comme le disait M. Pavillon. Je rencontre toujours avec plaisir M. le Maire des Ponts-de-Cé qui est une commune historique pour nous. C'est aussi une commune qui abrite une grande usine d'eau potable, de potabilisation. En réalité, la Loire alimente près des trois quarts des usages en eau potable du département et c'est vrai pour la communauté urbaine d'Angers. Cette usine joue un rôle majeur dans cette alimentation. Elle n'est pas la seule, il existe aussi des captages. Cependant, l'usine joue un rôle absolument prépondérant. M. Pavillon est très engagé sur ces sujets puisqu'il est en charge du petit et du grand cycle de l'eau au sein de la communauté urbaine.

Vous allez travailler aujourd'hui sur un ordre du jour que j'ai regardé avec intérêt et qui est chargé. Je vais donc essayer de ne pas l'allonger.

Je voudrais simplement observer que ces travaux à l'échelle du grand bassin résonnent pleinement avec un certain nombre de réflexions, locales pour nous, en tout cas départementales, que nous avons engagées, éclairées d'un jour particulier, celui d'une sécheresse qui n'est pas complètement terminée, qui n'en termine pas.

Nous avons vécu, ici comme ailleurs, un été très difficile. Au moment où je vous parle, nous sommes encore en vigilance sur les usages particuliers des collectivités. Nous alertons sur les usages professionnels. Nous abordons ce mois de décembre en étant encore, pour une partie des usages, en alerte sur le bassin. Nous ne pouvons qu'être frappés par le niveau actuel de la Loire, quoique ce ne soit pas le seul cours d'eau dans cette situation.

Nous nous engageons – comme les instances de bassin finalement, donc à un niveau plus local – dans un travail important de bilan de cet été très difficile, un travail de retex. Nous allons engager au sein du comité de l'eau, que j'ai beaucoup réuni tout cet été, un retex pour essayer à la fois de mieux comprendre ce qui s'est passé et tirer un certain nombre de conclusions de cet été difficile.

Nous avons engagé des réflexions autour d'une harmonisation régionale, autant que possible, pour tout ce qui concerne un certain nombre de sujets « filières » et limiter – c'était un point compliqué cet été – les effets de bord entre départements. Les arrêtés ne peuvent pas se prendre de façon totalement déconnectée des uns et des autres. Nous avons eu un certain nombre de difficultés cet été à faire comprendre qu'au fond, le même cours d'eau qui passait en deçà ou au-delà d'un département voyait son régime, ou les usages liés à ce cours d'eau, modifiés à quelques kilomètres près.

Nous allons donc aborder localement dans nos retex les questions d'effets de bord ainsi que les questions de communication. Nous nous sommes rendu compte que des décisions qui étaient techniquement fondées sur des bassins versants, sur des secteurs parfois très fins, devenaient totalement illisibles ou incompréhensibles pour nos concitoyens en charge de les respecter, en tout cas à qui nous demandons de les respecter.

Ce sujet de la communication de nos mesures va être sûrement un élément important de notre retex. Comment bien faire comprendre, bien faire connaître ces mesures de restriction ? Il s'agit de faire partager ces notions pas claires et facilement inintelligibles, au risque parfois d'assumer – cela a été mon cas cet été – de communiquer d'une façon peut-être moins précise que j'aurais pu, ou dû, le faire au regard des arrêtés que je prenais. Il faut donc assumer une communication volontairement un peu simplifiée en pensant qu'elle serait mieux comprise, et donc mieux prise en compte, qu'une communication trop complexe par sous-bassin, par petit territoire, par petit secteur.

Ce sont quelques-uns des sujets qui vont être abordés à l'occasion de ce retex. Nous réunissons ici, sous la coprésidence du préfet de région et de la présidente du conseil régional, un comité stratégique régional à échéance assez régulière. Cela nous permet de partager un certain nombre

de sujets que vous connaissez bien, dont les contrats territoriaux « eau » signés pour trois ans renouvelables. Nous en avons un certain nombre soit en chantier, soit en cours de déploiement.

Puis, un sujet que j'aborde et qui nous préoccupe dans ce département comme ailleurs, c'est celui de la stratégie régionale « captage ». Nous avons la préoccupation – tout en étant réaliste sur la capacité des équipes, notamment celles de la DDT à pouvoir se mobiliser au regard de leurs moyens – d'une stratégie de captage qui priorise et qui nous permet de progresser dans ce domaine qui n'est pas simple.

C'est ce que je voulais vous dire très simplement. Je ne resterai pas avec vous, M. le Président – je vous l'ai dit –, sur la partie plutôt statutaire de cette matinée, même si j'imagine que certains sujets porteront débat. Je vous rejoindrai davantage cet après-midi, avec plaisir, au moment où vous allez débattre de la demande du ministre sur une motion, une contribution plus stratégique dont le ministre vous a saisi. Je vous souhaite des travaux fructueux tout au long de cette journée. Merci à vous.

M. le Président :

Merci, M. le Préfet. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, en fin de matinée, de revenir sur l'expérience vécue au cours de l'été 2022. Je pense qu'il y aura un avant et un après compte tenu des conséquences que tout cela a pu avoir sur nos territoires.

Plus que jamais, je suis convaincu qu'il va falloir concilier, réconcilier les acteurs autour de cette question de l'eau. Parler de développement économique, parler de l'aménagement du territoire, c'est aussi et surtout parler de l'eau et de cette capacité que nous avons à bien la gérer, à la préserver et à faire de ce bien commun une vraie ambition.

Concilier les usages autour de l'eau potable, de la préservation de la biodiversité, des besoins en agriculture, des besoins en énergie, ce n'est pas chose facile. Plus que jamais, nous avons besoin de concertation au risque d'être dans des oppositions. Je dois vous avouer que j'ai été profondément heurté par ce qui s'est passé à Sainte-Soline. Nous y reviendrons tout à l'heure. Je vous proposerai une motion qui va vous être distribuée et nous en parlerons en fin de matinée.

Notre responsabilité collective est d'éviter la guerre de l'eau. Cette ressource que nous avons considérée tous comme inépuisable, nous nous rendons compte qu'elle est finalement au cœur de la vie de tout un chacun et qu'il va falloir y faire très attention. M. le Préfet, soyez assuré de la volonté du comité de bassin, dans l'ensemble de sa composition, d'être à vos côtés pour réfléchir à ces sujets.

Encore une fois, ce ne sera pas les uns contre les autres. C'est ensemble que nous devons construire cette politique de l'eau. J'en appelle même à un lien très fort entre l'État et les territoires. L'État n'y arrivera pas tout seul. Les territoires doivent prendre la mesure des difficultés. Je pense que c'est ensemble dans la concertation – certes, en ayant des avis et des intérêts divergents mais c'est aussi la force du collectif – que nous allons trouver du compromis, et une fois le compromis établi, de le suivre et de le faire vivre.

Je pense que nous sommes à un moment important dans la vie de nos institutions. Au moment où la Première ministre lance le chantier de la planification écologique, rappeler la cohérence hydrographique paraît essentiel. C'est une de nos difficultés puisque nos périmètres administratifs ne sont pas nos périmètres hydrographiques. Cela impose la solidarité entre l'amont et l'aval, entre la ville et la campagne, et par conséquent, de rappeler l'hydrographie et la solidarité financière.

M. le Préfet, je tiens à rappeler que notre agence de l'eau est la plus importante géographiquement, mais c'est aussi la moins riche. Il y a 2 Md€ de redevances au niveau national alors que l'agence Loire-Bretagne, qui couvre 30 % du territoire, a 380 M€ de budget. Cela pose la question du financement du grand cycle de l'eau sur des périmètres aussi importants. En l'occurrence, je pense que le chantier qui est lancé par la Première ministre devra intégrer cette question.

En tout cas, merci, M. le Préfet, de votre présence, de votre participation cet après-midi pour lancer le grand chantier. Sachez que le comité de bassin sera à vos côtés, si vous le souhaitez, pour vous aider à faciliter les concertations et le travail en commun.

Je vous ai parlé de la motion qui n'était pas à l'ordre du jour et que je souhaite vous proposer. Vous allez la recevoir.

Avant de commencer notre ordre du jour, je remercie EDF pour la plaquette distribuée sur le barrage, le nouveau Poutès, que je vous invite à parcourir. Pour avoir visité le chantier en termes de continuité et de gestion des usages, il se trouve que ce qui a été fait là est intéressant.

M. GUTTON :

Bonjour à toutes et à tous. Je vous rappelle l'ordre du jour, avec une approbation de procès-verbal qui fait partie du fonctionnement normal d'une institution.

Nous aurons deux élections de présidence de commission, d'abord à la commission Planification puisque M. Taufflieb n'est plus membre du comité de bassin, ayant démissionné cet été. Nous devons donc le remplacer – la succession sera difficile – à la commission Planification.

Ensuite à la commission Communication et action internationale. Mme Aubert ne démissionne pas du comité de bassin. Par contre, étant aujourd'hui présidente du Partenariat français pour l'eau, qui est une institution nationale, elle a souhaité se libérer de sa présidence de cette commission.

Après ces deux élections, nous reviendrons sur le 11^e programme. Certes, c'est le conseil d'administration qui élabore le programme d'intervention de l'agence. Pour autant, le comité de bassin doit voter sur ces documents. Ces modifications ne peuvent être validées que si le comité de bassin donne un avis conforme. C'est pour cela que la commission Programme, présidée par M. Albert, est une commission mixte (conseil d'administration et comité de bassin) pour nous assurer d'un avis conforme lors du comité de bassin. Le conseil d'administration du 15 décembre aura l'occasion de voter définitivement ces documents.

Puis, nous aurons un point d'étape sur la mise en œuvre du Sdage 2022-2027. C'est Mme Haas, qui assure l'intérim de la présidence de la commission Planification, qui fera ce point d'étape. Elle poursuivra en donnant des indications sur les propositions pour préparer le quatrième cycle. Comme l'indique ce terme « cycle », c'est un éternel recommencement. Ainsi, quand un Sdage est voté, il faut s'atteler à la préparation du cycle suivant.

Nous poursuivrons par la finalisation de la composition du conseil scientifique qui est maintenant installé, et examinerons le projet d'un nouvel établissement public territorial de bassin sur le bassin versant de la Sarthe, qui est sur trois départements.

Nous finirons par un retour d'expérience sur l'année 2022, comme cela se met en place dans le département du Maine-et-Loire, de façon à préparer les travaux de cet après-midi. Puis, comme l'a évoqué tout à l'heure le président du comité de bassin, il vous proposera une motion en fin de matinée.

Cet après-midi, en essayant de respecter les plannings annoncés, après un court déjeuner, nous devons recommencer à 14h pour construire la contribution du comité de bassin à la commande de M. Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du 29 septembre dernier. Nous avons un temps très court pour élaborer ces contributions. Le ministre les attend pour le mois de décembre de façon à annoncer lui-même, en fin de mois de janvier, la feuille de route gouvernementale sur l'eau.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que le ministère de la Transition écologique prévoit un texte élargissant les périmètres des compétences des comités de bassin au-delà des 12 000 marins. Nous allons donc avoir un territoire encore plus étendu quand ce texte sera promulgué. Il va être prochainement soumis à la mission interministérielle de l'eau, puis au Comité national de l'eau.

L'objet de cet élargissement est de permettre aux agences de l'eau d'intervenir plus largement en milieu marin, notamment dans le cadre d'un fonds qui se met en place sur les parcs éoliens. En effet, les opérateurs des parcs éoliens en mer ont une obligation de mettre en place un financement de compensation au bénéfice de projets dans le domaine de la biodiversité. Ce fonds de compensation doit trouver un gestionnaire. Le ministère de la Transition écologique souhaite que les agences de l'eau puissent gérer ce fonds. L'idée est de nous permettre légalement d'intervenir en milieu marin. Les porteurs de projets mèneront leurs actions sur les territoires impactés par la mise en place du champ éolien en mer.

M. le Président :

Je me souviens que nous en avons parlé sur le projet « baie de Saint-Brieuc ». Je pensais que ce fonds était géré par l'Office français de la biodiversité.

M. GUTTON :

Pour l'instant, ce fonds n'existe pas, il se met en place pour les nouveaux parcs éoliens en mer. L'Office français de la biodiversité ou l'Ifremer peuvent être bénéficiaires des actions de ce fonds. Ils ne peuvent pas être juge et partie, donc le ministère de la Transition écologique préfère que ce soient les agences de l'eau qui le gèrent, sachant que nous ferons appel, selon les projets, à des expertises qui seront portées par le Muséum national d'Histoire naturelle, par l'Ifremer ou par l'Office français de la biodiversité, en s'assurant bien évidemment que l'expert n'est pas de la structure bénéficiaire du dispositif.

C'était une information qui ne nécessitait pas de vote mais que je voulais faire, profitant de la tenue de ce comité de bassin puisque les textes devraient être expertisés en comité national de l'eau dans les semaines qui viennent.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2022

Point « instances » n° 1 de l'ordre du jour

M. DEGUET :

J'ai envoyé aux instances une proposition de modification de ce compte rendu. Il se trouve qu'à la page 53, on me prête une phrase qui, telle quelle, n'a pas de sens puisque cela donnerait que je souhaite que le conseil scientifique soit un conseil scientifique. Ça ne mange pas de pain mais ce n'est pas ce que j'ai dit. Je propose que l'on rétablisse que je me félicite que le conseil scientifique soit aussi le conseil scientifique du plan Loire. Je propose qu'il soit rajouté « du plan Loire », sinon ma phrase n'aurait absolument aucun sens.

J'en profite pour dire que je me suis trompé, je l'ai appelé « comité scientifique ». Il est clair pour tout le monde maintenant qu'il s'appelle « conseil scientifique ». Je ne demande pas que l'on corrige en même temps cette partie de phrase puisque je sais que c'est moi qui me suis trompé cette fois.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. J'ouvre le scrutin.

M. GUTTON :

Je vous propose que nous votions à main levée pour le compte rendu, l'enjeu étant limité.

M. le Président :

Nous allons passer au vote à main levée si cela ne pose pas de souci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 mars 2022.*
- **Adoptée à la majorité (149 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-27 du 29 novembre 2022.

MOTION COMMUNE AUX COMITÉS DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE ET LOIRE-BRETAGNE SUR LE PARTAGE DE L'EAU ENTRE LES BASSINS ARDECHOIS ET LIGÉRIENS

M. le Président :

Je vous propose de passer au point sur la motion commune aux comités de bassin Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne sur le partage de l'eau entre les bassins ardéchois et ligériens.

M. GUTTON :

Il s'agit d'un projet de motion qui a été préparé par les acteurs du bassin de l'Ardèche et de la Loire amont à la suite d'une rencontre qui s'est tenue sur le site de l'unité de production hydroélectrique de Montpezat en Ardèche, qui est une unité de production électrique de l'entreprise EDF.

Cette visite a eu lieu le 20 juin 2022. Etaient représentés les deux comités de bassin – le président Burlot était là –, les deux agences de l'eau, mais également les établissements publics territoriaux concernés à la fois par l'Ardèche et par le bassin de l'amont de la Loire, à savoir l'établissement public Loire.

Cet échange a permis de comprendre le fonctionnement de cette unité qui profite de la différence de pente extrêmement forte entre l'Ardèche et la Loire. Il nous a été rappelé notamment qu'il faudrait aller du mont Gerbier-de-Jonc à Roanne pour avoir une pente équivalente à celle que nous pouvons trouver du côté ardéchois. C'est un potentiel hydroélectrique majeur qui correspond à 700 mètres de chute. C'est donc une unité puissante exploitée par EDF mais qui amène à un transfert d'eau du bassin de la Loire vers le bassin du Rhône.

Ainsi, il y a la nécessité d'un travail concerté entre les acteurs de l'eau, notamment des commissions locales de l'eau à la fois de Loire amont pour notre bassin et de l'Ardèche.

À l'occasion de cette rencontre, il a été proposé d'institutionnaliser une structure inter-Sage réunissant des acteurs des deux commissions locales de l'eau et de procéder à des échanges renforcés, notamment à l'occasion du renouvellement de la concession de cet équipement hydroélectrique qui doit se faire en 2028.

Des acteurs du bassin amont se sont donc concertés, notamment sous l'égide de M. Philippe Cathonnet qui est le président de la commission locale de l'eau du Sage Loire amont. Il a été proposé une rédaction de motion commune que vous avez sous les yeux et qui insiste surtout sur cette coopération indispensable des acteurs de l'eau des deux bassins concernés.

M. le Président :

D'abord, je tiens à dire que lorsque nous avons été conviés à participer à la visite de Montpezat, nous avons été très bien accueillis. C'est un ouvrage assez exceptionnel : 35 kilomètres de conduites sous la montagne pour passer l'eau de la Loire dans l'Ardèche, avec une chute de 700 mètres comme cela vient d'être précisé. Le barrage de la Rance et Montpezat sont des outils un peu similaires. C'est vraiment un outil énergétique important pour la région Rhône-Alpes. Nos collègues de la Loire nous avaient fait remarquer qu'au moment où il y a de la tension sur la ressource en eau, ce sont quand même plus de 300 millions de mètres cubes qui passent d'un bassin à l'autre. Quand il y a plein d'eau en hiver, il n'y a pas de sujet. Par contre, en période de tension, c'est problématique.

Mme Gallien, qui est une élue de ce secteur, nous avait fait part à plusieurs reprises de son inquiétude par rapport à ce sujet. Nous avons souhaité mettre en place une structure de concertation entre l'Ardèche et nous pour essayer, au moment du renouvellement de la concession avec l'énergéticien, de trouver les meilleures conditions d'usage et de partage de l'eau. C'est ce que nous allons mettre en œuvre. Franchement cela s'est fait dans un très bon état d'esprit. Cette motion a été proposée à l'agence Rhône-Méditerranée-Corse. Elle nous est proposée ce matin pour décision. Le débat est ouvert.

M. GUTTON :

Je précise que Mme Gallien est une élue du haut bassin de la Loire.

Mme GALLIEN :

Cela fait des années que j'alerte sur les négociations que nous devons mener, nous acteurs du bassin de la Loire, avec nos collègues et amis ardéchois. Effectivement, 220 millions de mètres cubes d'eau sont transférés du bassin Loire vers le bassin Ardèche, donc Rhône, chaque année depuis 1954. Vous imaginez ce que cela peut représenter en termes de quantité moindre d'eau dans la Loire depuis 1954, avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

Il n'est évidemment pas question de remettre en cause le complexe hydroélectrique. Il n'est pas question de couper l'eau à nos voisins et amis ardéchois. En revanche, il est question de renégocier moins de prélèvements d'eau. Je le dis clairement puisqu'avec la prochaine concession, nous partirions sur cinquante ans, il ne faut donc pas se rater. M. le Préfet disait qu'il fallait lier les arrêtés, les alertes, les niveaux de crise et autres entre départements successifs traversés par la Loire qui, qui je le rappelle, prend sa source au mont Gerbier-de-Jonc et finit dans l'océan.

C'est un enjeu très fort. Aujourd'hui, nous n'avons même pas le débit minimum biologique suite à cette prise d'eau. Nous l'avions réclamé. J'étais présidente du Sage Loire amont il y a quelque temps. Nous avons même voté favorablement à la majorité dans ce sens, rien ne s'est jamais produit. Il faut donc se poser. Il faut voir comment nous pouvons, au niveau des deux bassins, arriver à négocier en matière d'eau. Je redis qu'il nous faut avoir un peu moins d'eau prélevée dans la Loire. C'est important.

M. le Président :

C'est un très bon exemple qui montre les difficultés que nous allons avoir pour concilier les usages. Ce qui était vrai il y a trente ou quarante ans l'est moins aujourd'hui.

M. ORFEUVRE :

Je représente France nature environnement de la Haute-Loire et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Je suis content que Mme Gallien ait fait avancer cette motion. Nous y sommes très favorables. Il y a cependant un point noir dans cette proposition, c'est qu'il est question d'optimisation. Cela ne nous paraît pas suffisant. Les usages de l'eau ont complètement évolué depuis 1945. Si nous prenons l'exemple du barrage de Poutès dont vous avez parlé tout à l'heure, après un conflit très dur, tout a été remis à plat. Sans doute faudrait-il pouvoir repenser la destination de l'ouvrage en fonction des usages, des questions et du contexte actuel : quelle agriculture voulons-nous ? Quel tourisme ? Quel développement d'une manière plus générale ?

Certes, il n'est pas question de remettre en question la production d'électricité. Cependant, parler d'optimisation nous paraît tout à fait insuffisant. Vous parliez de la guerre de l'eau tout à l'heure. C'est vrai que 220 millions de mètres cubes changent de bassin et vont dans l'océan ou dans la Méditerranée. C'est quand même énorme. Il nous semble qu'il faut éviter de mot d'optimisation et parler plutôt de tout mettre à plat pour repenser complètement les destinations de l'eau.

M. le Président :

D'abord, il faut que nous soyons capables de parler « eau » et « énergie » en toute transparence. Ce qui m'a impressionné quand j'ai rencontré les élus de l'Ardèche, c'est que les mètres cubes que nous envoyons en Ardèche aujourd'hui contribuent aux autorisations de prélèvement et de rejet que l'on a données sur l'Ardèche. Cela veut dire qu'il va falloir examiner de très près les conséquences qui pourraient découler des modifications de prélèvements.

Puis, il va falloir poser la question de l'eau dans ce secteur en 2050 en termes de volume, etc. Il s'agit d'anticiper tout cela. Cela ne va pas être simple. Quand je lis « optimisation du fonctionnement du complexe de Montpezat », cela revient à essayer d'évaluer la capacité énergétique que l'on peut dégager convenablement de ce site tout en préservant les droits de l'eau, la biodiversité, etc. C'est ce qu'il va falloir essayer de mettre en œuvre.

M. ORFEUVRE :

Quand nous voyons l'état de la Loire en 2022, nous pouvons nous demander quel sera l'état de la Loire en 2050. De notre point de vue, c'est une position forte de repenser l'usage de l'ouvrage et de tout mettre à plat et pas seulement de vouloir protéger les uns et les autres.

M. le Président :

C'est ce qui va être fait.

M. ORFEUVRE :

Il ne faut pas parler d'optimisation dans ce cas.

M. le Président :

Quel mot proposeriez-vous alors ?

M. ORFEUVRE :

Je propose une remise à plat de la destination de l'ouvrage, tout en gardant la production électrique qui est utile et qui le sera toujours en 2050.

M. le Président :

En l'occurrence, ce n'est pas évident parce qu'il s'agit d'une délibération qui est conjointe avec nos amis du comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

M. ORFEUVRE :

Il n'y a pas d'urgence non plus.

M. le Président :

Si, cela fait quand même...

M. ORFEUVRE :

Cela fait des années que nous en parlons, nous aussi.

M. le Président :

C'est quand même un progrès. Vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre propos introductif. Je vous propose de mettre la délibération aux voix. Puis, nous prendrons en compte votre suggestion dans le cadre du débat. Nous restons donc sur cette motion.

M. ORFEUVRE :

C'est vraiment très dommage.

M. COMBÉMOREL :

Je veux juste dire deux mots en complément, pas en réaction aux propos qui viennent d'être tenus mais plutôt à la proposition des élus d'Ardèche et de Haute-Loire qui ont corédigé cette motion qui, vu d'EDF, nous ne pouvons qu'apprécier. Mme Gallien a tout à fait raison d'insister là-dessus. Nous avons répondu à la demande d'un certain nombre d'élus parce que nous sommes au carrefour d'un certain nombre de problématiques. C'est quand même nous qui exploitons cet ouvrage au titre d'une exigence d'intérêt général et de service public. Je le rappelle. Produire de l'hydroélectricité, c'est pour le bien commun.

Sans forfanterie aucune, EDF exploite nombre d'ouvrages comparables à celui de Montpezat même si cet outil a des caractéristiques bien uniques en son genre, et a l'habitude de discuter de ces questions, de gérer les conflits d'usage. Cela aurait été plus positif d'aborder une gestion partagée autant que possible des usages. La bonne volonté qui avait été affichée lors de cette visite – qui franchement m'avait, moi aussi, positivement frappée – des élus ardéchois comme des élus de la Haute-Loire, me paraît être un excellent signe. EDF est bien entendu disposée à mettre sur la table les données techniques d'exploitation de l'ouvrage.

Je réagis un petit peu au terme de « remise à plat ». On ne peut pas remettre à plat un ouvrage qui a été constitué en dix ans de travaux après-guerre et qui impose un certain nombre d'exigences de fonctionnement. Cependant, dans les modalités de gestion et d'exploitation, et donc de gestion du partage entre les deux bassins, nous avons des possibilités qu'il faut discuter et qui feront l'objet de discussions dans le cadre de la future autorisation de concession que nous espérons obtenir dans cinq ans.

Pour nous, c'est vraiment une position d'ouverture. Nous nous réjouissons de cette proposition de motion et de démarche consensuelle des élus des deux bassins.

C'est juste le point sur lequel je voulais insister parce que de notre côté, il n'y a que de la bonne volonté. Nous avons évidemment tout intérêt à déboucher sur une concession. Mme Gallien dit cinquante ans. On en rêve maintenant à EDF. Quand on a une concession de vingt ans, on est déjà bien content. Néanmoins, une concession la plus longue possible, doit être le fruit d'un compromis qui soit aussi positif que possible.

M. le Président :

Ce que nous pouvons faire parce que nous avons un peu de temps devant nous, c'est revenir en reparler un jour au comité de bassin pour voir comment aborder ce que vous venez de souligner sur l'optimisation de la production énergétique. Nous pourrions, si vous voulez, organiser un temps d'échange sur le travail qui aura pu être fait en amont sur le renouvellement de la concession.

M. VALETTE :

Je suis un élu ardéchois. La Haute-Loire a parlé. Je voulais dire un petit mot au nom de l'Ardèche, mais en tout cas, sûrement pas pour polémiquer sur le sujet. J'avais prévu un petit historique. Vous avez expliqué le fonctionnement de l'ouvrage, donc je ne vais pas revenir dessus.

Je voulais dire que depuis la construction du complexe jusqu'à 2022, tout allait bien, tout a bien marché. Les Ardéchois avaient une partie de l'eau du bassin versant de la Loire et la Haute-Loire une autre partie. Tout le monde y trouvait son compte. Il n'y avait pas de conflit.

En 2022, il y a la sécheresse. Tout change. Tout est bousculé. Je n'ai pas encore noté de conflit mais une inquiétude des uns et des autres. Je me suis permis – je vous le donnerai tout à l'heure, M. Gutton – d'apporter *L'Eveil de la Haute-Loire* dans lequel on parle de la bataille de l'eau. Nous ne sommes pas encore dans une guerre, nous sommes déjà dans une bataille.

Je trouve que la motion est une très bonne idée. Elle résulte des échanges entre le Sage Ardèche et le Sage Loire amont. Il y a eu des échanges entre les présidents. C'est une recherche de solution commune. Je trouve bien que cela aille dans ce sens.

Pour les Ardéchois, l'eau qui descend sur la rivière Ardèche permet le fonctionnement d'une certaine économie estivale. Le tourisme est important en Ardèche. Tout le monde a entendu parler des golfs d'Ardèche. Je pense qu'il y a une crainte de leur part de voir cette eau ne plus descendre. Elle continuera à descendre forcément mais je pense que l'inquiétude vient de ce côté-là. La motion qui nous est présentée va dans le bon sens, avec une concertation entre les élus ardéchois et les élus ligériens.

M. DEGUET :

D'abord, une première intervention de principe, tout le monde comprend bien que dévier une rivière qui se jette dans l'Atlantique pour la renvoyer sur une autre qui s'en va dans la Méditerranée n'est pas totalement anodin du point de vue géographique. D'une certaine manière, cela traduit

aussi une position un peu datée dans laquelle l'eau est destinée à être dans des tuyaux et dans laquelle les écosystèmes sont pris en compte de manière complètement à la marge.

C'est bien que nous commençons à réfléchir à nouveau sur cette question. Cela me paraît évident. Puis, si cela pouvait empêcher que l'on ait d'autres idées aussi saugrenues à l'avenir, ce ne serait pas plus mal. C'est une situation de fait. Il est important que le débat commence sur cette question, que nous commençons à regarder comment nous faisons et que nous le fassions sans bousculer de façon considérable des pratiques qui existent depuis extrêmement longtemps et qui sont installées.

Je pense que M. Orfeuvre a raison de dire qu'il faut que ce soit relativisé. Nous voyons bien que ce sont de vraies réorientations qui sont en route. Je côtoie des gens du haut bassin qui se plaignent de Montpezat depuis longtemps et du point de vue des écosystèmes. La flotte n'y est pas. Elle manque. Je pense que cela va s'aggraver. Cela va être de pis en pis. Il faut donc reprendre ces questions au départ.

J'ai un reproche à faire au texte. Néanmoins, je ne demande pas qu'il soit changé parce que sinon, nous allons faire des navettes dans tous les sens et ce n'est pas possible. Par contre, je demande que les interventions qui ont été faites figurent dans le compte rendu et que l'on s'en souvienne. Je souhaite que la question des milieux aquatiques soit totalement présente parce que c'est de cela qu'il s'agit d'abord : rétablir les équilibres des milieux aquatiques.

J'ai bien lu le texte. Il est écrit : « *Prendre en compte les différents milieux et les usages de l'eau du côté ardéchois et ligérien* ». Cette mention des milieux ne figure qu'à cet endroit-là. La plupart du temps, nous voyons bien que c'est quand même très « usage anthropique ». Je souhaite que la dimension des milieux soit plus forte dans la négociation et que ce soit acté ici.

Cela dit, j'entends les acteurs. J'entends que c'est une étape. Personnellement, je voterai malgré tout pour ce texte mais en sachant que c'est quelque chose qui s'ouvre.

M. le Président :

Exactement, en toute transparence...

M. GUTTON :

Ce que l'on peut rappeler – je ne l'ai pas dit tout à l'heure –, c'est que nous avons une étude HMUC (hydrologie, milieux, usages et climat) qui démarre sur la Loire amont, avec l'équivalent dans la terminologie Rhône-Méditerranée mais qui se déroule en Ardèche. Des études doivent être menées de concert justement pour intégrer aussi les problématiques de milieux.

M. DORON :

Je pense que la question des milieux est essentielle dans ce débat. J'étais un petit peu mal à l'aise avec cette motion. Ce n'est pas un sujet nouveau. Certes, il a été renforcé avec la crise sécheresse de 2022 mais cette question n'est pas nouvelle au sein du comité de bassin. D'ailleurs, cela a été rappelé en avant-propos par notre collègue élue du territoire de la Haute-Loire. Cela me paraît important.

Par contre, il y a quelque chose qui m'interpelle. Le contenu même de la motion, son équilibre dans sa rédaction, me pose difficulté parce qu'une fois de plus – cela a été rappelé mais je le redis –, on met les usages anthropiques un petit peu sur le devant de la scène, non pas en méprisant mais en ignorant pour partie les enjeux et les besoins liés aux milieux naturels.

Il faut quand même rappeler que nous aurons un débat cet après-midi sur le sujet de l'eau dans le cadre de la transition écologique où l'on parle bien de renforcer la résilience des milieux. Ce renforcement n'est pas uniquement pour faire beau dans le paysage environnemental, c'est aussi pour satisfaire l'ensemble des usages associés à ces milieux et notamment la préservation de la biodiversité.

Je rappelle aussi au passage que Montpezat, ce n'est pas un seul barrage mais quatre barrages. C'est un complexe. Cela me paraît très important parce que dans le débat qu'il doit y avoir par la suite – cela a été précisé par mon collègue, M. Combémoré –, il y a sans doute des voies à exploiter sur une façon, non pas d'optimiser, mais peut-être de gérer différemment et peut-être de

mieux répartir la ressource. Aujourd'hui, le vrai enjeu et la question centrale, c'est la répartition de la ressource. Or, je ne vois pas cet élément transpirer dans cette motion. Cela me met particulièrement mal à l'aise sur ces deux points : la répartition de la ressource et le bon usage de la ressource.

Il n'est pas question, bien évidemment, de remettre en cause le complexe hydroélectrique – ce n'est pas l'objet du débat –, mais en tout cas de renforcer la résilience des milieux, que ce soit côté Ardèche ou côté Loire. Or, aujourd'hui, on va renforcer les débits sur l'Ardèche tout simplement au service du nucléaire mais je ne suis pas persuadé que ce soit la finalité, ou tout au moins, le sens qu'on devrait donner à ce sujet.

M. le Président :

J'espère que cela va bien au-delà de cela.

M. BRULÉ :

Ce que je retiens dans cette motion, ce sont ces principes qui appellent toutes les parties prenantes locales, des deux côtés, à discuter, à élaborer, à proposer et à se souvenir surtout que nous sommes au début. Nous démarrons une discussion, des travaux. Sans doute, le point d'aboutissement, personne ne l'a aujourd'hui complètement en tête. Poutès a été cité tout à l'heure. Pour avoir été présent dans d'autres responsabilités au ministère à Paris au démarrage de la réflexion sur Poutès, personne n'avait imaginé la solution qui a été in fine trouvée.

Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est que c'est une motion de principe qui relance le sujet mais qui ne préjuge absolument pas du débat et du contenu. On dit que l'on relance la discussion, donc je trouve que la motion est plutôt bien rédigée.

M. le Président :

Je trouve que c'est un beau progrès. Mme Gallien connaît bien la commission locale de l'eau et le Sage puisqu'elle en était présidente. Le président actuel est le maire d'une commune de 75 habitants. Il est bien content d'avoir le comité de bassin à ses côtés aujourd'hui pour travailler avec lui sur le sujet.

Pour vous montrer les difficultés que les présidents de CLE peuvent avoir, il voulait aller à Lille au congrès des commissions locales de l'eau. Il était obligé d'aller avec ses moyens personnels, sans remboursement, parce qu'il n'existe aucun moyen financier de soutien à la CLE. Avec le directeur de l'agence de l'eau, quand nous avons su cela, nous l'avons aidé mais vous voyez que ce n'est pas facile quand on est tout seul à négocier.

Il faut que nos deux comités de bassin soient l'un à côté de l'autre, à côté de nos deux commissions locales de l'eau, à côté de l'énergéticien qui veut jouer la transparence dans le renouvellement de la concession. Je trouve quand même que c'est un beau progrès. Je vous propose, mes chers collègues, de passer au vote de cette motion.

- *Motion commune aux comités de bassin Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne sur le partage de l'eau entre les bassins ardéchois et ligériens.*
- **Adoptée à la majorité (138 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions).**

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PLANIFICATION ET DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ACTION INTERNATIONALE

Point « instances » n° 2 de l'ordre du jour

M. le Président :

Comme l'a précisé M. le directeur tout à l'heure, il s'agit de remplacer M. Taufflieb, à qui nous rendrons hommage tout à l'heure, à la présidence de cette commission. Nous avons reçu deux candidatures :

- la candidature de M. Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés dans le Loiret ;
- celle de M. Ledoux, 10^e vice-président du conseil départemental de la Vienne en charge de l'agriculture et de la ruralité.

Je les ai citées dans le sens de l'arrivée des dépôts de candidature. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je vous propose que M. Hauchecorne et M. Ledoux puissent se présenter rapidement en quelques minutes. Ensuite, nous passerons à un vote à bulletin secret.

M. HAUCHECORNE :

Bonjour à toutes et à tous. J'ai tout à fait conscience de l'importance et de la lourde tâche qui attend le président de cette commission. Je ne vais pas disserter très longuement sur les problèmes de l'eau que vous connaissez, notamment la rareté de l'eau qui s'annonce pour nos cours d'eau, pour notre alimentation en eau, et les problèmes liés à l'érosion des côtes bretonnes. Bien que Ligérien, je n'oublie pas le côté breton de l'agence de l'eau.

La préparation du prochain Sdage est fondamentale, avec sans doute un logiciel un peu différent des précédents dans la mesure où le changement climatique est omniprésent. Des décisions très importantes vont être prises dans les prochaines années. Cette commission va devoir s'y atteler avec ténacité et engagement.

Il va falloir – si vous me faites confiance – beaucoup insister sur l'écoute des uns et des autres. C'est très important. Certains parlent de guerre de l'eau mais j'espère qu'elle ne va pas se produire ici. En tout cas, il faut savoir être conciliateur dans les différentes positions et arriver à des décisions qui ne soient non pas issues de l'accord de tout le monde mais d'une grande majorité d'entre nous. C'est très important parce que c'est pour le bien-être de la vie de nos territoires, de la vie de nos concitoyens et de la vie économique, touristique, agricole... L'agriculture fait partie de l'économie. L'enjeu est majeur.

Vous me connaissez sans doute mal du fait que je suis arrivé dans ce comité de bassin il y a seulement deux ans, donc je vais vous présenter très brièvement mon parcours.

Je suis maire de Mareau-aux-Prés. C'est une commune de 1.500 habitants en aval d'Orléans sur la rive gauche de la Loire, dans un cadre magnifique avec 7 kilomètres de bord de Loire, ce qui m'a motivé dans l'engagement envers la biodiversité que nous avons pris de manière forte, d'autant plus que nous sommes dans la réserve naturelle de Saint-Mesmin. Des études « BioMareau » ont été faites pendant dix ans par des chercheurs. La biodiversité me tient beaucoup à cœur.

Cela étant, c'est aussi une commune agricole avec de la viticulture, donc c'est un point de vue que je connais bien également.

Dans un mandat précédent, j'ai présidé un groupe de réflexion organisé par la préfecture et la Chambre du commerce et de l'industrie du Loiret, sur tout ce qui concernait l'eau et l'assainissement, et l'eau des rivières. Avec un collègue, nous avons parcouru tout le Loiret pour échanger avec les maires et réfléchir à une gestion des syndicats d'eau plus efficace, y compris les syndicats d'eau et d'assainissement de notre territoire où c'était totalement morcelé.

Je suis, depuis 2019, président d'un petit syndicat de rivières qui s'appelle le bassin de l'Ardoux. C'est une petite rivière qui prend sa source dans le Loiret et qui se jette dans le Loir-et-Cher. Nous avons des partenariats très forts avec l'agence de l'eau que nous remercions du travail qui est mené dans ce domaine.

Je suis entré au conseil d'administration de l'Association des maires ruraux de France où je préside la commission des finances.

Depuis l'an dernier, je suis vice-président de l'AMF en charge de la transition écologique. Nous sommes deux coprésidents. La semaine dernière, nous avons parlé de tous ces problèmes avec le ministre Christophe Béchu dans différentes tables rondes, mais aussi avec les autres ministres concernées, à savoir Mme Pannier-Runacher et Mme Couillard.

À l'AMF, nous sommes tous conscients de l'importance des agences de l'eau – cela a encore été redit –, non seulement au niveau de la gestion de l'eau et de la programmation, mais aussi au niveau financier. A la présidence de la commission Planification, je pense pouvoir apporter notamment ce lien avec les associations d'élus locaux, l'Association des maires ruraux de France d'une part, et l'AMF d'autre part.

M. LEDEUX :

Bonjour à tous. Je présente ma candidature à l'élection pour le poste de président de la commission Planification. Je suis conseiller départemental de la Vienne depuis 2015 et membre du comité de bassin depuis cette date. Je travaille au sein de trois CLE, à savoir celles du Sage Thouet, du Sage Sèvre niortaise et du Sage Clain.

Membre de la commission Planification et de la commission des milieux aquatiques depuis 2015, j'ai eu la chance, lors du dernier Sdage, de travailler dans la commission qui a effectué l'analyse des retours de consultation du public et des assemblées pour l'élaboration du Sdage qui vous a été proposé au vote le 3 mars dernier. Cela m'a permis d'approcher un certain nombre de problèmes, de travailler avec quinze autres membres et d'essayer d'écrire un document qui soit le plus clair possible. Nous savons que ce document a une grande complexité mais il vient d'un consensus important des uns et des autres.

Je souhaite, si je suis élu, continuer de travailler dans les pas de M. Taufflieb, que je salue, et également poursuivre sur le chemin qui a été tracé, chemin que nous devons continuer d'écrire pour prendre soin collectivement de l'eau qui est notre mission impérative et d'intérêt général.

M. le Président :

Nous allons procéder au vote. Tous les membres du comité de bassin peuvent voter, donc tous les collègues. C'est un scrutin à deux tours, majorité absolue au premier tour et majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité des suffrages, il peut être procédé à un troisième tour. Si une majorité ne se dégage pas à l'issue de ce troisième tour, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

M. DORON :

Avant de procéder au vote, j'aimerais que l'on vérifie – c'est d'ailleurs rappelé dans l'article 11 du règlement intérieur – que l'on ne peut pas avoir plus de deux pouvoirs. Je veux m'assurer que dans cette salle, nous respectons bien la règle. J'ai aperçu quelqu'un avec quatre boîtiers. Cela m'interpelle.

M. GUTTON :

La règle, c'est bien deux pouvoirs. Qu'une personne ait quatre boîtiers, en principe, ce n'est pas possible. Au secrétariat, on ne donne pas quatre boîtiers à une personne.

M. le Président :

Les services vont nous répondre.

Mme BEAUCHAINE (secrétariat des instances de bassin):

Il s'agit des services de l'État, sachant qu'un préfet peut se faire représenter par qui il souhaite même si la personne n'est pas de son établissement. Il y a deux personnes qui sont les

représentants de deux préfets et qui en plus portent les pouvoirs d'un autre membre de l'État. Ils portent donc la représentation et les pouvoirs de plusieurs personnes.

M. le Président :

Le préfectoral peut donc déroger...

M. BRULÉ :

Ils n'ont que deux pouvoirs mais ils ont deux votes en tant que tels, plus deux autres pouvoirs. Ils auraient pu en avoir encore plus d'ailleurs.

Je signale juste, M. le président, que s'agissant d'un vote où il y a deux candidats du même collège, les représentants de l'État s'abstiendront.

(À la suite de cet échange, et d'une vérification juridique des textes réglementaires, aucun membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs).

M. le Président :

Le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Nous avons une majorité relative :

- M. Hauchecorne : 66 voix ;
- M. Ledoux : 52 voix ;
- abstentions : 23.

M. le Président :

Il nous faut procéder à un deuxième tour parce qu'il n'y a pas la majorité absolue.

M. LEDEUX :

Ce premier tour de scrutin est clair. Je retire ma candidature et laisse mon collègue prendre la présidence de la commission de bassin. C'est une commission très importante. Il faut avoir l'unité. Je serai derrière vous comme j'ai été derrière et présent à cette commission.

M. le Président :

Merci, mon cher Jean-Louis.

M. HAUCHECORNE :

Merci à vous tous. Merci à tous ceux qui ont voté pour moi ou pas, nous sommes tous ensemble. Merci, M. Ledoux. Nous ne nous connaissons pas encore bien. Evidemment, vous serez indispensable dans cette commission. Je salue votre geste démocratique.

- *Élection à la présidence de la commission Planification.*
- ***M. Hauchecorne est élu à la majorité à la présidence de la commission Planification.***

M. le Président :

Nous passons à l'élection à la présidence de la commission Communication et action internationale. Je passe la parole à Mme Aubert.

Mme AUBERT :

Bonjour à tous. Comme cela a été dit, je ne démissionne pas du comité de bassin, j'y prends beaucoup d'intérêt et de plaisir et je veux rester membre de cette grande famille Loire-Bretagne. En revanche, je préside depuis le mois de juin dernier le Partenariat français pour l'eau qui, pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, est une plateforme qui rassemble aujourd'hui à peu près 200 membres qui sont des établissements publics, des acteurs privés et des associations qui se sont engagés pour l'eau à l'international en termes de coopération institutionnelle, de coopération au développement et d'actions internationales de toutes sortes. C'est une plateforme dynamique. Je précise que les six agences de l'eau en font partie. De ce fait, cela me prend pas mal de temps. Je préfère donc laisser la main sur la présidence de la commission Communication et action internationale.

Hervé Gilliard, qui est notre chargé de mission pour l'international, est actuellement au Cambodge. Je voudrais souligner l'importance de nos actions internationales de coopération. Cela représente 1 % du budget des agences. C'est une politique qui est maintenant très intégrée en inter-agences. Il y a des débats très riches entre les différentes agences sur leurs actions de coopération. Il y a même eu, l'an dernier, un appel à projets inter-agences sur la solidarité et la coopération internationale.

Nous finançons donc sur 1 % de notre budget. Cela peut paraître peu mais cela représente quand même plusieurs millions d'euros. Ce sont des actions extrêmement concrètes qui sont portées par les collectivités locales du bassin, par les associations du bassin. Ce sont des aventures humaines sur le moyen et le long terme qui sont extrêmement riches et productives et qui sont vraiment extrêmement utiles aux populations locales. Ces actions nous sont utiles aussi, elles nous apprennent beaucoup de choses. Nous avons reçu en juillet dernier une délégation du Burkina Faso. Cela montre à quel point cette coopération et ces actions sont importantes.

Concernant l'autre volet de la commission qui est la communication, il s'agit d'un enjeu considérable pour mieux faire connaître ce que nous faisons, ce que fait l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les débats du comité de bassin. D'énormes progrès et efforts ont été faits depuis quelques années pour informer beaucoup plus, pour sensibiliser, pour être présents sur les réseaux sociaux, sur les médias à travers la campagne En immersion par exemple. Les agences, elles-mêmes, ont produit de petits films sur les chaînes de France Télévision l'été dernier sur tous ces sujets. Il y a énormément à faire.

Par rapport à des tensions qui se développent un peu partout sur les gestions quantitatives ou sur la qualité de l'eau, cette communication, cette sensibilisation, cette information sont encore plus nécessaires et méritent encore plus d'attention de notre part. Je vous invite évidemment à rejoindre cette commission.

Je me réjouis que la vice-présidente actuelle, Mme Mézière-Fortin, soit candidate aujourd'hui.

M. le Président :

Nous avons effectivement reçu la candidature de Mme Mézière-Fortin qui va se présenter mais avant, je vous pose une question : y a-t-il d'autres candidatures ?

Je précise également que le président est élu par le comité de bassin tandis que les vice-présidents le sont par la commission.

Mme Mézière-Fortin :

Bonjour à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis Marie Mézière-Fortin. Je suis membre du comité de bassin au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire. Professionnellement, je suis hydrobiologiste. Aujourd'hui, je me consacre particulièrement à la formation et au conseil dans le domaine de l'eau mais aussi sur tout ce qui est politique de l'eau.

Je consacre mon temps entre l'enseignement en lycée, en Maison familiale rurale et à l'université. Vous comprendrez aisément que pour moi, la communication et la vulgarisation dans le domaine scientifique sont vraiment primordiales pour faire avancer toutes les questions de l'eau et faire face aux enjeux qui nous attendent dans l'avenir.

Je suis bien consciente aussi que la présidence de la commission Communication et action internationale ne présente pas du tout le même enjeu que la présidence de la commission

Planification. Toutefois, et comme l'a bien rappelé Mme Aubert, je tiens à rappeler que quand on n'a pas les connaissances sur les sujets, nous ne pouvons pas avoir une concertation apaisée. C'est peut-être ce qui a fait défaut cet été, notamment avec cette sécheresse.

Je voudrais vraiment prendre à bras-le-corps cette commission, en y apportant autant que possible tout mon enthousiasme pour communiquer, pour faire sortir des murs du comité de bassin les questions de l'eau et amener aussi la population à avoir une meilleure connaissance de ce qui s'y passe, devenir en quelque sorte une ambassadrice du comité de bassin. Je vous remercie.

M. BRULÉ :

M. le Président, concernant les représentants de l'État, pour éviter toute interprétation erronée, nous voterons pour la candidature unique.

M. le Président :

Le scrutin est ouvert.

- *Élection à la présidence de la commission Communication et ation internationale.*
- ***Mme Mézière-Fortin est élue à la majorité avec 107 voix pour, 29 abstentions.***

MODIFICATION DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

M. le Président :

Le comité de bassin a deux grandes compétences. La première consiste à voter et à élaborer le Sage. Tout à l'heure, j'aurai l'occasion de dire le rôle important de cette commission Planification et de tous ses membres. Puis, la deuxième mission importante que nous avons, c'est de donner des avis conformes sur tous les programmes de l'agence de l'eau, notamment quand des modifications sont apportées.

M. Albert est l'un de nos représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau. C'est lui qui va nous parler de la modification du 11^e programme.

M. ALBERT :

Je salue cette élection qui s'est bien passée. C'est la politique de l'eau qui a gagné, entre deux candidats républicains qui ont privilégié le bon sens à un deuxième vote. Je salue cela parce que c'est toujours ce que je défends, y compris en conseil d'administration. En l'occurrence, c'est la politique de l'eau qui gagne.

Nous passons à la modification de la maquette financière du 11^e programme. L'arrêté interministériel du 24 juin 2022 encadrant les dépenses de l'agence par un plafond mordant, aussi bien en dépenses qu'en recettes, nous ouvre aujourd'hui la possibilité de mobiliser une marge supplémentaire de 93,5 M€, ce qui n'est pas neutre.

Cela permet de fixer notre plafond et de porter les autorisations d'engagement à hauteur de 2,095 Md€ sur six ans afin de :

- mettre en œuvre le plan de résilience annoncé le 29 avril par les ministres, avec 10 M€ qui sont attribués à l'agence Loire-Bretagne (100 M€ sur toute la France) ;
- être en capacité d'engager un programme prévisionnel d'appels à projets, évalué à 60 M€ d'engagements supplémentaires ;
- tenir compte des coûts plafond que le conseil d'administration du 28 juin avait prévu d'augmenter au regard des difficultés économiques actuelles liées au coût de l'énergie et à un contexte d'inflation.

Cette proposition est soutenable en raison de l'accroissement de la trésorerie, laquelle va être à environ 30 M€ d'ici la fin de l'année, avec des restes à payer inférieurs à 700 M€ et un fonds de roulement à 100 M€ environ, ce qui laisse des marges de manœuvre.

Il est rappelé tout un contexte de ralentissement de l'économie, avec le coût de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement en matières premières, qui a entraîné un taux de chute en augmentation de 8 à 11 %. Cela nous permet également d'avoir ces marges de manœuvre.

Concernant la modification de la maquette en tant que telle, le CA du 8 novembre a validé à l'unanimité le projet d'augmentation de la maquette financière de + 93,5 M€.

Vous avez dans le domaine 1, chapitre 31, 1,84 M€ pour les appels à projets de l'innovation pour 2024.

Vous avez ensuite en domaine 2, chapitre 11, la lutte contre les pollutions domestiques, avec l'appel à projets pour la création de stations d'épuration. En ligne 12, vous avez sur ce même appel à projets la création de réseaux. Puis, en ligne 25, vous avez une revalorisation des coûts plafonds sur l'eau potable.

En domaine 3, vous avez sur la gestion des eaux pluviales un chapitre important de 13 M€ qui est l'intégration des eaux pluviales en milieu urbain. Sur la ligne 21, pour 15,8 M€, vous avez toutes les études HMUC, l'augmentation des coûts plafonds et surtout la sécurisation en eau potable qui représente un coût important et qui va s'accroître sûrement en 2022.

Ce sont les chapitres et les articles qui ont été modifiés.

Le chapitre 23 « protection de la ressource » connaît aussi une augmentation qui est due aux contrats qui sont de plus en plus importants.

Puis, en chapitre 24, vous avez les appels à projets PSE « algues vertes » pour 5,8 M€ ainsi que la réouverture des cours d'eau en milieu urbain qui fera aussi l'objet d'un appel à projets qui sera présenté.

Il vous est demandé de donner un avis conforme. Sous réserve de cet avis, le conseil d'administration du 15 décembre pourra délibérer pour cette augmentation.

M. le Président :

Quand on a un peu plus d'argent à dépenser, c'est plutôt une bonne nouvelle. Cela n'enlèvera pas le débat que nous avons posé tout à l'heure sur le financement du grand cycle de l'eau. Aujourd'hui, je dois vous avouer que quand je vois l'application de la GEMAPI avec les inégalités territoriales que cela pose, quand je vois l'histoire du fonds Barnier sur l'inondation, quand je vois ce que nous allons devoir faire sur les PSE, sur les zones humides, sur la reconstitution du bocage, presque sur le grand cycle et sur des territoires qui ne sont pas forcément les plus riches, je me dis qu'il va être nécessaire de parler de solidarité. D'ailleurs, il faudra évoquer le sujet avec nos parlementaires pour voir comment, au moment du débat sur la transition, nous pouvons faire porter ces messages. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme LE FEUR :

Je prends le train un peu en cours de route puisque c'est ma première séance plénière. Je voulais savoir comment vous avez arbitré la répartition de ces 93 M€ supplémentaires. Je vois qu'il y a des lignes, par exemple, où il n'y a pas d'augmentation. Est-ce que c'est parce que vous avez beaucoup de dossiers d'appel à projets et des manques de financement sur ces lignes ou bien ce sont des choix qui ont été faits par rapport à l'importance des sujets ? Je me posais la question, notamment sur la lutte contre la pollution agricole qui ne se voit pas augmentée. Je voulais juste savoir comment vous avez réparti et connaître les choix dans la répartition.

M. ALBERT :

Sur le domaine 3, ligne 13, il est mentionné « hors agricole ». En effet, l'industrie a une enveloppe qu'elle ne consommera pas dans cette partie, notamment parce qu'il y a eu beaucoup moins de demandes, sachant que lors du 10^e programme, nous avons pris pas mal de dossiers déjà en amont. Cela a représenté environ 28 M€ qui avaient été « repoussés » vers les collectivités locales.

et intégrés dans le 11^e programme. La fongibilité des enveloppes nous permet à un moment donné de voir où nous pouvions intervenir au mieux.

Concernant les appels à projets, il y avait un appel à projets qui était vraiment demandé par les communes rurales, notamment ZRR, sur la création de stations d'épuration alors que le 11^e programme avait prévu de ne plus en faire. En l'occurrence, nous nous sommes rendus sur les territoires et nous avons ouvert une enveloppe. J'ai toujours dit aux collectivités qu'il faudra être dans le bon wagon. Il faut en profiter parce qu'il n'est pas certain que dans le 12^e programme, il y ait encore des fonds dans ce domaine, sachant que nous avons déjà beaucoup de stations d'épuration sur le bassin.

Après, nous avons la partie PSE « algues vertes » qui a été mise en place en concertation avec l'État.

Puis, toutes les études HMUC étaient financées par l'État, mais avec un complément de l'agence.

M. GUTTON :

Je veux simplement ajouter, pour répondre complètement à la question de Madame la Députée, qu'entre 2022 et 2023, nous avons déjà dans la maquette de départ une augmentation forte sur les pollutions agricoles, notamment avec une augmentation assez sensible de l'enveloppe destinée aux mesures agroenvironnementales et climatiques puisque nous allons être sur la première année de la nouvelle phase de programmation européenne. Ainsi, c'est déjà intégré.

Ensuite, le conseil d'administration a la possibilité dans l'année de faire des ajustements de lignes en fonction des demandes qui peuvent être présentées pour les mesures agroenvironnementales dans les services de l'État au mois de mai prochain.

M. ALBERT :

Le conseil d'administration n'intervient que sur les lignes dans un même domaine. Dès qu'on change de domaine, cela revient devant le comité de bassin.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. POINTEREAU :

J'ai une question concernant la décision de Mme la Première ministre Borne qui a annoncé l'autre jour 100 M€ supplémentaires pour les agences de l'eau, dont 40 M€ fléchés pour la région PACA pour les dégâts causés par les intempéries sur la vallée de la Roya. Je voulais connaître les retombées pour les agences de l'eau. Que pouvons-nous espérer ?

Nous avons réussi au Sénat à améliorer le plafond mordant de 100 M€ par un amendement que j'ai déposé la semaine dernière. Je ne sais pas s'il ira au bout de la discussion en CMP compte tenu du 49,3 mais c'est plutôt une bonne nouvelle.

Maintenant, à quelle somme correspond l'augmentation pour éviter les fuites d'eau dans nos canalisations en mauvais état puisque nous perdons 1 milliard de mètres cubes d'eau par an ? Quand on essaye de préserver la ressource en eau, ce n'est pas négligeable. On en parle beaucoup aujourd'hui. Quel est le montant de l'augmentation qui va être mise sur ces opérations ? Je crois que c'est important de s'y atteler dès maintenant. Ce sont des montants qui seront très importants. Nous parlions tout à l'heure avec M. Albert du montant qu'il faudrait y consacrer par an. Nous n'étions pas tout à fait d'accord sur le montant. Je pense qu'il faudrait 200 à 300 M€ par an pour arrêter toutes ces fuites. J'aimerais savoir comment vous voyez les choses par rapport à cela.

Enfin, le président a évoqué la GEMAPI. Nous avons un vrai problème avec des communautés de communes – notamment dans mon département mais cela doit exister aussi ailleurs – qui ont la compétence GEMAPI mais qui n'ont pas les moyens financiers de remettre en état les digues le long de la Loire. Nous avons réussi à obtenir, dans un amendement dans la loi climat et résilience, qu'elles puissent déléguer la compétence aux EPL par une expérimentation. Aujourd'hui, l'EPL Loire ne souhaite pas faire cette expérimentation, ce qui pose un vrai problème de droit. Aurait-il

fallu mettre une obligation plutôt qu'une expérimentation ? Aujourd'hui, nous avons trois communautés de communes dans le Cher qui ne pourront pas mettre en œuvre la GEMAPI parce qu'elles n'auront pas les moyens alors que nous avons un établissement public qui fait pratiquement toute la Loire et qui pourrait prendre la compétence. Il faut absolument que nous pesions de tout notre poids au niveau de l'agence de l'eau pour leur demander de considérer ce problème.

M. ALBERT :

Je ne vais peut-être pas répondre sur le droit. Je laisserai également l'État, le président ou le directeur répondre sur la GEMAPI. Aucune date n'est pour l'instant prévue pour une commission Programme de début d'année. Nous en avons justement discuté avec Bernadette Doret. Il y aura une réunion dans le cours du premier trimestre pour définir toutes ces lignes, soit à peu près 8 M€ supplémentaires pour nous, plus le plafond mordant. C'est bénéfique pour nous si celui-ci doit bouger. Ce sont des éléments qui vont être étudiés.

À l'agence, nous sommes toujours prudents. Nous attendons d'avoir les sous pour dire ce que nous allons dépenser. Nous ne pouvons pas aller au-delà. Néanmoins, il y a des travaux à engager sur l'eau potable. On parle de 700 M€ par an. C'est quand même conséquent. Nous avons déjà lancé un appel à projets, notamment en ZRR, au sujet du changement de canalisations. Le champ est ouvert. Nous en débattons dans cette commission Programme où vous êtes, M. Sénateur, pour trouver des solutions comme nous l'avons fait sur l'assainissement.

M. le Président :

Il faut que nous profitons de l'appel gouvernemental qui est lancé sur la transition pour faire des propositions. Sur le grand cycle et son financement, il y a un vrai sujet. Se pose la question de l'application de la GEMAPI, avec des inégalités et une incohérence sur certains territoires qui n'ont pas les moyens de faire. Il faut reconsidérer cela. Je pense que l'État est assez demandeur. Nous en reparlerons cet après-midi. Néanmoins, je crois qu'il faut vraiment que nous fassions des propositions à nos députés et à nos sénateurs. M. le Sénateur, vous avez le soutien des présidents de comité de bassin sur le plafond mordant. C'est quand même l'argent des redevances.

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure. Ce sont 2 Md€ de redevances en France. Le bassin Loire-Bretagne, qui représente 30 % du territoire national, a un budget de 380 M€ tandis que le bassin Seine-Normandie, qui représente 20 % du territoire national, a droit à un budget de 900 M€. Ils commencent l'année avec deux fois plus d'argent que nous en étant un peu plus petits. Vous allez me dire que c'est leur redevance. Certes mais on pourrait quand même imaginer un peu de péréquation.

En plus, les agences de l'eau avaient une mauvaise réputation parce que certaines d'entre elles ne dépensaient pas tout leur financement, ce qui n'est pas le cas de Loire-Bretagne. De ce point de vue, nous sommes plutôt très attentifs. Je félicite les collègues d'ailleurs. Certaines agences ne dépensaient pas tout. Il va falloir que nous trouvions et que nous fassions des propositions, notamment sur le financement du grand cycle. J'insiste beaucoup là-dessus.

Mme GARAND :

Je représente les communes du littoral. J'avais une question concernant l'appel à projets sur les algues vertes qui, jusqu'à présent, était fléché pour les communes bretonnes. Or, vous n'êtes peut-être pas sans savoir que des communes ligériennes sont également touchées. J'aimerais savoir s'il y a une évolution possible sur ce point précis. Je vous remercie.

M. BRULÉ :

Je voulais rebondir sur l'intervention de M. Pointereau pour dire qu'effectivement, la situation n'est pas évidente en matière de GEMAPI pour les collectivités. Nous en avons bien conscience mais je voulais avant tout saluer l'action de l'établissement public Loire. Vous avez eu connaissance ici du PAIC (projet d'aménagement d'intérêt commun) de l'établissement public Loire puisque cela avait été présenté à ce comité de bassin. Je voudrais saluer le travail de construction de l'ensemble de la gestion des digues qui est faite actuellement par l'EPL.

Ensuite, concernant les collectivités du Cher, dont M. le Sénateur fait état, la discussion est en cours avec elles et sous l'égide du préfet, nous les recevrons tout prochainement pour évoquer la poursuite de ce travail qui se fera forcément avec l'EPL d'une manière ou d'une autre, l'idée étant d'arriver à avoir une coordination suffisante pour une gestion cohérente sur l'ensemble du bassin. Chacun peut comprendre l'intérêt d'avoir une gestion cohérente de ces digues sur l'ensemble du linéaire de la Loire.

M. ALBERT :

Je pense que les territoires, nous ne pouvons pas non plus les agrandir à outrance parce qu'à un moment donné, les finances ne le permettent pas. S'il y a des arguments, nous pouvons les entendre. Puis, nous verrons dans la commission comment travailler ces sujets avec vous. Je vais laisser M. le Directeur répondre sur la partie technique.

M. GUTTON :

Nous avons déjà eu l'occasion – je me souviens du salon des maires de l'an dernier – d'évoquer cette question des phénomènes d'algues vertes sur d'autres territoires que la Bretagne. En Bretagne, nous avons des baies littorales qui sont presque fermées. Quand on agit sur le bassin versant, on peut voir des résultats avec une amélioration de la situation sur le littoral.

Quand on est à La Baule, il s'agit en réalité des apports de nitrates qui viennent de tout le bassin de la Loire, à la fois de la région Pays de la Loire mais aussi de la région Centre-Val de Loire ou même de l'amont, pour partie de la Vilaine mais assez largement du panache de la Loire. Je crois me souvenir que c'est de l'ordre de 300 000 t de nitrates qui arrivent par le bassin de la Loire. C'est donc un phénomène massif sur lequel nous travaillons dans l'ensemble du bassin, avec tous les contrats territoriaux de lutte contre les pollutions diffuses agricoles. Mme la Députée l'évoquait tout à l'heure dans son intervention.

C'est toute cette action qui doit aboutir à une amélioration de la situation sur le littoral. Il s'agit évidemment d'un chantier considérable et dont on mesure moins vite le résultat que sur les baies « algues vertes ».

M. le Président :

Je vous propose de passer au vote pour la révision de la maquette financière.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 – avis conforme sur la révision de la maquette financière du 11^e programme.*
- **Adoptée à la majorité (124 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-28 du 29 novembre 2022.

MODIFICATION DU DOCUMENT DE CADRAGE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « planification » n° 2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Il s'agit de la révision du document de cadrage pour prendre en compte la nouvelle PAC (politique agricole commune) 2023-2027. C'est le deuxième pilier de la PAC. La commission a souligné une enveloppe très restreinte par rapport au premier pilier. Nous aurions aimé que ce deuxième pilier soit plus important. Néanmoins, c'est au niveau de l'Europe que tout cela se juge.

Les premiers jalons ont été validés par le conseil d'administration du 15 mars. A été établie à ce moment-là la liste des dispositifs cofinancés, que ce soit sur la CAB (conversion à l'agriculture

biologique), sur les MAEC ou sur les investissements productifs ou non productifs. Ensuite le 28 juin ont été établies les enveloppes maximales de droits à engager par région et les premiers critères d'éligibilité.

Ces propositions de modification du document de cadrage et des fiches-actions prennent en compte le changement de taux d'aide pour se conformer à ceux qui sont définis par le plan stratégique national. L'échange a eu lieu, et doit se poursuivre, avec les régions sur les années 2023-2027, avec une répartition des enveloppes par an. Puis, en fin d'année, des ajustements sont effectués en fonction de ce qui est consommé pour aider un maximum d'agriculteurs dans la reconversion.

Le CA du 8 novembre a validé le projet de modification de document de cadrage avec cinq abstentions et donc à une large majorité. Il sollicite aujourd'hui le comité de bassin. La délibération page 21 propose un avis conforme. Ensuite, le CA du 15 décembre pourra délibérer en faveur de cette modification.

Cela concerne quatre fiches-actions. Il est à noter que maintenant, la première parcelle peut être aidée alors qu'avant, il fallait que plus de 50 % de l'exploitation agricole soient dans un bassin versant. C'est en fonction aussi des régions qui adoptent ou pas cette mesure. Il y aura une formation obligatoire dans ce cadre-là. Les quatre fiches-actions font donc l'objet de modifications des taux d'aide et des plafonds en fonction de ce qui a été validé par le CA. On vous propose cette délibération sur le plan stratégique national.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. DORON :

Je m'excuse par avance auprès du président parce que je vais le reprendre. Pour la PAC, ce n'est pas l'Europe qui décide, c'est la France, notamment pour ce qui intéresse le premier pilier du PSN. C'est le premier point.

Je rappelle aussi la distorsion qui existe entre les moyens que nous sommes en capacité de mobiliser sur l'eau et sur ce volet particulier d'une activité socioéconomique. La PAC représente un peu plus de 60 Md€. C'est dix fois moins pour ce qui intéresse le budget des agences de l'eau. Nous voyons que déjà dès le départ, nous partons avec un temps de retard, notamment financier. C'est compliqué effectivement d'aller, dans certains cas, chercher l'équilibre et notamment les objectifs du bon état écologique des eaux.

M. DEGUET :

Je fais partie des gens qui se sont abstenus au CA, donc je vais y revenir. Il s'agit d'une délibération d'application d'un certain nombre d'autres mesures qui s'imposent plus ou moins. Je partage largement le point de vue de M. Doron sur la PAC et l'impact de la PAC sur les milieux. D'ailleurs, l'énormité de son impact rend parfois nos interventions un petit peu délicates.

En l'occurrence, il s'agissait de notifier des fiches-actions, dont une sur les retenues de substitution. Je me souviens être intervenu et je vais le refaire de nouveau. Même si cette fois-ci le coût plafond n'est pas changé pour les bassines, il a été changé deux fois dans l'année, à tel point que ces subventionnements ont augmenté d'une façon que nous ne pouvons pas partager.

Nous nous sommes abstenus parce que nous avons un vrai désaccord sur cette fiche. Nous n'avons pas voté contre parce qu'il n'y avait pas de modification. Nous avons réfléchi sur la question. Nous avons voté contre lors de la commission mais au CA, nous nous sommes contentés de manifester le fait que ce n'est pas possible que dans une agence de l'eau, on mette des coûts plafonds aussi élevés sur des bassines. Cela a été augmenté deux fois dans l'année et c'est trop.

Mme LE FEUR :

J'ai cru comprendre dans vos propos que vous avez moins de marge financière dans le deuxième pilier. Pourtant, je vois des augmentations de crédits sur plusieurs lignes. C'est ma première interrogation.

Ma deuxième interrogation, je vois que régulièrement, vous barrez « mise en place des systèmes agroforestiers » et que c'est intégré dans la ligne au-dessus. Comment cela se fait-il ? Pourquoi les avez-vous intégrés directement dans les lignes au-dessus ? Du coup, cela fait une baisse de financement pour les systèmes agroforestiers. C'est ma question.

M. GUÉRET :

Je voulais juste intervenir sur les mesures agroenvironnementales pour redire au comité de bassin que cet outil n'est pas à la hauteur des enjeux du territoire. C'est un outil qui se renouvelle depuis plusieurs générations et qui s'affaiblit de renouvellement en renouvellement. A ce jour, les budgets alloués, même si tout n'est pas encore arbitré, ne seront pas à la hauteur des enjeux. C'est tout à fait regrettable. Cela traduit effectivement le déséquilibre de la PAC entre le premier et le deuxième pilier.

M. ALBERT :

Je vais apporter quelques réponses. Mme la Députée, la discussion à la commission Programme et au conseil d'administration consistait à dire que le deuxième pilier n'est pas assez important par rapport au premier pilier. Certes aujourd'hui, les enveloppes sont identiques, voire un peu plus élevées qu'elles ne l'étaient à la première PAC. Néanmoins, nous trouvons que ce n'est pas encore assez pour pouvoir agir sur la politique de l'agence de l'eau.

Concernant l'agroforesterie, Mme Rousset avait également posé cette question. Cela a été remis dans une autre fiche justement pour le prendre en compte parce que ce n'était pas le cas dans toutes les fiches-actions. Pour moi, c'est un recadrage de fiche. Il n'y a pas de baisse de financement.

S'agissant des coûts plafonds, nous en avons discuté plusieurs fois, que ce soit en commission ou en CA. Tous les coûts plafonds ont été augmentés du fait de la conjoncture. Je ne reviendrais pas dessus.

M. le Président :

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote de la délibération. Le vote est ouvert.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 – avis conforme sur la révision du document de cadrage du 11^e programme suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 et sa déclinaison nationale via le plan stratégique national (PSN).*
- **Adoptée à la majorité (95 voix pour, 7 voix contre, 31 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-29 du 29 novembre 2022.

M. GUTTON :

Il faut que nous soyons plus explicites la prochaine fois sur ce sujet un peu complexe. Nous pourrions revenir sur la façon dont l'agence de l'eau accompagne les actions de la politique agricole commune.

AVIS SUR LE PROJET D'EPTB SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SARTHE

Point « planification » n° 4 de l'ordre du jour

Mme HAAS :

J'ai remplacé M. Taufflieb ici présent au pied levé. Je remplace encore aujourd'hui M. Hauchecorne qui vient d'être élu président de cette commission Planification. Je reviens très brièvement sur quelques éléments qui ont été travaillés. Nous avons regardé les recours qui ont été déposés contre le Sdage. Nous avons complété cela oralement par un point d'étape sur les actions engagées par l'agence de l'eau pour porter à la connaissance du plus grand nombre le nouveau Sdage 2022-2027 que nous avons voté.

Nous avons aussi une note relative aux études stratégiques à engager en 2023. En revanche, nous n'avons pas eu le temps de regarder cette note. Elle a été associée au compte rendu. Nous prendrons le temps, à la prochaine commission, de travailler tout cela.

Je voulais vous parler plus précisément de la demande de reconnaissance en établissement public territorial de bassin du syndicat de la Sarthe. Nous avons travaillé là-dessus à la suite de la saisine du comité de bassin par Mme la Préfète coordinatrice.

La commission Planification du 3 novembre a examiné cette demande de reconnaissance. A cette fin, nous avons auditionné le président, le vice-président et le directeur de la structure qui nous ont présenté leur territoire et l'organisation actuelle du syndicat.

Nous avons également pris connaissance de l'avis du secrétariat technique de bassin qui, au regard des orientations que le comité de bassin s'était lui-même fixées, a considéré que la demande de reconnaissance ne posait pas de difficulté.

Cependant, nous avons souligné qu'il était regrettable que la procédure prévoie une saisine concomitante et non pas successive des commissions locales de l'eau et du comité de bassin, ce qui fait que nous n'avons pas pu disposer de l'avis formel des trois CLE concernées avant de statuer sur la demande. Il s'agit des CLE du Sage Sarthe amont, Sage Sarthe aval et Sage Huisne. Ces trois CLE ont jusqu'en février 2024 pour délibérer.

Une information a été faite à la CLE du Sage Sarthe amont le 30 septembre et à la CLE du Sage Huisne le 19 octobre. Pour ces deux CLE, cette information a été accueillie favorablement. Pour la CLE du Sage Sarthe aval, l'information est programmée à la prochaine CLE qui se réunira le 2 décembre. Ces trois CLE, de toute façon, sont totalement dans la prise de décision puisque leurs vice-présidents sont au comité syndical du SBS qui fait cette demande d'EPTB.

La question qui a été aussi posée est celle de l'adhésion des EPCI puisque nous n'avons pas d'information à ce sujet alors qu'elle est très importante. Nous avons eu quelques éléments d'information complémentaire que je vous transmets ici.

Nous avons eu confirmation que la communauté urbaine d'Alençon ne souhaite pas adhérer et que cette position est la même pour tous les types de syndicats mixtes, voies vertes et SCOT.

Pour ce qui est des territoires de la Mayenne, je vous informe que le conseil départemental soutient activement le budget de fonctionnement du syndicat. Ce même conseil départemental a organisé des rencontres en 2022 et fait en sorte que les EPCI puissent réfléchir et donner un avis. On leur laisse donc un peu le temps de réfléchir à l'opportunité d'adhérer.

Nous sommes à Angers. M. Pavillon, président du syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme, nous a accueillis aujourd'hui. Ce syndicat souhaite rester en dehors. Néanmoins, des échanges fructueux ont lieu entre le SBS et le syndicat SMBVAR.

Je laisserai éventuellement M. Brulé compléter mon propos. Au final, notre commission a délibéré favorablement sur cette reconnaissance par 33 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

M. BRULÉ :

Nous pouvons laisser la carte affichée parce que la vérification des périmètres des différents EPTB était une question importante. En l'occurrence, il n'y a pas de difficulté de périmètre avec les autres EPTB. C'est un point qu'il nous a été demandé de vérifier. En tout état de cause, c'est vérifié au moment de l'approbation du périmètre du nouvel EPTB. S'il y avait eu une ambiguïté, cela aurait été réglé d'un point de vue administratif à ce moment-là.

Je rappelle que l'EPTB a notamment un rôle de coordination des structures locales. Cet aspect est très positif dans cette démarche.

M. DORON :

Merci pour ce travail et cette présentation. Je voulais revenir sur à la fois les interrogations, les observations et la position que ce dossier appelle de ma part, d'autant que nous avons déjà eu le débat sur la question des EPTB par le passé.

Le périmètre, c'est bien gentil mais ce qui importe, c'est le cœur du réacteur et ce que l'on va en faire et comment cela peut fonctionner ou dysfonctionner par rapport à la fois au risque de superposition avec des instances et organes d'établissements préexistants traitant des mêmes sujets et qui se retrouvent, là aussi, dans le cadre d'une superposition et d'une absence de lisibilité totale demain vis-à-vis des acteurs des territoires et de l'exécutif notamment quand il s'agit d'EPCI qui sont positionnés de manière différente. C'est le premier point.

Le deuxième élément sur lequel je voulais attirer votre attention, c'était le risque d'augmentation de la pression fiscale des foyers. D'un côté, la taxe GEMAPI se met en place. De l'autre, il y a les redevances aux agences. Puis, troisièmement, nous risquons de voir poindre – c'est un sujet que nous avons connu par le passé – une demande de l'EPTB de pouvoir lever la taxe qui viendrait à la fois fragiliser le financement de l'agence de l'eau via le système que nous connaissons qui est une forme de solidarité collective et au détriment d'orientations locales dont nous ne connaissons pas aujourd'hui le cœur et le sens, voire les orientations.

Le troisième élément que je voulais porter à votre connaissance, c'est le danger d'avoir une structure qui va prendre une certaine envergure alors qu'il y a déjà des syndicats préexistants qui ont compétence et qui agissent sur le terrain au plus près des acteurs, au plus près des territoires, ce qui me paraît là aussi essentiel. Le fait d'avoir une superstructure, dont l'organe décisionnel va se trouver un peu sorti et éloigné des territoires, ne peut qu'engendrer un peu plus d'incompréhension de la part des collectivités locales et de la part des citoyens vis-à-vis de l'appropriation de ces questions.

Par ailleurs, force est de constater qu'il y a quand même un manque d'adhésion globale au projet. Certes, il y a le côté positif qui a été évoqué mais voyons le verre à moitié vide pour une fois. Dans le cas présent, il me semble que l'expression de la communauté urbaine d'Alençon, qui est la plus grande EPCI sur le haut bassin et qui a compétence sur la GEMAPI, d'une certaine manière pose problème, pose difficulté et pose réflexion ; qui plus est quand nous savons qu'aujourd'hui, le syndicat est hébergé par le conseil départemental qui n'a pas forcément la même majorité politique, qui n'a pas forcément les mêmes orientations politiques en matière de stratégie et j'en passe.

Le dernier point que je voulais évoquer, c'est l'absence d'avis des commissions locales de l'eau. Nous sommes attachés, au sein de ce comité de bassin, à l'avis des commissions locales de l'eau. Je ne peux pas, en tant que membre du comité de bassin et avec un peu de bouteille, me satisfaire d'entendre dire qu'une information a été faite auprès d'un certain nombre de commissions locales de l'eau. Une information n'est pas une délibération. A partir de là, je pense qu'il faut mesurer le poids qu'emporterait une décision favorable aujourd'hui. En tout cas, vous aurez compris dans mon propos que je suis particulièrement opposé en l'état à la création de cet EPTB.

M. DEGUET :

Je fais partie des quelques personnes qui ont exprimé un vote contre à la commission Planification et je voudrais réexpliquer pourquoi.

Les EPTB – et c'est très sage – doivent avoir un périmètre hydrographique, c'est-à-dire que dès l'instant où il y a un EPTB Sarthe, il a compétence sur tout le bassin de la Sarthe. Ce qui pose

problème, c'est que nous allons avoir un EPTB qui a compétence sur tout le bassin de la Sarthe mais dans lequel un certain nombre de collectivités qui œuvrent sur le bassin de la Sarthe ne sont pas rattachées, ne veulent pas, ne rentrent pas, etc. C'est une situation vraiment complexe et difficile.

Certes, il faut garder la cohérence hydrographique pour les EPTB sinon on aurait n'importe quoi. Cependant, il faut aussi que la construction à l'intérieur du périmètre ne se fasse pas au forceps. En l'occurrence, nous avons d'une certaine manière un processus d'unification qui ne peut qu'être encouragé. Le syndicat s'est formé à partir d'autres petits syndicats, ce qui est plutôt positif. Par contre, nous avons l'impression qu'à un endroit où cela bloque, tout d'un coup, on crée une structure pour forcer le passage. Je crois même avoir compris que le but n'était pas forcément que le périmètre s'arrête à la Sarthe mais qu'il puisse y avoir un projet sur la Maine.

En gros, nous avons l'impression que l'on prend une décision administrative pour forcer un processus qui n'est pas achevé. C'est un vrai malaise. J'ai voté contre sur ce motif. Encore une fois, le processus est à encourager mais manifestement, nous sommes sur un mode de fonctionnement qui revient un peu à essayer de tordre le bras à tout le monde.

M. MÉRY :

Bonjour. Je représente les industriels. Nous rejoignons très fortement les propos de M. Doron. Le risque des EPTB, de notre point de vue – plus qu'un risque d'ailleurs, ce sont les dérives possibles –, c'est cette histoire de redevance complémentaire qui pourrait être collectée par les EPTB. Non, l'eau paie l'eau ! Pour cela, il y a l'agence avec ses redevances et son programme auquel nous sommes attachés. Ce n'est pas la première fois que nous le disons mais en tout cas, nous y serons vigilants.

Néanmoins, dans le cas précis, le président de l'EPTB a bien dit qu'il n'était pas question d'aller chercher de la redevance. C'est peut-être vrai pour l'instant, cela pourrait changer demain, mais il ne faut jamais insulter l'avenir non plus. En tout cas, nous avons au moins cet engagement.

Par contre, les échanges en l'occurrence sont pour le moins déstabilisants. Je n'ai rien lu de tout ce qui vient d'être exprimé dans les dossiers, dans lesquels les choses ont l'air plutôt claires et calmes. Il y avait bien une petite question de périmètre mais qui semble avoir été levée. Maintenant, M. Deguet nous dit que de son point de vue, il y aurait un dessein caché dans l'EPTB. C'est un peu pénible, un peu délicat d'avoir un avis là-dessus. Pouvez-vous, M. le Président, nous dire ce qu'il en est ? Sur quoi votons-nous ? Votons-nous sur ce qui est écrit ou sur quelque chose que nous ne savons pas ? Voterons-nous un autre jour ? En fait, il est temps de lever ce genre de question. C'est un peu embêtant de semer le doute de cette façon. Ce sont quand même des élus qui sont face à nous pour proposer l'EPTB.

Mme FÉNÉON :

Je représente la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Maine-et-Loire. Ce qui m'interroge – et je rejoins M. Doron et M. Deguet sur la question –, c'est que nous allons voter quelque chose aujourd'hui alors que la commission locale de l'eau de Sarthe aval va avoir lieu dans deux jours. Je ne sais pas trop quel message on va leur faire passer. Cela va peut-être même leur mettre un peu la pression, sachant que nous sommes sur un territoire où nous avons le syndicat des basses vallées angevines et de la Romme qui, si j'ai bien compris, veut rester en dehors. Nous avons Angers Loire Métropole qui a la compétence GEMAPI. Nous avons le conseil départemental de Maine-et-Loire qui intervient aussi ; nous sommes quand même sur le domaine public transféré. Du coup, j'ai un peu de mal à voir comment tout cela va se superposer avec l'EPTB.

Cela aurait été bien d'avoir le retour de la CLE Sage Sarthe aval avant. Tous ces acteurs vont y intervenir et vont avoir leur mot à dire à ce sujet. Cela aurait été préférable de faire les choses dans l'ordre. Je ne sais pas s'il y a vraiment une urgence au niveau du comité de bassin à le voter aujourd'hui sans avoir eu le retour de cette CLE.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je fais partie de deux des Sage qui ont été cités, à savoir le Sage Huisne et le Sage Sarthe amont. Lorsque le dossier nous a été présenté en commission Planification, le vice-président du SBS – le

président était absent – a bien précisé qu'aucune redevance n'était envisagée. Il me semble que dans les discussions que nous avons eues, à la fois sur le Sage Huisne et le Sage Sarthe amont, lorsque cela a été présenté, il n'y avait pas de loup caché ni de volonté d'hégémonie sur d'autres territoires. En tout cas, ce n'est pas cela qui nous a été présenté.

Ensuite, ce syndicat travaille de façon concertée sur les trois territoires. On juge un arbre à ses fruits. Quand je vois la façon dont on fonctionne sur Sarthe aval avec la mise en place du PTGE et de l'OUGC Sarthe aval, quand je vois la façon dont on travaille sur l'étude HMUC, quand nous voyons la façon dont on travaille sur le Sage Huisne sur toutes les questions liées à l'érosion en incluant l'ensemble des acteurs, qu'ils soient agricoles, industriels, collectivités ou monde associatif, je trouve que c'est assez exemplaire.

Je pense que quelque part, il faut faire confiance aux élus qui font des propositions et qui travaillent collectivement. Il y a une entente parfaite entre les trois Sage et les trois présidents. Je trouve que c'est assez exemplaire. Je ne sais pas si cela fonctionne ainsi sur les autres territoires. Je voulais apporter ce témoignage.

M. PAVILLON :

Je parle en tant que président du syndicat des basses vallées angevines et de la Romme. Il y a effectivement des discussions autour de cet EPTB mais pour l'instant, je n'ai pas été appelé pour discuter. Je pense qu'au regard des différents échanges que nous venons d'avoir, il est un peu prématuré d'avancer sur ce dossier même s'il y a des choses qui sont assez claires. Ils portent leur PAPI... Nous portons notre PAPI... Il y a des choses qui sont plutôt clean. Néanmoins, le fait d'aller un petit peu en forçant qu'on a eu des discussions avec le président, il me semble que c'est un peu prématuré. Je pense que les échanges y sont plutôt courtois entre nos techniciens. Cependant, il y a besoin d'avoir un petit peu plus d'échanges pour avancer sur ce sujet.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous positionner clairement sans que nous ayons eu un échange au niveau du syndicat des basses vallées angevines et de la Romme, mais aussi avec la Sarthe.

Mme HAAS :

Je vais laisser M. Brulé donner les éléments. Ce que je peux dire en tant qu'élue régionale, c'est qu'il existe de toute façon des conflits entre les EPCI et les autres communautés de communes. Nous avons régulièrement, dans un sens comme dans l'autre, des EPCI qui veulent pousser à une autonomie maximale et des communautés de communes qui s'inquiètent à juste titre parce que là, on parle d'Alençon et d'Angers qui sont quand même des bassins de vie très importants.

Je vous rejoins dans le sens où il est effectivement important que ces bassins de vie soient dans la boucle. Toutefois, il ne faut pas oublier que nous avons des bassins de vie plus petits et qui sont aussi très inquiets d'être dépendants de ces plus grands bassins de vie que sont les EPCI. Cela pose des questions politiques qui reviennent régulièrement. En l'occurrence, c'est sur l'eau. Parfois, c'est sur les aides économiques, etc.

Du point de vue purement politique, j'espère que nous allons avoir une autre information. C'est effectivement gênant de ne pas avoir un avis de la seule CLE qui n'a pas encore donné le sien, même de façon informelle. Mme Schaepelynck parlait d'un avis informel qui a été donné par deux CLE. Il nous manque en effet une CLE, ce qui est tout de même problématique. Je ne sais pas si la préfète de bassin peut nous aider là-dessus.

M. BRULÉ :

Il y a le droit. Nous sommes saisis. Nous instruisons. Nous estimons qu'en termes d'instruction, les éléments sont suffisants pour une présentation au comité de bassin. Nous saisissons le comité de bassin qui a trois mois pour se prononcer. A défaut, c'est un avis tacite. C'est le droit.

Il nous a semblé, dans l'instruction, que les discussions avaient été menées. Sur le principe, nous trouvons que les EPTB sont utiles pour coordonner les interventions. Ils ne se substituent pas aux acteurs locaux, sauf si ceux-ci leur transfèrent cette faculté. Cela nous semble être un organisme tout à fait utile dans la gouvernance de l'eau. C'est le point de principe.

Néanmoins, j'entends ce que vous indiquez là. Nous pensons qu'il y a eu une discussion. Il semble qu'elle ne soit pas aboutie. Je ne vois pas d'inconvénient à refaire une nouvelle saisine du comité de bassin pour éviter l'approbation tacite et que l'on puisse lever ces questions qui se posent. D'une manière générale, j'essaie toujours de me placer dans le moyen terme et pas seulement le court terme.

Cela dit, dans le cadre de l'instruction, nous n'avons pas décelé et nous n'avons pas le sentiment qu'il y ait un problème particulier dans la mise en place de cet EPTB. Je voulais indiquer notre position de fond. Néanmoins, compte tenu des expressions, nous saisissons à nouveau le comité de bassin pour éviter le non-vote et l'approbation tacite et avoir quelque chose qui soit mieux compris des uns et des autres. C'est ce que je vous propose, M. le Président.

M. le Président :

J'ai envie de retenir cette proposition, sachant que le chantier de la transition va s'ouvrir, que les ministres feront leurs propositions normalement à Rennes au Carrefour de l'eau le 25 janvier, nous aurons vraisemblablement un comité de bassin assez rapidement derrière. Cela nous permettra d'avoir l'avis de la CLE et d'y aller progressivement.

Je voudrais dire à M. Doron que les questions qu'il a posées sont très justes. Comme les périmètres hydrographiques ne sont pas les périmètres politiques, si nous voulons de la cohérence, il faut de la gouvernance concertée. Il faut des contrats de gouvernance sur les territoires. Ce n'est pas possible de faire autrement.

Il a aussi posé la question de la légitimité des avis des Sage et des CLE. C'est une vraie question. Force est de constater que malheureusement, on n'écoute pas beaucoup les commissions locales de l'eau et qu'elles ne sont pas beaucoup légitimées dans les territoires. Il y a un vrai sujet, surtout par rapport à ce que nous venons de vivre.

La troisième question que vous posez, c'est celle de la fiscalité des EPTB par rapport aux redevances « agence ». Cela pose la question du financement du grand cycle. Si les EPTB sont obligés de faire de cela, c'est parce qu'ils n'ont pas assez de moyens pour agir. Il s'agit donc de savoir comment on intègre les questions de gouvernance et de fiscalité dans le projet de transition écologique qui est proposé aujourd'hui. Je pense que c'est un point clé si nous voulons avancer de manière cohérente sur le chantier de l'eau. Il faut vraiment que nous nous y attachions. Je vous propose donc de reporter et d'examiner cette question au prochain comité.

CONSEIL SCIENTIFIQUE : FINALISATION DE LA COMPOSITION

Point « planification » n° 3 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Quand le comité de bassin du 7 juillet 2022 a validé la création du conseil scientifique du bassin Loire-Bretagne, nous n'avions que 19 noms. Il avait été souhaité compléter cette liste sur les questions marines. Cécile Klein, maître de conférences à l'Université de Bretagne occidentale, spécialisée en écologie et en physiologie des microalgues marines, a donné son accord pour rejoindre le conseil scientifique. Il vous est donc demandé de voter sur cette liste complétée. En effet, il a été décidé, en termes d'organisation, que c'est le comité de bassin qui arrête la liste des membres de ce conseil.

Vous avez pour rappel l'ensemble des membres. Vous apercevez Mme Klein dans la case « littoral ». Nous pouvons procéder à un vote à main levée simplement en demandant s'il y a des oppositions ou des abstentions.

M. le Président :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous refaisons signer une décision complète par le président du comité de bassin.

- *Composition du conseil scientifique du bassin Loire-Bretagne.*
- *Adoptée à l'unanimité.*

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-30 du 29 novembre 2022.

RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR L'ANNÉE 2022 (SÉCHERESSE)

Point « planification » n° 5 de l'ordre du jour

M. le Président :

Nous allons commencer par un retour d'expérience de la Dreal.

M. BRULÉ :

Nous allons nous succéder pour présenter sous différents angles la situation que nous avons connue cet hiver et cet été en matière de sécheresse, avec des éléments les plus factuels possible. Ce sont des éléments essentiellement descriptifs.

Pour démarrer cette présentation, je rappelle que non seulement l'été a été sec mais surtout, il faisait suite à un hiver nettement moins pluvieux que la normale, en particulier dans certains secteurs du bassin, notamment tout l'ouest du bassin et tout l'extrême amont du bassin. Vous avez sous les yeux les chiffres moyens et surtout la carte qui montre que dès la sortie de l'hiver, il y avait des difficultés dans certaines zones.

Ensuite, nous avons eu le printemps et l'été qui, à part le mois de juin, ont été exceptionnellement secs et chauds. Le simple mois de juin n'a pas changé la donne en matière de résultat sur le terrain.

Nous partions d'une situation qui avait été, d'une certaine manière, remise à jour. Dans la plupart des départements, les arrêtés-cadres « sécheresse » départementaux avaient été remis à jour. Un gros travail national avait été effectué en 2019-2020 pour établir de nouveaux guides, de nouvelles manières de réglementer les différents usages. La plupart des départements avaient adapté en conséquence leurs arrêtés. Nous étions donc sur des dispositions qui parfois étaient nouvelles.

Nous constatons que pour beaucoup de cellules de l'eau – les terminologies sont différentes selon les départements –, les réunions ont démarré très tôt dans l'année. C'est également le cas pour le comité de gestion des réserves de Naussac et Villerest et des étiages sévères qui s'intéresse à la Loire et à l'Allier. On a commencé très tôt à se préoccuper de la situation. On pourrait démarrer encore plus tôt mais c'est dans le retex (retour d'expériences) que nous en parlerons.

Vous avez ici le déroulement de l'année en termes d'arrêtés de restriction. Nous avons eu une vigilance assez tôt, dès début, mi-juin. Très rapidement, nous avons eu une montée des arrêtés de restriction pour avoir une restriction quasiment généralisée, notamment des situations de crise qui étaient très larges dans le bassin. Nous verrons dans d'autres interventions les conséquences sur les différents usages et sur le milieu.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore totalement sortis – M. le Préfet le disait tout à l'heure – de ces épisodes de sécheresse sur les eaux superficielles. Evidemment, nous n'en sommes pas sortis non plus sur les nappes, lesquelles ont très peu commencé à se recharger, en tout cas sur tout ce qui est nappes profondes, nous ne sommes pas encore dans la période de recharge intensive.

La diapositive suivante présente une comparaison à fin août des dernières années que nous venons de connaître. Nous voyons qu'à part l'an dernier, et dans une moindre mesure 2018, nous

avons, en termes de réaction administrative et de nécessité d'établir des restrictions, une succession d'années où il y a des restrictions importantes. Cela pose différentes questions dans le cadre du retex. Pouvons-nous continuer comme cela ?

Spécifiquement sur l'axe Loire-Allier, je ne reviens pas sur les modalités mais vous savez qu'il y a Villerest et Naussac qui permettent de faire des soutiens d'étiage. Là aussi, nous avons connu une année exceptionnelle, avec des réunions très tôt, suivies de décisions de réduire ou de fixer des objectifs de soutien d'étiage relativement bas pour économiser les barrages.

Il faut savoir que Naussac notamment partait d'un niveau bas. Ainsi, un niveau bas, plus peu de pluies au printemps, plus un été sec, c'est une situation de tension. Nous sommes aujourd'hui dans des niveaux très proches des minimums historiques du barrage de Naussac. Cela devra sans doute nous conduire à regarder avec beaucoup de précautions le début de la saison en fonction des pluies hivernales.

Nous avons fixé des objectifs de soutien d'étiage – notamment au mois d'août, vous voyez 38 m³/s – que nous n'avions jamais fixés. Comme il y a eu quelques précipitations au mois d'août, le débit lui-même n'est pas descendu à ce niveau. Néanmoins, c'est une situation exceptionnelle au niveau de la Loire qui a conduit à passer en alerte renforcée, ce qui n'était pas encore arrivé.

Aujourd'hui, nous sommes toujours en soutien d'étiage sur l'Allier, quoique ce soit limité. Le barrage de Naussac n'a pas du tout commencé à se remplir. Les quelques pluies dans le bassin n'ont pas réellement touché l'extrême amont du bassin. Naussac est un bassin d'approvisionnement qui est très en amont. En l'occurrence, il n'y a pas encore eu de reprise des pluies dans ce secteur.

Enfin, il est indiqué qu'au niveau régional, chacun des départements s'est lancé dans un retex. Au niveau du bassin, nous allons réunir en tout début d'hiver le comité de gestion des réserves de Naussac et Villerest pour tirer les enseignements. Une mission nationale a également été lancée pour faire ce retex « sécheresse ». La mission viendra notamment dans le bassin à Orléans et à Tours dans les semaines qui viennent.

Nous ne disposons pas encore du rapport de la mission d'évaluation de la gestion des ouvrages sur le bassin Loire-Bretagne. C'est attendu d'un moment à l'autre mais nous n'avons pas encore ces recommandations. Nous en tiendrons compte pour voir la suite.

M. le Président :

Nous allons passer à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), avec M. Rieffel qui va nous faire un point sur les ruptures d'écoulement et les premiers impacts.

M. RIEFFEL :

Je vais faire un petit témoignage territorial des services de l'OFB. Je ne vais vous rappeler que les évidences. La sécheresse impacte de facto la température et le débit, ce qui change le cortège des espèces piscicoles. Quand on a des débits importants et des températures plus fraîches, on retrouve la truite. Quand les débits sont moins importants et les températures plus chaudes, on retrouve des poissons différents, la brème notamment. Ainsi, ce couple température/débit conditionne le fonctionnement du milieu et structure les peuplements piscicoles sur le gradient amont/aval des cours d'eau.

Quand la Loire était à 31°C à Orléans le 15 juillet, vous imaginez les conséquences que cela peut avoir sur les peuplements piscicoles.

Je voulais revenir sur le réseau ONDE (Observatoire National des Etiages) que nous suivons depuis une dizaine d'années. Le graphique affiche un emballement de la proportion des ruptures d'écoulement et d'assec sur le bassin en l'espace d'une dizaine d'années. L'année 2022 devient la nouvelle année de référence. Nos statistiques montrent que le taux de variation global sur la période en termes de pourcentage d'observation est de 200 %, avec une observation d'assec multipliée par trois en dix ans. C'est un effet d'emballement important sur l'échelle du bassin. Je rappelle qu'au total, nous suivons 928 cours d'eau en tête de bassin versant sur le bassin Loire-Bretagne.

La diapositive suivante illustre des choses que vous avez dû voir sur la région Centre-Val de Loire. C'est ce que nous avons observé sur la Creuse, la Vienne et l'Indre, notamment avec des

phénomènes d'eutrophisation et de développement d'algues vertes. Sur la Vienne, nous pouvons voir des cyanobactéries, avec des reflets bleutés, et à nouveau sur l'Indre des phénomènes d'eutrophisation.

La réduction des débits et l'augmentation des températures engendrées par la sécheresse provoquent une réduction de l'oxygénation des eaux, une accentuation des processus d'eutrophisation avec une prolifération des algues et une surconsommation d'oxygène durant la nuit. Puis, cela concentre les polluants et engendre une plus grande toxicité sur la faune aquatique.

Nos collègues sur le terrain ont également photographié un phénomène de réduction des débits qui a engendré des mortalités piscicoles, de cyprinidés sur le Loir à Douy et de carpes sur des plans d'eau. Nous avons également une prolifération d'espèces exotiques envahissantes thermophiles. Le bryozoaire normalement fait des amas flocculeux comme des ballons de football. Ces espèces se sont développées.

En termes d'impact sur les milieux, cela engendre une rupture de la continuité écologique et une fragilisation des écosystèmes. Les images que vous voyez sont très parlantes sur Pernay, sur l'Aigre amont, en Eure-et-Loir et dans le Cher. C'est ce que nous avons pu observer cette année.

Nous avons réalisé des contrôles à l'OFB. Il y en a eu 3 000 à l'échelle du bassin. Cela nous a permis de contrôler le bon respect des arrêtés de restriction de l'eau sur l'ensemble des usagers.

M. le Président :

Ces données sont-elles accessibles facilement sur un site OFB ?

M. RIEFFEL :

Celles-ci ne le sont pas mais je peux les mettre à disposition des membres du comité de bassin.

M. le Président :

Qu'avez-vous comme données à disposition du public ?

M. RIEFFEL :

Les données nationales ONDE sont disponibles sur notre site OFB. Elles sont accessibles à l'échelle nationale. Il y a même des données nationales dessus. Les contrôles de police normalement font l'objet d'un bilan, avec un communiqué de presse qui a été rédigé au niveau national.

M. le Président :

Il est important de souligner qu'en matière d'observation, il y a de la transparence sur les données. Je remercie les collègues de la DRAAF et de l'ARS de témoigner en début d'après-midi pour lancer nos travaux sur le chantier de la transition.

MOTION RELATIVE AUX RETENUES DE SUBSTITUTION

M. le Président :

Je reviens sur la proposition de motion que je vous ai transmise ce matin. Nous ne pouvons pas ne pas nous exprimer sur ce qui s'est passé à Sainte-Soline. Bien évidemment, l'idée n'est pas de mettre de l'huile sur le feu.

Nous aurions pu écrire chacun cette motion et dans des termes différents les uns et les autres. Je vais vous dire ce qui nous a un peu guidés dans cette rédaction. Le premier point, c'est la condamnation de toutes les formes de violence parce que c'est allé très loin. Cela a parfois été des

violences psychologiques contre des acteurs locaux. Cela n'est pas bon pour le sujet qui nous concerne, à savoir le partage de l'eau.

Ainsi, le premier point de la motion était de dire que l'on peut avoir des avis divergents, mais la violence ne fait pas avancer le dossier. C'est donc la condamnation de toute forme de violence.

Le deuxième point, c'est de rappeler que le comité de bassin, qui est une assemblée représentative de l'ensemble des acteurs du bassin hydrographique, exprime son attachement fort aux dialogues entre les parties intéressées du territoire, à l'image du travail effectué en son sein. Seuls le dialogue et la concertation permettront de trouver le chemin du partage durable de l'eau dans un contexte marqué par les effets du dérèglement climatique.

Je pense qu'il est important que nous précisions que nous avons des instances où tout le monde peut participer et où la règle est de se dire que nous prenons des délibérations et que nous les appliquons. Nous avons vu à travers les débats de ce matin que nous n'avons pas tous le même regard sur les sujets. Toutefois, nous sommes capables de nous parler et de progresser collectivement. Je souhaite vraiment que nous défendions la force de la participation et de la concertation.

Le troisième point fait référence à l'avis du conseil d'administration de l'agence de l'eau qui, je le rappelle, n'est pas le comité de bassin. Le comité de bassin est le « parlement » tandis que le conseil d'administration est l'outil financier, présidé par Mme la Préfète. Ce dernier est composé de membres du comité de bassin. Un certain nombre d'entre vous aujourd'hui présents en font partie. Ils prennent des décisions au sein de cette instance. Ce n'est pas le comité de bassin en soi qui est amené à se prononcer.

Le comité de bassin a pris connaissance de la délibération qui a été prise sur le sujet des « bassines » de la Sèvre-Niortaise (dont Sainte-Soline). Cela a été une décision très difficile parce que la tension était déjà présente. Je sais que Mme Aubert, qui présidait alors le conseil d'administration, a tout fait pour engager les concertations, le dialogue, faciliter une décision entre tous les acteurs. Nous savons que la délibération de l'agence de l'eau était conditionnée à des engagements pris par la profession agricole et par les acteurs locaux.

Il était prévu 16 bassines – historiquement, c'était plus –, avec trois tranches de travaux, dont une première tranche à 6 bassines. Au moment où je vous parle, une bassine est faite tandis qu'une deuxième est en cours de réalisation, à savoir celle de Sainte-Soline qui n'est pas bâchée actuellement et dont la mise en service est prévue normalement à l'été 2023. Voilà où nous en sommes aujourd'hui par rapport à la décision initiale.

Par contre, il a été précisé très clairement dans la délibération du conseil, que la mise en place de ces bassines était liée à un certain nombre de règles que l'on a précisées sur l'évolution des pratiques agricoles et sur la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité. Cela est rappelé dans le texte.

Le troisième point de la motion consiste tout simplement à rappeler où nous en sommes sur les engagements et sur les recours, et que collectivement, nous puissions informer les membres du comité de bassin et les membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau de la situation.

Aujourd'hui, nous sommes dans un état de rupture de dialogue. L'objectif de cette motion est tout simplement d'essayer de retrouver un chemin collectif.

Nous pourrions passer deux heures sur le sujet mais ce ne serait bon ni pour les uns ni pour les autres. Je vous passerai la parole évidemment compte tenu de l'importance du sujet. Nous pouvons changer les termes de cette motion. Nous pouvons même ne pas voter de motion. La question peut se poser. Après tout, nous pouvons nous mettre sous la table, personne ne nous aura vus. Toutefois, serait-ce sérieux de notre part ? Je vous rappelle que ces projets sont dans notre bassin. Ne pas nous exprimer voudrait presque dire que nous ne connaissons pas le sujet, ce qui n'est pas possible.

Il s'agit en même temps d'un soutien à nos amis de l'agence et à l'engagement que nous avons pris de conditionner le financement à un certain nombre de choses. Aujourd'hui, nous voulons y voir plus clair et avoir un état de la situation. C'est l'objet de la motion. Sans doute, cela aurait pu être mieux écrit. Cela aurait dû être transmis plus tôt. Cependant, compte tenu de la sensibilité du sujet, nous avons essayé de faire du mieux possible.

M. SERVANT :

Je représente la profession agricole. Ce projet, comme cela vient d'être rappelé, a fait tout un parcours avant d'arriver à ce qu'il est aujourd'hui, avec les autorisations nécessaires contre lesquelles il y a eu des recours mais qui sont aujourd'hui purgés. Il y a eu tout un travail de mise en place d'un protocole, ce qui est assez exemplaire et une première pour un tel projet. Ce n'était pas exactement dans le cadre de l'instruction sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) puisque les textes sont sortis après. Néanmoins, c'était un peu précurseur de la mise en place des PTGE. Cela s'appelait à l'époque un contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) qui avait d'ailleurs été mis en œuvre par l'agence de l'eau ici.

Il y a eu de multiples réunions, de multiples engagements, je ne vais pas revenir là-dessus. Ce protocole, signé par les acteurs qui ont bien voulu le faire, a engagé l'ensemble des parties prenantes. Les agriculteurs se sont engagés dans le cadre de ce protocole à une évolution des pratiques.

Par rapport à la proposition qui est faite, le point 3 indique que « le comité de bassin invite les parties prenantes à se remettre autour de la table pour faire le bilan des engagements ». Je trouve que cela laisse un doute. Se remettre autour de la table, cela veut dire que l'on rouvrirait les discussions. Je ne pense pas que ce ne soit ni l'esprit ni la nécessité aujourd'hui.

Par contre, on peut inviter les parties prenantes à faire un point d'étape sur la construction des réserves, dont deux commencent à se mettre en place, et un point d'étape sur les engagements des agriculteurs. Il est intéressant de demander qu'il y ait un suivi des engagements des uns et des autres, de la situation actuelle jusqu'à la mise en place.

Sur le reste, je n'ai rien à redire. Je pense que cela reprend bien la situation. Par contre, il ne faut pas laisser un doute en disant que l'on se remet autour de la table. Puis, le bilan des engagements ne peut pas encore être effectué aujourd'hui puisque l'ensemble des actions démarre à peine.

Mme HÉRILIER :

Il y a une chose qui m'ennuie, c'est qu'on construit d'abord et on réalise les études après.

Je sais qu'on utilise cela partout, donc on peut l'accepter, mais la terminologie « réserve de substitution » me chagrine un peu. Je préférerais que l'on parle de réserve multi usages.

Mme ROCHER :

Je représente l'association de consommateurs INDECOSA-CGT 37. J'étais intervenue aux mois de mars et avril pour dire que je n'étais pas d'accord avec la manière dont les usagers avaient été interrogés par rapport à ces retenues. Certes, les retenues d'eau suscitent un certain désaccord. Néanmoins, ce ne sont pas que les politiques, il y a aussi des usagers qui manifestent. Or, les usagers, quelle place ont-ils dans le comité de bassin ? Nous sommes dix associations de consommateurs non économiques. Je ne parle pas des associations environnementales. Nous représentons les usagers que nous recevons dans nos permanences.

En l'occurrence, je lis qu'il faut se remettre autour de la table. Ces gens manifestent et l'on n'en tient pas compte. Se remettre autour de la table pour construire les réserves... Quand on n'est pas d'accord, on peut se remettre autour de la table. De toute façon, nous ne serons jamais d'accord. C'est mon deuxième mandat au comité de bassin et je n'ai pas encore intégré tous les us et coutumes, mais je crois que je ne les intégrerai jamais. J'ai beaucoup de mal parce que pour moi, un chat est un chat et je n'arrive pas à faire la part des choses dans tout cela.

J'estime que les usagers n'ont pas été interrogés. Nous n'avons pas d'études là-dessus. Les usagers n'ont pas eu d'études pour dire que les retenues d'eau sont bien. Je demande seulement une étude pour que les usagers puissent s'exprimer. Je rappelle quand même que Notre-Dame-des-Landes était bien entériné mais cela n'a pas eu lieu.

M. le Président :

Nous sommes tous des usagers de l'eau. J'ai eu l'occasion, grâce à une initiative d'un des membres du comité de bassin, de rencontrer le président de la Coop de l'eau. La discussion a duré plus de deux heures. Je dois vous avouer que j'étais impressionné par ce que j'ai entendu, les

efforts qui ont été réalisés. Comme je ne siége pas au conseil d'administration de l'agence, je n'avais pas les détails du financement du dossier qui a été examiné par les collègues. J'avais un peu de mal à suivre. Là, je suis vraiment tombé sur quelqu'un de consciencieux, qui cherche le compromis, qui a fait des efforts sur l'agroécologie et autres. Je me suis demandé : comment a-t-on pu en arriver là ?

Ce que je vous propose, au-delà de cette motion que nous allons voter ou pas aujourd'hui, c'est d'essayer dans quelque temps d'avoir un débat ou un moment au comité de bassin pour parler de ce sujet, pour voir comment l'aborder. Vous avez vu qu'avec ce qui s'est passé cet été, nous risquons d'avoir de plus en plus de projets de ce type. Il va bien falloir que nous nous fassions collectivement une raison. Je vous promets un débat sur le sujet en parlant des études et tout le reste.

M. HUET :

Je représente l'association « Eau et Rivières de Bretagne ». La proposition de motion, dans le contexte que nous connaissons, est utile, nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Derrière ce qui se passe sur ce territoire à Sainte-Soline, il y a à la fois des enjeux de cohésion sociale sur les territoires, de paix sociale, mais aussi des enjeux de gestion équilibrée de la ressource en eau dans un avenir qui sera de plus en plus difficile. Les débats qui ont lieu aujourd'hui sont des débats que nous aurons de toute façon de plus en plus souvent au sein du comité de bassin et sur nos territoires. C'est pour cela qu'il faut absolument qu'au comité de bassin, nous aidions à faire avancer, à faire évoluer les acteurs et les situations pour que demain, ce soit moins difficile qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, si nous, comité de bassin, devons renvoyer à l'échelle locale le soin d'évaluer si les conditions qui ont été fixées par le conseil d'administration de l'agence pour le financement de ces ouvrages, financement qui est considérable, sont peu, pas du tout ou très bien remplies, cela ne me paraît pas suffisant. Je pense qu'il faut que nous, comité de bassin et conseil d'administration, assumions cette responsabilité. Ce n'est pas celle des acteurs locaux de savoir si les conditions qui ont été fixées par le conseil d'administration sont remplies ou pas et si elles sont suffisantes ou pas. Cette évaluation va d'abord permettre d'aider les acteurs locaux qui ont besoin de savoir. Elle va nous aider aussi à préparer l'avenir.

Ma proposition, c'est que le comité de bassin puisse exprimer son souhait qu'une évaluation indépendante – parce que nous-mêmes, nous ne pouvons pas évaluer ce que nous avons décidé à un moment donné – soit faite sur la mise en œuvre des conditions qui ont été fixées dans la délibération du conseil d'administration de l'agence. Cela va nourrir la réflexion au niveau local et peut-être l'objectiver un petit peu.

Puis, cela va aussi nous permettre, nous comité de bassin, de préparer l'avenir. Comme vous l'avez dit, M. le président, le contexte climatique va faire en sorte que demain, nous serons saisis de projets de territoire, de projets d'aménagement. Nous devons progresser nous-mêmes dans cette réflexion et dans cette élaboration d'une stratégie durable pour éviter que ne se renouvellent des situations aussi conflictuelles que celles que nous connaissons à Sainte-Soline.

Je pense qu'il faut que nous prenions nos responsabilités en aidant les acteurs locaux à faire du chemin ensemble autour de cette question. Cela nous aidera nous-mêmes à préparer nos stratégies d'intervention pour les prochaines années. Je souhaite vraiment que cette proposition d'une évaluation indépendante puisse être exprimée dans la motion qui nous est présentée aujourd'hui.

M. GUILLAUME :

Je représente l'UFC Que choisir, association légaliste et contre la violence. Avec mes collègues des autres associations de consommateurs, nous sommes pour une démocratie participative, travailler dans les instances comme la nôtre.

Sur la forme, je ne vois pas comment on peut présenter et voter une motion qui nous est présentée le jour même de la plénière. Comme le sujet précédent, ce serait bien à mon avis de reporter.

Ensuite, cette motion est quand même orientée. On prend un prétexte de ce qui s'est passé il y a un mois. On parle d'autres types de violences, celles que nous subissons dans les associations, sans les décrire. Je vais en citer une ou deux mais il y en a d'autres.

Quand on travaille dans un comité de bassin et que certaines parties contournent ce comité de bassin et passent par des préfets de bassin, montent même jusqu'au ministère pour qu'après, on revienne nous imposer des solutions, c'est une forme de violence.

Quand actuellement, un préfet d'un certain département veut faire passer à tout prix, alors qu'il y a une opposition de beaucoup d'élus et même de la chambre d'agriculture du département, un nouveau projet de je ne sais combien de bassines et avec un coût d'environ 50 M€ – je ne connais pas le chiffre exactement –, c'est une forme de violence.

Vous avez proposé, M. le Président, de rediscuter sur ces problèmes. Je suis d'accord. Je ne vois pas comment nous pourrions voter sur une telle motion aujourd'hui.

M. le Président :

Vous avez le droit de ne pas la voter, il n'y a pas de problème.

M. DORON :

Je voudrais revenir sur la question du protocole parce qu'il est souvent mis en exergue. Je rappelle que si nos structures associatives de pêche de loisir et de protection des milieux aquatiques sont sorties du protocole au niveau local, c'est parce qu'il y a eu non-respect de ce protocole, notamment en ce qui concerne les conditions de remplissage de certaines bassines et certaines dérogations accordées au niveau local. C'est là où l'on peut se poser quelques questions. Il y a un accord qui est mis sur table, les acteurs du territoire se mettent d'accord, et à peine signé, on déroge à la règle. Il y va de la crédibilité à la fois du protocole lui-même et des signataires, mais aussi de l'action de l'État dans son rôle régalien au niveau local. C'est le point sur lequel je voulais insister.

Je souscris à la proposition de M. Huet sur la question d'évaluation. Elle est indispensable mais elle relève de la compétence du conseil d'administration. Il faut que nous l'obtenions et qu'elle soit diligentée sur décision du conseil d'administration.

Pour ce qui intéresse la motion elle-même, effectivement, nous pourrions discuter de virgule, etc. mais je pense qu'il y a un message à faire passer. Là aussi, je rejoins M. Huet sur la question de se projeter pour l'avenir sur la responsabilité collective que nous avons tous.

M. MÉRY :

Je vais tâcher d'appliquer une logique industrielle à mon intervention : faire court et précis. Premièrement, il est vrai que cette motion est présentée le jour du vote. Néanmoins, je crois que son esprit est assez simple et c'est presque même dommage qu'elle soit discutée, c'est de dire : pas de violence autour de l'eau.

Cela fait deux ou trois fois que cet aspect ressort en filigrane dans nos discussions. L'eau va devenir un enjeu. Nous avons des décisions importantes à prendre. Cela a été rappelé par les deux candidats à la présidence de la commission Planification, avec la question de l'évolution climatique, etc. Avec le retour d'expérience sur la sécheresse, nous aurons des sujets importants à traiter ensemble.

Nous savons depuis un bout de temps que c'est un sujet qui, quand il dérape, peut être instrumentalisé, peut être violenté et cela donne ce qui s'est passé à Sainte-Soline.

Par conséquent, une motion collective rappelant que sur l'eau, nous avons des assemblées, des systèmes, des dispositifs dont l'objectif est de maintenir la paix autour de ce sujet et de trouver des démarches collectives, cela me paraît plus que nécessaire.

En fait, de mon point de vue, il n'y a pas de temps à passer là-dessus. Il faut prendre cette motion. Je pense même qu'elle ne va pas assez loin. Il faut que nous affirmions que nous n'avons pas l'intention de nous laisser confisquer le sujet de l'eau, du quantitatif, des réserves, du stockage. C'est un sujet de demain, donc il faudrait l'affirmer dans le premier ou dans le deuxième point

J'aime bien l'idée de procéder à une évaluation, mais en fait, nous ferions une évaluation pour en faire quoi ? Le « on » désigne qui ? Nous ? Le conseil d'administration ? C'est un point technique, ce n'est pas le sujet, mais pour en faire quoi ? Est-ce que c'est pour modifier nos protocoles et nos

façons de faire pour plus tard ou pour revoir cette décision ? Si c'est ce second point qui était sous-entendu, cela me paraît être une sacrée peau de banane. Je pense qu'il faut faire très attention avec ce sujet de l'évaluation et la façon dont on le prend.

Mme ALEXANDRE :

Sur l'idée de revenir à une atmosphère pacifiée, nous ne pouvons qu'y souscrire. Simplement, cet appel peut être efficace s'il est assorti de propositions. Je souhaiterais que nous sortions du champ des opinions pour aller davantage vers l'expertise scientifique et que nous puissions nous doter de cette expertise de façon générale. En effet, la question du partage de l'eau va se poser de façon accrue dans les décennies à venir. Il s'agit donc de pouvoir s'établir un cadre général avec une analyse structurelle.

Sur la question de Sainte-Soline, il faut peut-être avoir une analyse plus contextuelle, mais que nous nous dotions vraiment d'outils scientifiques pour affiner notre réflexion, ce qui nous amène à prendre en considération l'ensemble des paramètres aussi bien environnementaux qu'économiques. Si nous arrivions, à partir d'un constat commun, à établir ensemble des solutions qui correspondront à l'ensemble des besoins, nous pourrions vraiment établir un terrain pacifié.

M. le Président :

Je rejoins la proposition de M. Huet et de Mme Alexandre de prendre le temps de voir comment on aborde, comment on aide, comment on soutient. Nous sommes bien d'accord. Nous le ferons lors d'un prochain comité.

M. ORFEUVRE

Bien sûr qu'il faut condamner les violences, bien sûr qu'il faut exprimer notre attachement au dialogue, c'est évident, mais sur le troisième point, je trouve que c'est un peu trop flou parce que les engagements ne sont pas clairs. Quand on parle de faire évoluer les pratiques agricoles et culturelles sur le bassin versant, nous les voyons évoluer au fil des projets que nous voyons sortir de bassines ou de retenues collinaires. Nous voyons que les pratiques agricoles sont de plus en plus tournées vers des plantes qui ont besoin d'eau, par exemple le maïs, donc à mon avis, elles évoluent à l'envers. Il faudrait peut-être être un peu plus précis dans les engagements qui ont été pris au détour de cette convention.

Sur le fond, je crois qu'il faudrait dépasser l'évaluation. Bien sûr qu'elle est nécessaire mais sur des engagements qui ont été pris en 2018 pour vraiment travailler sur le fond dans la mesure où, si je simplifie au maximum, plus on stocke, plus on consomme et moins il y a d'eau. Il faudrait donc affirmer un soutien très fort pour arrêter les destructions des zones humides qui sont encore extrêmement fréquentes.

M. DEGUET :

Il y a deux problèmes différents : il y a le problème de ce qui se pose maintenant pour de nouveaux projets, puis il y a le problème de Sainte-Soline sur lequel je reviendrai après.

Sur la façon dont cela se produit maintenant, je vais le dire un peu solennellement, dans le Sdage, il est explicitement prévu que l'on travaille sur des PTGE qui ne sont pas obligatoirement des constructions de bassines, qui sont des projets de gestion de l'eau qui donnent ou pas des bassines – cela dépend de l'analyse – et qui sont fondés sur des études HMUC. C'est insupportable que des représentants de l'État interviennent dans ce processus et viennent par exemple donner un avis sur ce que doit être l'étude HMUC, sur ce que doit voter la CLE, et envoient des courriers, etc. Franchement, si l'on veut absolument « couler » l'idée que nous allons faire des choses en commun, c'est ainsi qu'il faut faire.

Il y a des territoires sur lesquels des PTGE sont en route. Il ressort tout d'un coup un protocole qui était un peu dans les limbes pendant un certain temps et qui réapparaît juste trois mois avant que ne se fasse le PTGE. Je pose la question : que cherche-t-on ? Franchement, si le but est de faire que toutes les mesures de concertation soient sabotées systématiquement par des représentants de l'État, c'est un vrai problème. C'est la première question.

La deuxième question porte sur Sainte-Soline. Je veux rappeler deux choses. La première, c'est qu'il y a eu une décision du conseil d'administration qui n'était pas unanime. Les associations de défense de l'environnement n'ont pas signé le CTGQ. Elles ont voté contre. D'ailleurs, elles n'étaient pas seules à voter contre, il y avait un vote qui – je le répète encore une fois – n'était pas unanime. Cela a été l'objet d'une longue discussion. Les gens qui ont voté pour ont expliqué qu'ils allaient surveiller de près comment cela allait se passer. Je ne crois pas qu'ils l'aient fait.

Deuxièmement, j'ai eu l'occasion d'expliquer – je ne me souviens plus si c'était au conseil d'administration ou au comité de bassin – qu'un certain nombre d'associations locales que nous représentons et qui avaient cru au protocole, s'en sont retirées. Elles ne s'en sont pas retirées sans raison, elles s'en sont retirées parce que nous avons fait le compte des engagements individuels des agriculteurs et que nous avons regardé ce que cela aurait comme effet... Cela, nous savons le faire. Il n'y a pas besoin d'attendre la mise en œuvre. Quand vous avez des demandes de réduire les IFT (indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires) qui sont choisis par très peu d'agriculteurs et qu'il y a autre chose à la place, nous sommes capables de regarder ce que cela va faire.

Il y a donc eu une étude approfondie de gens que je connais, qui concluait au fait que l'on n'arriverait pas aux objectifs de réduction qui étaient indiqués dans le protocole. Un scientifique, qui faisait partie d'un comité scientifique, l'avait même publié sur quatre colonnes dans la presse locale. Les engagements qui ont été pris ne sont pas suffisants pour que l'on puisse imaginer que l'on arriverait aux objectifs qui ont été signés dans le protocole. Nous savons que ce n'est pas atteignable. Et encore, il s'agit d'engagements qui sont pris par des agriculteurs – tous ne les ont pas pris –, et nous ne savons pas comment ils les appliqueront.

Nous sommes dans une situation extrêmement compliquée dans laquelle il faut que quelqu'un revienne sur le terrain et comprenne ce qui s'est passé. Il y a une difficulté. Je le dis ici parce qu'il y a un certain nombre de gens qui le savent. C'est un contrat territorial qui, au bout de trois ans, est dans une phase de renouvellement. Nous l'avons voté au conseil d'administration. Simplement, quand on regarde de près, qui va faire le renouvellement ? C'est la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres parce que c'est elle qui est titulaire du contrat territorial. Il y aura bien un bilan. Il est prévu. Il est dans nos textes, sauf qu'il va être fait par la Chambre d'agriculture. Ce n'est pas possible. Il faut que l'on prenne une initiative réelle qui permet de dire que ce sera une vraie évaluation, que tout le monde doit être entendu et pas seulement la Chambre d'agriculture.

Pour finir, je pense que c'est bien – franchement, j'adhère complètement à l'idée – que le comité de bassin prenne l'initiative sur cette question. J'évite absolument tous les textes parce que dès que l'on commence à écrire des textes... Nous voyons bien que je parle « gestion quantitative » mais d'autres représentants tiennent à ce que l'on mette « réserve ». Si l'on met « réserve », je n'y vais pas parce que ce n'est pas mon but.

Sur la violence, si nous pouvions avoir simplement la décision que suggère M. Huet que le comité de bassin prenne les choses en main, nous y adhérons tous.

M. ALBERT :

Je ne sais pas par où commencer. Je vais essayer d'être assez court, M. le président, mais ce dossier, je l'ai porté, je l'ai expliqué, probablement pas assez au comité de bassin. J'en fais le mea culpa parce que je suis probablement fautif, comme d'autres, pour cette raison.

Néanmoins, il y a eu une commission des aides où il y avait eu un fort débat. Bernard Rousseau (ancien représentant de France Nature Environnement au conseil d'administration de l'agence), à l'époque, a même dit que c'est la première fois que nous voyons un protocole arriver avec une ambition derrière. Cela a marqué les esprits s'agissant du premier protocole en France en la matière. La commission des Aides l'a voté dans sa grande majorité, y compris l'Agence Régionale de Santé qui est représentée au sein de la commission des aides et du conseil d'administration.

C'était vraiment une concertation ouverte. Avec Mme Aubert (qui était alors présidente du conseil), nous avons échangé ensemble. Nous avons été sur le terrain. Nous avons rencontré des acteurs de terrain sur le sujet. Je pense que nous étions arrivés à avoir une certaine compréhension de ces instances de la commission des Aides et du conseil d'administration. Nous aurions probablement dû le faire à l'époque au comité de bassin et nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Toutefois, la communication est toujours compliquée. Aujourd'hui, elle part dans tous les sens. Chacun apporte des idées différentes. Néanmoins, prenons les acteurs de terrain. Ils étaient présents dans le cadre du protocole, notamment les quatre syndicats d'eau : le syndicat des eaux du Vivier, le syndicat du Centre Ouest qui est sur toute la zone d'Echiré et Gâtine, le Vivier et la Courance. Nos techniciens ressources sont associés au comité de surveillance qui est en place et qui est présidé par la préfète. Nous serons dans le bilan évaluatif dont on parle aujourd'hui et qui a été voté par le conseil d'administration.

De grâce, faites confiance aux territoires. Pour nous, syndicats d'eau, il nous apparaît important d'être dans ce protocole et de voir les avancées qui vont se produire demain. Aujourd'hui, il n'y a pas eu une construction sans les diagnostics individuels de chaque exploitation, avec les engagements derrière. Les agriculteurs savent que s'ils ne respectent pas ces engagements, ils auront une baisse de volume très significatif, au point de ne plus pouvoir rien faire. Il y a des choses ici qui ont été écrites dans le protocole et qui n'ont jamais été écrites ailleurs.

Essayez de faire confiance aux territoires. Dans cette motion, j'ai tenu à ce que le dernier paragraphe soit écrit, parce que c'est le paragraphe sur lequel nous avons discuté et débattu au conseil d'administration en termes d'évolution. Maintenant, je n'ai pas peur d'un bilan évaluatif. Qu'il s'agisse de se remettre autour de la table ou par rapport au comité de surveillance, les syndicats d'eau sont déjà autour de la table. Ne l'oubliez pas. Si vraiment les choses ne sont pas faites, la construction s'arrêtera. Nous n'avons pas peur de cette évolution parce que nous savons derrière que de toute façon, les agriculteurs auront tout intérêt à continuer.

Par ailleurs, pour avoir un développement de l'agriculture biologique, il faut aussi avoir une sérénité d'avenir. Aujourd'hui, si vous n'avez pas d'irrigation, vous n'allez pas être sur un contexte de marché. Si nous voulons que le territoire évolue là-dessus, nous sommes obligés de faire du donnant-donnant. Il s'agit donc de donner l'hiver parce que nous avons des excédents d'eau et de faire un bilan l'été pour avoir beaucoup plus d'eau potable dans les réserves.

Ce sont les points que je voulais apporter. Je ne voudrais pas qu'on mélange tous les projets. On a d'autres projets sur la Vienne. On en a d'autres ailleurs. Nous sommes bien ici sur le projet des Deux-Sèvres et dans cette concertation qui a été faite. Les autres projets auront besoin de cette concertation demain. N'oublions pas que ce qui a été fait là est unique. Faites confiance aux territoires. Faites confiance aux syndicats d'eau. Exigez que nous soyons encore plus proches de vous, que nous vous apportions des éléments. Mais de grâce, faites confiance aux territoires, et surtout, les usagers sont aussi dans nos syndicats d'eau.

M. GANDRIEAU :

Je pense que sans cette motion, on peut s'attendre à ce que l'on relance un débat compliqué et complexe. C'est moi qui en suis à l'initiative. Je prends des initiatives qui peuvent surprendre mais je les ai prises parce que j'ai découvert de vraies violences. Ce ne sont pas des violences contre les gendarmes que nous avons vues à la télévision, mais des violences morales envers des gens qui sont agriculteurs, qui sont élus et qui sont membres d'associations de protection de l'environnement, qui ont été violentés psychologiquement par des personnes qui ont pris le pouvoir dans certaines associations. Je n'ai pas peur de le dire parce que je l'ai vu. Si certains disent le contraire, c'est faux parce que j'étais sur le terrain. Je suis un homme de terrain. J'étais effaré par ce que j'ai vu. Si c'est cela la démocratie, je quitte le comité de bassin dès demain.

Aujourd'hui, il y a une communication qui est complètement idiote. Il faut la remettre sur les rails en donnant une vérité plus juste, plus claire et plus simplifiée. C'est peut-être le plus dur. Il y a des communications très simples : bassines, pieuvres, on fait de l'accaparement de volume d'eau... C'est une simplification qui est complètement balayée par la réalité du terrain.

Je vous demande d'écouter ceux qui signent et qui restent encore à la table parce qu'il y en a qui sont partis pour des raisons que je suis capable d'expliquer. Ils ont la volonté de mettre en place ce qui est écrit, une vraie volonté, mais cela met du temps parce qu'il n'y a qu'une seule réserve de créée. Dès qu'il y a des regroupements et que des acteurs sont d'accord, on peut créer la réserve. Sainte-Soline est passée en phase 1 alors qu'elle était en phase 2 parce qu'autour, il y a des gens qui étaient prêts. On n'attend pas que tout le monde s'engage. Je peux vous donner des exemples. Il y en a qui se sont engagés, ils n'ont pas l'eau et les contrats sont en train de tomber. Ces acteurs s'inquiètent pour leur avenir. Ils avaient franchi le pas. Ils disent : « Si l'on ne veut pas de la

réserve, nous retournons en arrière et nous allons peut-être même changer de métier parce que nous allons mettre la clé sous la porte ».

De grâce, on est en train de mettre une gouvernance partagée. Tout le monde peut y être. Tout le monde peut dire et peut voir. Je ne vais pas reprendre ce qu'a décidé le conseil d'administration. Nous faisons un bilan évaluatif. Nous pouvons le compléter. Il n'y a pas de souci. La préfète des Deux-Sèvres se trouve isolée aujourd'hui. Les politiques sont cachés sous la table. Je l'ai dit. Ce n'est pas normal. Aujourd'hui, nous devons prendre notre part dans ce volet-là.

De grâce, un peu d'apaisement... Certes, je parle fort mais c'est ma manière de parler. Je serai avec vous pour que cet apaisement se transmette sur le terrain.

M. le Président :

Je peux témoigner, puisque j'ai assisté à cette visioconférence, de la volonté de M. Gandrieau et de M. Albert d'appliquer le protocole, tout le protocole, et d'être garants de ce compromis qui avait été trouvé. Je peux vous l'assurer.

M. BRULÉ :

L'État a été cité à plusieurs reprises. Je rappelle que notre feuille de route, c'est ce qui est écrit dans le Sdage. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. La préfète de bassin l'a dit. Tous les préfets le savent. Dans le Sdage, on dit clairement comment on envisage d'avancer sur la question de la gestion quantitative. Le débat a eu lieu.

Après, les études qui sont faites confrontent à une réalité de la ressource, donc il est normal que nous prenions un peu le temps de regarder pour voir comment nous pouvons, sur la base de ces éléments objectifs, construire les projets de territoire.

Nous donnerons les moyens, au niveau de l'État, d'expertiser les études en question. Nous avons travaillé sur la manière de réaliser ces études. Notre idée est de conforter mais aussi de nous assurer qu'elles sont bien réalisées. Nous en sommes convaincus mais nous le ferons. Nous donnerons donc les moyens d'analyser ces études pour nous assurer que les acteurs territoriaux puissent se baser sur des éléments précis pour prendre leurs décisions.

Concernant la motion, le Gouvernement s'est exprimé sur ce sujet pour condamner toutes les violences. Il n'y a aucune ambiguïté à ce sujet, en particulier sur les deux premiers items de la motion sur lesquels il n'y a pas, à mon avis, de mots à changer. Après, sur l'opportunité de mettre le troisième item, j'entends qu'il y a beaucoup de discussions. J'entends que l'invitation peut être interprétée de manière différente. J'ai bien entendu cet élément.

Pour moi, il y a quelque chose qui est incontournable, c'est qu'il y aura effectivement un bilan. Nous pouvons rappeler qu'un bilan sera réalisé. C'est d'ailleurs ce que le conseil d'administration a voté.

M. le Président :

Mes chers collègues, nous allons procéder au vote sur les bases suivantes. D'abord, un prochain comité sera organisé autour de cette question. Je demanderai à la commission Planification de travailler sur une manière d'aborder les choses d'un point de vue scientifique, d'un point de vue partage, que l'on essaie d'aborder le sujet avec des témoignages devant le comité de bassin par exemple parce que c'est un sujet qui va monter en puissance. Il faut donc que nous ayons une culture collective : quelle est la meilleure approche pour traiter le sujet ? Ce n'est pas uniquement un problème de stockage de l'eau. C'est : comment allons-nous finalement gérer cette affaire ? C'est donc un engagement que nous prenons.

Sur les deux premiers items, je pense qu'il n'y a pas de difficulté. C'est le troisième qui pose problème. Je n'ai entendu personne dire qu'il ne fallait pas d'évaluation. Il faut que nous appliquions le protocole qui a été voté. J'entends bien que ce n'est pas une décision du comité de bassin puisque c'est une décision de l'agence de l'eau, de son conseil d'administration. Toutefois, le comité de bassin invite les parties prenantes – nous allons retirer « à se remettre autour de la table » – à faire un bilan sur la base d'une évaluation indépendante.

Ma proposition est simple. Il y aura un débat au prochain comité. Par ailleurs, si l'on touchait à l'item 1, au lieu de mettre « réserve », nous mettrions « retenue ».

M. GUTTON :

Dans le contrat, c'est bien « retenue de substitution ». C'est le terme du contrat lui-même.

M. le Président :

J'essaie de tenir compte de vos observations. Ensuite, dans « qui se sont déroulées sur le terrain », nous supprimons « sur le terrain » parce que cela a bien dépassé le terrain et nous rajoutons cette histoire d'évaluation indépendante en retirant « à se remettre autour de la table ».

Le comité de bassin invite les parties prenantes à faire le bilan des engagements individuels et collectifs sur la base d'une évaluation indépendante.

Je vous propose cette motion, mes chers collègues. Nous allons donc passer au vote. Vous avez compris l'état d'esprit. Je comprends fort bien que certains ne veulent pas participer au vote ou pire, voter contre. Chacun est libre.

Je vous propose, mes chers amis, de passer au vote.

M. BRULÉ :

J'invite les représentants de l'État à ne pas participer au vote.

M. le Président :

J'ouvre le vote.

- *Motion relative aux retenues de substitution.*
- **Adoptée à la majorité (84 voix pour, 16 voix contre, 35 abstentions).**

M. le Président :

Avant de passer au déjeuner, j'invite notre collègue Éric Taufflieb à nous rejoindre. Je souhaite vraiment lui rendre un hommage au niveau du comité de bassin pour tout le travail qu'il a réalisé au sein de la commission Planification. M. Hauchecorne, c'est une commission particulièrement délicate mais je sais que vous serez bien accompagné. En tout cas, c'est vraiment le cœur du dispositif de planification.

Éric Taufflieb a montré tout son talent de négociateur, d'écoute, d'humour parce que c'est quelqu'un qui aime la vie, qui a des convictions profondes et qui a su les faire partager. Je souhaite vraiment, en votre nom à tous, le remercier. Je sais que la décision qu'il a dû prendre n'a pas été facile. Nous la comprenons. Nous essayons de la partager mais en tout cas, au-delà de rester un ami, tu es quelqu'un qui a beaucoup œuvré. Au nom de toutes et tous, merci, mon cher Éric.

M. TAUFFLIEB :

Je crois qu'il faut que je dise deux mots, c'est un peu la tradition. Merci, merci, merci. Cela fait trois mots. Je suis là depuis 2008. J'ai rencontré des gens formidables, des acteurs passionnés, appliqués, impliquants, qui m'ont beaucoup appris. Pour ceux qui me connaissent moins, j'ai fait une vingtaine d'années au conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne. C'est sûrement un mandat un peu plus impliquant. J'étais dans les instances du conseil économique. Quand je suis arrivé ici en 2008, il a fallu deux ou trois ans pour m'adapter aux structures. Le président le dit souvent. C'est toujours un peu complexe. Après, c'est une véritable passion – passion humaine, passion économique, passion sociale – parce que l'eau, c'est tout.

L'eau est un enjeu, particulièrement parce que depuis 2008, cela s'est aggravé. En tout cas, cela s'est accéléré. J'ai passé quatorze ans formidables avec beaucoup d'acteurs. Vous continuerez parce que personne n'est remplaçable. Je souhaite bonne chance au duo Mme Haas et

M. Hauchecorne. Vous verrez que cela va bien se passer. Ce qu'il faut, c'est les tenir un peu parce qu'il y a quand même quelques turbulents dans votre commission, vous verrez. Je ne désigne personne mais vous ferez attention globalement à ceux qui sont plutôt proches. Vous avez quelques élus territoriaux qui pourront vous aider, qui sont de vrais acteurs même si parfois, il y a un peu de dérapage. Je salue mon ami James et mon ami Philippe et je les embrasse évidemment. Cela a été un bonheur. Je salue tout le monde.

Un Sdage ne se construit pas ex nihilo. C'est tout un cycle qui part de celui qui existe et qui arrive à celui qui vient. Comme l'a dit M. le Directeur tout à l'heure, c'est un cycle quasi permanent. Il faut des gens d'expérience pour le mettre en place, qui ont eu l'expérience d'avant. Je dis cela d'autant plus que M. Burlot a présidé la commission Planification avant d'être président du comité de bassin. Ce sont l'ensemble des acteurs et l'ensemble du travail collectif que vous allez mener qui vont vous permettre d'avancer. Je reste un citoyen engagé. Je regarderai de loin ou de près les travaux que vous mènerez.

Encore une fois, trois mots : merci, merci, merci pour ces rencontres. J'ai rencontré aussi chez les techniciens de l'agence, les techniciens de l'État, ce que l'on appelle le STB (secrétariat technique de bassin) des gens formidables, là aussi passionnants, passionnés, engagés, impliqués dans le combat et les actions qu'ils mènent sur le territoire.

Puis, je n'ai pas le droit de ne pas citer celui qui m'a accompagné pendant les années où j'étais président de la commission Planification, c'est Philippe Gouteyron. J'allais dire mon ami Philippe Gouteyron. Il m'a tant appris avec ses équipes que je voulais le remercier ici devant l'ensemble du comité de bassin.

Avec un peu d'émotion, merci à tous.

M. GUTTON :

Un buffet est servi. Il faut que nous puissions redémarrer, M. le Président, dans une heure, à 14h45 (*pause déjeuner*).

RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR L'ANNÉE 2022 (SÉCHERESSE)

Point « planification » n° 5 de l'ordre du jour (suite)

M. GUTTON :

M. le Président est actuellement retenu par un journaliste. Je vous propose de continuer le point relatif au retour d'expériences sur l'année 2022.

Nous aurons un exposé de la DRAAF pour faire un premier bilan de l'année 2022 en matière agricole.

Puis, Claire Janin, de l'ARS Centre-Val de Loire, fera également un bilan sur le sujet de l'eau potable, notamment des territoires qui ont été en tension sur la ressource en eau potable cette année.

Ensuite, M. le Président nous rejoindra puisqu'il aura terminé sa dernière interview. Avec une équipe d'élus du comité de bassin, nous ferons une présentation des discussions sur la contribution du comité de bassin à l'exercice commandé par le ministre de la Transition écologique. Un débat pourra s'engager.

Je passe la parole à Laurent Walch qui est ingénieur général de bassin à la DRAAF Centre-Val de Loire.

M. WALCH :

Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis ingénieur général de la DRAAF Centre-Val de Loire remplaçant de Pierre Piton depuis début juillet. Je vais vous faire un retex factuel. Nous

allons en rester au niveau des faits concernant l'impact de la sécheresse sur l'agriculture. Je me suis basé pour cela sur les résultats des analyses des statistiques agricoles de tous les départements, plus précisément de la partie des départements qui se trouvent dans le bassin Loire-Bretagne.

Nous avons une diapositive qui donne déjà un petit aperçu de l'agriculture sur le bassin. Je crois qu'il est bon de replacer un peu les choses. Le schéma est peut-être un peu déconcertant au premier abord. Il fait figurer, avec la première barre bleue, le nombre d'exploitations agricoles. Il y en a 108 500 sur le recensement 2020. Cela représente un peu plus du quart du nombre d'exploitations au niveau national et à peu près 200 000 actifs. Nous avons beaucoup d'exploitants agricoles sur le bassin Loire-Bretagne.

Ensuite, sur les 108 000 exploitations, 97 000 ont des prairies dans leurs surfaces d'exploitation – par exemple, ceux qui font du maraîchage n'ont pas forcément de prairies –, 74 000 ont des céréales, 39 000 ont des fourrages annuels, 28 000 ont des oléagineux, 4 700 ont des cultures fruitières, 4 400 ont des vignes, etc.

Cela nous donne un aperçu de la diversité des cultures sur le bassin, avec des cultures un peu dominantes. La diapositive d'après donne la surface. Sur le bassin, sur un total de 9,3 millions d'hectares, vous avez 46 % de prairies, 32 % de céréales, 9 % de fourrages annuels, 7 % d'oléagineux, 0,8 % de légumes frais, plants, melons frais – cela fait quand même 75.000 ha –, 0,6 % de vignes, etc.

La troisième diapositive, un peu différente, présente les orientations principales des exploitations agricoles sur le bassin. Grosso modo, en jaune, ce sont plutôt les céréales. En orange, dans la Bretagne, ce sont les élevages de granivores, porcins ou volailles. En rouge, ce sont les bovins « viande », plutôt dans le sud du bassin. Tout au sud, en brun foncé, ce sont soit les bovins « lait », soit les bovins mixtes (viande et lait). C'est une carte qui est intéressante parce qu'elle montre la diversité des paysages agricoles au niveau du bassin Loire-Bretagne.

Après, nous abordons le sujet de la sécheresse. J'ai quatre diapositives à présenter sur l'impact sur les cultures. Je reviens très rapidement sur les conditions climatiques. Cela a été expliqué par M. Brulé ce matin. Je voulais juste insister sur le fait qu'il y a eu un printemps très sec et des pluies en juin, surtout sur l'amont du bassin. Ces pluies ont été importantes. Imaginons un scénario où il n'y aurait pas eu ces pluies, les conséquences pour l'agriculture auraient été gravissimes. Nous avons eu de la chance. Nous avons eu ces pluies en juin au milieu d'un désert de pluie entre le printemps et l'été. Ces pluies de juin ont beaucoup contribué à sauver les cultures de printemps, y compris celles qui sont réputées les plus résistantes comme les tournesols au stade de floraison.

Nous avons eu un mois d'octobre très chaud, le plus chaud jamais enregistré. Cela a permis une petite repousse de l'herbe. Vous savez que les éleveurs ont eu des problèmes de stock en herbe, certes pas énormément. Il a quand même été signalé en Bretagne qu'il y avait une bonne repousse. Malheureusement, cela facilite également le développement des ravageurs pour les nouvelles cultures, c'est-à-dire les cultures d'hiver.

Pour le rendement des grandes cultures, concernant les cultures d'hiver, c'est-à-dire le blé, l'orge, etc., elles ont été à peu près autour de la normale, sauf en Nouvelle-Aquitaine et en AURA où elles ont été inférieures. Néanmoins, cela n'a pas été si mauvais alors que nous pensions que ce serait bien pire.

Pour les cultures printemps, cela a été beaucoup moins bon. Le maïs non irrigué a fait - 23 % en Centre-Val de Loire, - 28 % en Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Le maïs a bien souffert. Ce sont des chiffres moyens. Cela cache des disparités importantes entre les maïs qui poussent sur des sols profonds, qui finalement ont été moins atteints, et ceux qui poussent sur des sols superficiels où nous avons des baisses de rendement qui ont pu être très fortes.

Pour le maïs irrigué, il y a une disparité en fonction de l'ampleur des mesures de restriction qu'il a pu y avoir. Nous avons par exemple - 19 % en Pays de la Loire parce qu'il y a eu beaucoup de mesures de restriction. Vous vous rappelez que c'est là où les zones ont été très tôt les plus rouges. En Centre-Val de Loire, cela a été moins restrictif, quoique les parties amont des affluents de la Loire aient été touchées. Le tournesol, comme je le disais, a mieux résisté mais quand même, il a fait - 24 % en Pays de la Loire. Il y a donc eu, dans certains coins, une sensibilité du tournesol. Quand il n'y a pas d'eau, il n'y a pas d'eau. Les pois secs ont fait entre - 5 et - 15 %.

Pour les cultures de plein champ, nous avons eu des baisses. Il y a eu également des problèmes de qualité de fruit. Par exemple, sur les pommes de terre, il y a eu des calibres hétérogènes, plus petits. Il en est de même sur les carottes. La DRAAF Bretagne nous a signalé de grosses difficultés chez les producteurs de légumes. Il y a eu notamment des pertes de 70 % pour les producteurs d'artichaut et 50 % pour les producteurs de haricot. Cela a été effectivement, en Bretagne notamment, une baisse très forte.

Pour le maraîchage, il y a eu aussi des difficultés importantes. Vous savez que dans les arrêtés-cadres « sécheresse », des dispositions spécifiques sont prévues pour le maraîchage, c'est-à-dire une diminution plus faible des interdictions de prélèvement, quoiqu'il y ait eu des baisses d'autorisation de prélèvement. Cela a permis de sauver de nombreuses cultures et de nombreuses exploitations. Il y a eu des pertes liées au sous-arrosage. Des pertes ont été signalées notamment en Pays de la Loire parce que les gens n'avaient plus d'eau dans leur retenue. Là, ce sont des pertes beaucoup plus importantes.

De toute façon, il faudra mener par bassin versant une réflexion sur : quid dans le futur ? Dans le cadre des instances de concertation – nous en parlions ce matin –, il est très important de pouvoir réfléchir collectivement au devenir de ces cultures maraîchères qui sont des cultures à haute valeur ajoutée qui couvrent de petites surfaces mais qui, comme nous l'avons vu tout à l'heure, font vivre un certain nombre d'exploitants.

Outre la sécheresse, il y a eu aussi des coups de chaud sur les cultures. En Centre-Val de Loire par exemple, malgré une production pas trop mauvaise, nous avons eu quand même des problèmes sur les calibres. Les pommes, par exemple, étaient trop sucrées. Pour la conservation, cela va poser problème.

Pour la vigne, les pluies de fin août ont permis de sauver les raisins qui ont pu grossir. Nous avons finalement des produits de très bonne qualité.

L'élevage est le point le plus difficile pour le bassin. Vous avez la carte de l'indice ISOP (information et suivi objectifs des prairies) publiée par le ministère de l'Agriculture. Tout ce qui est rouge, ce n'est pas bon. Tout ce qui est rouge foncé, c'est encore moins bon. Nous voyons que sur toute la Bretagne, sur tous les Pays de la Loire, cela n'a pas été bon du tout. Ce n'est pas bon du tout non plus dans la partie amont du bassin versant de la Loire où il y a eu de gros problèmes. Au milieu du bassin cela a été finalement un peu meilleur. Les gens étaient obligés de déstocker, c'est-à-dire d'utiliser leurs stocks de l'hiver pour l'été. Puis, en Bretagne, en Pays de la Loire, on nous a signalé des risques de décapitalisation des troupeaux, c'est-à-dire que les éleveurs n'ont plus de fourrage, donc ils vendent leur bétail. Cela pose problème d'abord sur la pérennisation de l'exploitation. Ensuite, cela pose question sur ce que l'on met à la place de l'élevage. Cela fait partie des questions que nous nous posons au ministère de l'Agriculture.

M. GUTTON :

Je propose que nous passions tout de suite à la présentation de l'ARS pour pouvoir avoir plus de temps pour construire la contribution du bassin. C'est Claire Janin de l'ARS de bassin qui fait son exposé. Cela introduira bien le projet de contribution qui va vous être présenté.

Mme JANIN :

Je vais vous donner quelques chiffres clés à l'échelle de bassin pour vous remettre dans le contexte. Le bassin est essentiellement alimenté par des captages d'eau souterraine mais qui, proportionnellement à la population, ne sont pas les plus importants. Nous avons aussi des captages en eau de surface qui alimentent une bonne part de la population – nous pouvons penser à Nantes et à Tours par exemple –, ce qui explique la différence de chiffres entre la proportion de captage en eau souterraine et la proportion de population alimentée.

Concernant le suivi qui a été mis en place cet été, nous nous étions inquiétés de manière collective et assez tôt au niveau des services de l'État au vu des données qui ont été présentées par la Dreal : le déficit des nappes, la pluviométrie très faible, le réservoir de Naussac qui n'était pas non plus rempli au maximum de sa capacité... Nous avons assez tôt, dès début juin, alerté l'ensemble des distributeurs d'eau qui étaient susceptibles d'être impactés par la sécheresse pour leur dire de faire attention, de se préparer et de revoir leur plan de gestion de crise.

Il y a eu des suivis rapprochés par la Dreal et notamment par les préfets de département qui ont mis en place leurs comités de ressources en eau, qui rassemblent l'ensemble des usagers et les services de l'État pour suivre de manière plus ou moins rapprochée selon les départements la situation. Fait exceptionnel, c'est aussi la première année qu'il y a eu l'activation d'une cellule interministérielle de crise pour suivre l'impact de la sécheresse sur l'ensemble des usages, notamment sur l'eau potable.

Concrètement, ce que nous pouvons en dire au niveau du bassin, c'est qu'heureusement, nous n'avons pas eu de coupure d'eau majeure, ce qui a concerné une part importante de la population. En particulier, les préfets n'ont pas eu à déclencher leur plan de crise, les plans ORSEC « eau potable », sur aucun des 36 départements du bassin. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Pour autant – et vous le verrez sur les cartes après –, quasiment tous les départements du bassin ont connu des tensions sur l'alimentation en eau potable. Nous avons quand même 159 collectivités qui ont dû mettre en place des mesures de gestion exceptionnelle pour faire face à la sécheresse et éviter une pénurie d'eau. Ces 159 collectivités représentent 5 % de la population du bassin, soit 700.000 personnes.

Sur le graphique, vous avez les principales mesures de gestion qui ont été mises en place par les collectivités. Le rouge peut paraître important. Il s'agit du recours au citernage et aux distributions d'eau embouteillée. En fin de compte, la distribution d'eau embouteillée a été très marginale. Certes, beaucoup de collectivités ont eu recours au citernage mais ce sont des collectivités de petite taille, plutôt rurales et isolées. En moyenne, les citernes alimentaient 3 % seulement de la population qui a dû avoir des mesures de gestion exceptionnelle.

Au-delà du citernage, d'autres mesures de gestion ont pu être mises en place. Nous avons déjà sur certains secteurs un maillage assez important, des interconnexions permanentes qui existent en eau potable. Cet été, il y a eu une activation d'interconnexions de manière temporaire pour sécuriser une commune par rapport à une autre.

Nous avons également eu recours à des ressources de secours, soit des collectivités qui ont des captages qu'ils n'utilisent pas au quotidien et qu'ils réactivent pour faire face à la sécheresse, soit de manière exceptionnelle et très ponctuelle, un recours à une ressource de substitution qui initialement n'était pas liée à l'eau potable. Cela peut être un plan d'eau ou une carrière. Evidemment, tout cela est contrôlé par les services de l'État et autorisé.

Puis, d'autres mesures de gestion ont pu être mises en place pour les grosses collectivités, notamment ce que l'on appelle le bridage de pompes. On réduit le débit des pompes. Cela a aussi le contre-effet de faire fonctionner les pompes plus longtemps et le risque d'usure du matériel.

Sur la diapositive suivante, en rouge, vous avez représentées les 159 collectivités qui ont dû mettre en place des mesures de gestion exceptionnelle cet été. Le code couleur décrit le niveau de structuration des collectivités en matière de gestion d'eau potable. En bleu, ce sont les collectivités qui sont déjà bien structurées, souvent avec des réseaux bien interconnectés. En violet, ce sont les collectivités pour lesquelles l'agence de l'eau a connaissance d'un projet de structuration sur cette compétence « eau potable ». En blanc, ce sont les collectivités qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore structurées.

On peut déjà dire que les impacts les plus importants ont concerné la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment la Haute-Loire. Cela s'explique principalement par le contexte hydrogéologique, avec énormément de petites ressources très sensibles à la sécheresse. Nous avons pu aussi observer un report sur l'eau potable pour l'abreuvement des animaux. Certains forages des éleveurs ayant été à sec, ils se sont reportés sur l'eau potable.

L'autre impact majeur se situe en Bretagne. C'est la première année où la situation était aussi exceptionnelle dans cette région, avec de nombreuses collectivités qui ont dû faire face à des mesures de gestion exceptionnelles.

Si vous vous posez la question de la région Centre qui n'est pas trop structurée mais qui, pour autant, a eu un impact assez modéré, cela s'explique par le fait qu'elle est alimentée essentiellement par des captages en eau profonde qui ont été assez peu touchés par la sécheresse.

La dernière diapositive nous donne les mêmes informations mais avec un peu plus de détails. Nous avons notamment en rouge les communes qui ont recours au citernage. Le code couleur « vert » vous indique les zones de revitalisation rurale. Là aussi, nous observons que la majorité

des situations étaient rencontrées en Zone de revitalisation Rurale (ZRR). Le citernage se retrouve majoritairement sur les régions les plus problématiques que je vous ai citées (Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne).

La diapositive suivante indique le distinguo des mesures de gestion. Je tenais à signaler, pour la première fois en Bretagne, la mise en service de deux stations temporaires de dessalement d'eau de mer sur les îles de Groix et de Molène. Ce sont les points violets que vous pouvez voir sur la carte.

Au-delà des problèmes de sécheresse, quand on parle de sécheresse, on pense tout de suite « problème de quantité d'eau ». Je tiens à signaler que ça ne se limite pas à cela et que souvent est corrélé un problème de qualité d'eau. L'OFB en a un petit peu parlé mais la hausse de température, la concentration en polluants et le développement d'algues peuvent aussi avoir un impact notamment sur le traitement d'eau potable.

Nous avons aussi l'activation de ressources de secours. Quelquefois, des collectivités ont abandonné des captages parce qu'ils présentaient des traces de pollutions diffuses, type nitrates ou pesticides, donc les remettre en service fragiliserait la distribution de l'eau. Il faut aussi avoir conscience de ces impacts.

Le dernier impact que nous avons pu mettre en évidence était plus localisé en Indre-et-Loire. C'est le fait qu'avec la sécheresse des sols et le retrait-gonflement d'argile, nous avons eu plus de casses de réseau. C'est aussi un sujet qui va peut-être être amené à augmenter avec le dérèglement climatique que nous connaissons malheureusement actuellement.

En conclusion, cela montre bien l'importance de réfléchir à la manière de sécuriser au mieux l'eau potable dans les années à venir. C'est tout l'objet des travaux de cet après-midi : chantier « eau » et transition écologique, quelles mesures, à court et moyen terme, mettre en place pour sécuriser l'alimentation en eau potable notamment ?

M. le Président :

C'était une belle présentation de la situation. Je vous invite, mes chers collègues, M. le Préfet, à venir nous rejoindre.

CONTRIBUTION DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE AU CHANTIER « EAU » DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

M. le Président :

Nous allons aborder le dernier point de notre ordre du jour qui est le lancement du chantier de la planification écologique. J'avais dû vous transmettre, au moins au bureau, les termes de la consultation qui était lancée par les ministres, notamment M. Béchu. Aujourd'hui, nous sommes amenés à faire un certain nombre de propositions dans le cadre de cette consultation.

Il y a eu une première réunion des présidents de comité de bassin qui s'est tenue en visioconférence il y a quelques semaines, où nous avons fait part d'un certain nombre de sujets aux ministres concernés. Trois ministres étaient présents, à savoir M. Béchu, Mme Couillard qui s'occupe du dossier de l'eau et Mme Firmin-Le Bodo, ministre déléguée à la Santé. Il serait souhaitable d'ailleurs que l'ensemble des ministres puisse aussi regarder cela de très près. Je pense notamment au ministre de l'Agriculture compte tenu des sujets que nous avons à partager.

Le dossier a été lancé le 29 septembre. Il nous est demandé des propositions pour fin décembre. Il n'y a donc pas de vacances de Noël pour le comité de bassin.

Autour de cette question que je vais laisser le soin à M. Albert de présenter, je voudrais vous dire que nous avons eu les assises de l'eau, organisées à l'époque par Emmanuelle Wargon. C'était un bel exercice d'ailleurs. Nous avons eu quelques avancées intéressantes, notamment sur la notion de réutilisation des eaux aux fins de sobriété, d'économie. De belles propositions ont été faites mais là, visiblement, il s'agit de franchir une étape supplémentaire.

Puis, il y a eu le Varenne de l'eau, un autre exercice qui s'est effectué avec un pas de côté, mais qui n'a pas toujours été compris par tous les acteurs de l'eau. Il y a eu un certain nombre de propositions, parfois très intéressantes, mais nous n'étions pas ensemble. En l'occurrence, ce que l'on nous propose, c'est d'être ensemble sur des propositions. C'est ce que je retiens.

J'ai envie de vous dire : attention au catalogue de propositions. Je repense à ce qu'a dit M. Doron ce matin sur un certain nombre de choses (les Sage, les CLE, les cohérences, les gouvernances, la fiscalité...). Un grand nombre de questions intéressantes ont été abordées ce matin. En tout cas, on nous a demandé de faire des propositions, donc allons-y. Essayons de prioriser nos propositions. C'est l'objet du travail qui a été organisé autour de M. Albert qui va nous présenter la méthode de travail.

Par ailleurs, le CNE (Conseil national de l'eau), qui est une instance qui regroupe tous les comités de bassin et toutes les parties prenantes des comités de bassin, travaille également le sujet. Différents groupes de travail ont été mis en place. J'en copréside un avec le vice-président de l'ANEB (Association nationale des élus de bassin versant) et le président de la Fédération de canoë et kayak, M. Dantin, sur le grand cycle. Il y a également un cycle sur la sobriété. Il y a un cycle sur les économies. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à solliciter M. le Directeur. Il vous fera, si vous le souhaitez, participer à ces groupes de travail.

En tout cas, c'est le moment ou jamais de faire des propositions. Je pense que tout le monde a pris conscience qu'il fallait franchir une nouvelle étape en matière de bonne gestion de la ressource en eau.

M. ALBERT :

Indépendamment du chantier « eau » et de la planification, M. le Préfet, je voudrais juste revenir un peu sur les propos de ce matin quand on disait que la Loire n'est pas seulement ici mais va aussi assez loin sur le territoire. Je vais encore parler des Deux-Sèvres, mon département. Effectivement, la Loire va jusqu'au nord des Deux-Sèvres et alimente une partie du nord des Deux-Sèvres. C'est là que nous voyons aussi tout l'intérêt que nous avons tous ensemble à bien préserver l'eau et à pouvoir la destiner à tous les usages, notamment à l'eau potable qui est importante sur notre département.

Nous avons eu le lancement du chantier. Ensuite, nous avons eu la réunion de notre commission Programme élargie. C'est une proposition que j'ai faite lors d'une commission Programme de l'élargir à la commission Planification. Ces deux commissions auront probablement à travailler ensemble sur des sujets comme ceux-là. Au début, nous étions partis pour faire des ateliers avec une dizaine de personnes de chaque côté. Puis, vu l'ampleur et vu le nombre de participants, nous nous sommes dit que nous allons faire trois ateliers successifs et proposer de préparer la contribution au comité de bassin.

Sept thèmes ont été proposés dans la lettre du ministère, avec une vision à long terme partagée. Quand on dit « long terme », nous ne savons pas jusqu'où cela peut aller. Nous étions donc partis jusqu'à 2050. Nous n'avons pas été au-delà. On ne sait jamais jusqu'où va cette sécheresse de 2022. Nous ne savons pas trop ce que l'avenir nous réserve.

Je vais faire un gros point sur la sobriété et l'optimisation des usages. Cet élément essentiel est mis en avant en termes de sobriété de l'eau et d'optimisation des usages à trouver.

Ensuite, nous avons « accès à une eau potable de qualité ». Nous l'avons vu tout à l'heure, quand on a peu de quantité, on a automatiquement une qualité qui se détériore. Nous avons par exemple la prolifération des cyanobactéries, avec des toxines qui posent problème dans les traitements d'eau potable. Tout cela est lié, donc il nous faut trouver les moyens d'avoir cet accès à une eau potable de qualité.

Concernant « le grand cycle de l'eau et la résilience des écosystèmes aquatiques », le bassin Loire-Bretagne a toute sa part vu la surface qu'elle occupe sur le territoire, y compris la partie « littoral ». Nous avons beaucoup de sujets en lien avec ce thème de l'amont à l'aval. Tout cela est bien pris en compte.

À propos de la « levée des freins organisationnels », moi qui suis élu depuis très longtemps, depuis 1989, j'ai toujours été stupéfait par les normes qui nous tombaient dessus. On disait toujours d'année en année qu'on allait en mettre moins. Or, j'en ai toujours vu plus. L'espoir fait

vivre. J'espère qu'un jour, nous en aurons moins mais en tout cas, nous avons mis quelques levées de freins organisationnels qui nous posent souci sur ce bassin comme sur d'autres.

Les questions de « tarification et de financement » vont également être abordées. On parlera de plafond mordant tout à l'heure sur la diapositive, mais aussi de notre positionnement par rapport à la tarification de l'eau.

En matière de « mobilisation des outils réglementaires et accélération des solutions techniques », il s'agit de voir comment nous pouvons avoir le bon outil réglementaire sans qu'il soit imposé mais qu'il reste néanmoins une épée de Damoclès. Que l'on trouve des solutions avant, ce serait bien mais au moins, il faut que cet outil réglementaire existe. Concernant l'accélération des solutions techniques, nous parlerons de solutions basées sur la nature dans ces trois séquences.

Les trois séquences qui ont été choisies dans le cadre de la commission Programme et Planification sont les suivantes :

- partager l'eau pour une gestion équilibrée et sobre de la ressource ;
- accéder à un service d'eau potable organisé et performant ;
- rendre les écosystèmes plus résilients.

Nous avons ensuite les leviers d'action à court terme qui sont la planification-connaissance, la réglementation, la fiscalité, y compris la redevance. Nous avons un groupe de travail « redevances » du conseil d'administration. L'année prochaine, il devrait proposer des solutions concernant les redevances. Il est envisagé notamment une nouvelle redevance sur l'artificialisation qui permettrait d'avoir des financements supplémentaires.

Nous avons ensuite l'incitation financière et la conditionnalité des aides. Il s'agit de voir comment nous pouvons mettre l'eau et notre environnement au plus près des aides qui peuvent être apportées, notamment DETR, DSIL ou autres subventions qui peuvent être données.

Puis, nous avons parlé ce matin de communication et de sensibilisation. Il s'agit de voir comment nous pouvons mieux communiquer sur notre territoire et comment nous pouvons mieux sensibiliser les territoires.

À travers cela, nous avons eu 70 propositions : 38 propositions à court terme et 32 propositions à moyen terme, avec des leviers d'action différents qui sont soit au niveau du bassin, donc au niveau de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, soit au niveau national, avec des actions décidées et/ou engagées. Nous avons proposé des actions de consensus que nous avons vues ensemble lors de la réunion de la commission Programme et Planification. Nous n'avons pas pris toutes les propositions qui ont été faites. Par contre, elles pourront être envoyées directement au ministère, qu'elles viennent du milieu associatif, agricole, industriel ou des collectivités.

Ainsi, nous avons les leviers transversaux à activer. Le premier est la fiscalité de la politique de l'eau. Nous voyons que nous avons besoin des retours d'expérience de la sécheresse 2022. Des mesures immédiates sont à proposer ou à déployer au moins sur ces deux dernières années du 11^e programme. Cependant, il s'agit aussi de pouvoir s'inscrire dans le 12^e programme. Nous aurons probablement des évolutions à apporter sur ce 12^e programme pour apporter des solutions à ce phénomène de sécheresse qui s'amplifie.

Comment disposer des moyens à la hauteur des ambitions de demain ? Il s'agit dans un premier temps d'avoir un plafond de recettes et de dépenses compatible avec la mise en œuvre des mesures ambitieuses d'adaptation au dérèglement climatique. Nous en avons parlé un petit peu ce matin.

Le deuxième point porte sur l'assouplissement du plafond mordant. Cela reste un élément primordial de la capacité de notre agence à intervenir dans tous les domaines, notamment vis-à-vis de son amplitude.

J'évoquerais à ce stade la solidarité des agences alors que le bassin Loire-Bretagne représente 28 % du territoire national, avec une grande partie de littoral. Nous parlions également ce matin de ce qu'il restait à faire sur le littoral, dont beaucoup plus d'actions sur les milieux et la biodiversité. Je pense que nous avons besoin à un moment de réfléchir, au niveau national, à cette solidarité qui peut être mise en œuvre.

Concernant la finalisation de la réforme des redevances « pollutions diffuses », vous savez que les parlementaires ont réfléchi à cette réforme des redevances. Nous savons que la FNSEA-CR n'était

pas d'accord sur ce qui était proposé. C'est un élément qui doit être repris à un moment donné et voir comment on peut aboutir à une redevance juste pour chacun.

Le dernier point qui est proposé, c'est la mise en place d'une taxe biodiversité sur l'artificialisation des sols. Il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe en soi. C'est vraiment une taxe qui doit être prise en compte mais qui ne doit pas amplifier la taxation sur l'abonné.

Nous passons à l'incitation financière et à la conditionnalité des aides. Pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau plus ambitieuse, il est proposé de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la prise en compte du dérèglement climatique en conditionnant les aides d'État. J'en citerais quelques-unes qui sont plus européennes. Nous avons par exemple la redéfinition des zones, avec une plus grande prise en compte des enjeux « eau ». Nous avons l'indemnité compensatoire de handicaps naturels pour que l'élevage reste dans ces enjeux « eaux ». Il s'agit aussi de permettre d'avoir des prairies demain. À un moment donné, c'est supprimé. Le territoire des Deux-Sèvres était fortement impacté. Il s'agit de voir comment garder les enjeux « eau » qui sont vraiment prépondérants dans la qualité de notre eau demain, aussi bien sur les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) que sur les PSE et autres subventions. Je pense qu'il y a vraiment une réflexion européenne et française à mener dans ces cas-là pour mettre un peu plus en avant nos enjeux « eau ».

Nous avons également parlé de la conditionnalité des aides aux actions en faveur de la sobriété. Il y a probablement aussi des éléments à apporter dans ce domaine. Concernant l'engagement chiffré d'actions en faveur de la sobriété, il s'agit d'économiser partout où c'est possible et de faire connaître les avancées sur les territoires, les projets de territoires et les collectivités qui sont mises en avant dans ce domaine, lesquelles peuvent apporter aux autres et partager leur expérience.

S'agissant de la mise en place d'un service d'eau potable organisé et performant, nous avons vu tout à l'heure la carte qui présentait des endroits organisés en la matière et d'autres qui le sont moins. Nous voyons du vert à des endroits. Par le fait, nous avons déjà des échelles départementales comme en Vendée. Les communautés de communes ont pris la compétence « eau potable » et ont mis en place une organisation avec des syndicats d'eau au-delà des collectivités. Cela permet d'avoir un avenir sur l'organisation du patrimoine, avec le fait d'amortir les biens et de pouvoir renouveler. Cela a forcément un impact important dans ce que nous pourrions laisser demain à nos enfants en matière de patrimoine. C'est un élément important vis-à-vis de la loi de 2026.

Puis, je rajouterai la solidarité ville/campagne. Quand on parle PLUi ou infrastructures, nous savons qu'aujourd'hui, la campagne n'a pas forcément le développement qu'elle avait hier. Le développement est souvent dans la ville, avec de l'industrie, de l'emploi. La campagne se retrouve avec des périmètres à protéger, avec des contraintes plus fortes. Il s'agit donc de voir comment nous pouvons renforcer cette contrainte environnementale et cette solidarité entre les deux.

Bien sûr, nous n'oublions pas la réutilisation des eaux usées qui est un élément qui peut faire avancer aussi les choses.

Je laisse la parole à Mme Haas pour les actions de communication et de sensibilisation. Ensuite, nous passerons aux trois séquences.

Mme HAAS :

Cette séquence sur la communication fait partie des leviers d'action esquissés en commission. Ces actions de communication et de sensibilisation ont été évoquées à chaque séquence, ce qui est bien normal. Nous avons vu cet été la nécessité, en tout cas pour nous collectivités, de pouvoir dialoguer avec les acteurs économiques et avec les habitants. Les concitoyens se posent à juste titre beaucoup de questions sur la qualité, la quantité et la gestion de tout cela. Je pense que nous allons avoir besoin de Mme Mézière-Fortin sur ce sujet.

Je rappelle qu'à la concertation sur le Sdage, nous avons eu 3 000 réponses. Nous nous en sommes félicités. Je viens d'arriver, donc j'étais un peu choquée. Je me suis dit que nous avons 12 millions de personnes sur ce bassin Loire-Bretagne. Nous avons 3 000 réponses et sur ces 3 000, je ne vous apprend rien mais nous avons une grande majorité de spécialistes. Cela veut beaucoup dire. Je pense que ce serait intéressant de se donner, pour le prochain Sdage, un niveau de prise en compte de la population globale de cet outil important. En tout cas, j'aimerais que nous en fassions un point.

Avec cela, il y a l'idée de la transparence sur les usages et sur les stratégies. Nous en avons parlé tout à l'heure. Cela a fait du débat. C'est compliqué. De nouveau, avec ma casquette d'élue de collectivité, nous avons des administrés qui sont très inquiets sur mon bassin ligérien. Les captages, ce sont bien les nappes alluviales de la Loire qui nous permettent de boire. C'est extrêmement important. Nous parlions ce matin du barrage et des reports d'eau vers le bassin du Rhône. Tout cela fait partie d'une transparence importante que nous devons également aux élus. En effet, les actions de sensibilisation doivent vraiment aller engager les élus sur ces questions qui sont des questions complexes. Nous le savons. On le disait, il faut deux ans pour commencer à comprendre toute cette problématique de l'eau. Pourtant, les choses vont s'accélérer.

Cela veut dire aussi que nous allons devoir avoir une flexibilité, une réactivité par rapport à tout ce qui se passe, par rapport au changement climatique qui s'accélère, et une capacité à expliquer tout cela aux élus afin qu'eux-mêmes puissent mettre en place des politiques qui vont améliorer les choses. Je le dis d'autant plus que je viens d'une commune urbaine. Nous sommes assez déconnectés de cette idée de l'eau. Souvent, les communes urbaines ne font pas ce que j'appelle leur « part de l'eau ». On se tourne vers les agriculteurs, ce qui est normal. Toutefois, je pense qu'on doit aussi se tourner vers les EPCI, vers les plus grandes villes qui ont aussi leur « part de l'eau » à faire. Nous en parlions notamment par rapport à la désartificialisation des sols.

Il est important aussi que les élus puissent mettre en place des événements. J'ai été invitée récemment à Bourges. Mme Félix – je la félicite – a organisé les Rendez-vous de l'eau, un événement auquel elle avait invité tous les acteurs du territoire pour discuter puisqu'à Bourges, ils ont de vrais enjeux de qualité et de quantité.

On parlait bien sûr des usagers économiques. On parlait des agriculteurs. Puis, nous avons un petit film très intéressant qui était diffusé par l'agence de l'eau dans lequel on mettait en valeur les sirops Monin. Tout le monde connaît les sirops Monin. Ils font de très bons sirops. C'est la première entreprise à avoir fait tout un travail de récupération de l'eau qui est utilisée dans leurs process (de nettoyage, etc.). Ce sont vraiment des choses qu'il faut engager. Je me tourne vers Mme Alexandre. Je pense qu'au niveau de la région, qui est cheffe de file économique, il y a vraiment un travail à faire pour engager les acteurs économiques sur cette route.

Au-delà de ces écogestes des habitants et des acteurs économiques, il y a bien sûr la source première et – je pense qu'il faut encore le rappeler – les services rendus par la nature. Face à ce dérèglement climatique, je pense qu'il faut vraiment que nous soyons tous très conscients que ce sont des outils de low-tech qui permettent d'avoir énormément d'efficacité.

Il faut absolument continuer à travailler. Nous avons eu pas mal de débats sur les zones humides et leurs bassins versants. Cela fait partie du travail d'acculturation sur le petit cycle de l'eau. On parle toujours du petit cycle de l'eau dans le sens utilitariste. On en parle moins dans le sens de la pluie qui rebondit de Saint-Brieuc jusqu'à Strasbourg.

Je pense que tout cela est très important. Cela va faire partie fortement du travail que nous avons à mener pour faire avancer cette cause de l'eau. C'est une cause commune. Il est important que nous ayons cette idée des communs, dont l'eau fait partie. Chacun en a besoin en sa manière. Il faut absolument que nous ayons ce travail de communication et d'acculturation.

Mme GALLIEN :

Je vais vous présenter un des grands objectifs de notre travail. Nous allons commencer par le grand cycle pour une fois. Renforcer la résilience des écosystèmes aquatiques nous paraît être un élément majeur. Je vais rappeler des chiffres qui ont déjà été évoqués. Ce vaste bassin que nous représentons fait presque 30 % de la France hexagonale, avec 13 millions d'habitants, 6 800 communes, 156 870 km², 135 493 km de cours d'eau et 2 600 km de linéaire côtier. Autant dire que c'est un espace immense. Je fais appel aux parlementaires ici présents pour leur dire qu'en France, ce serait bien qu'un jour ou l'autre, on puisse intégrer l'espace dans la Constitution, comme c'est le cas dans d'autres Constitutions européennes. L'espace est une richesse. L'espace doit être vivant, entretenu.

Les solutions fondées sur la nature visent à protéger, à gérer de manière durable et à restaurer ces écosystèmes. Nous le vivons. Que l'on vive à l'amont ou à l'aval, ces solutions fondées sur la nature servent à favoriser le ralentissement des écoulements – nous avons beaucoup de reliefs sur notre bassin – et à augmenter les temps de transfert de l'amont vers l'aval. J'étais encore petite fille quand il y a eu la crue de 1980. Je me rappellerai toute ma vie de cette crue sur la Loire.

Augmenter le temps de transfert de l'amont vers l'aval est fondamental. Cela sert à infiltrer et à retenir l'eau. Comme le disait très bien Mme Haas, tout cela, il faut le vivre. Il faut le comprendre, ce qui n'est pas évident. C'est pour cela qu'en termes de connaissance, il faut partager et sensibiliser tous les acteurs de bassin, que les 13 millions d'habitants – en tout cas, nous allons nous y employer – comprennent et prennent en compte tous ces services rendus par la nature.

Ces actions concernent bien sûr l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques. Cela peut être l'effacement des plans d'eau, la restauration des zones humides ou de la morphologie des cours d'eau et le déploiement des pratiques agroécologiques qui sont favorables à une meilleure valorisation de l'eau. Nous en avons parlé tout à l'heure. Nous avons vu des chiffres intéressants sur les prairies, sur la couverture des sols. Nous avons parlé ce matin d'agroforesterie. Nous avons aussi l'installation de dispositifs tampons.

Les solutions fondées sur la nature, c'est aussi la gestion des eaux pluviales qui doit être intégrée à l'urbanisme mais avec des techniques beaucoup plus vertes qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qui utilisent la végétalisation et qui n'imperméabilisent plus les sols. Toutes ces actions contribuent à maintenir la biodiversité, la grande biodiversité que nous avons encore la chance d'avoir sur notre bassin. Je citerais notamment les zones Natura 2000 ou d'autres reconnaissances européennes, voire mondiales que nous avons la chance d'avoir sur nos territoires.

Sur les dizaines d'actions qui ont été proposées, vous avez sous les yeux celles que nous considérons comme majeures. A court terme, la première proposition est d'intégrer absolument les inventaires des zones humides et la protection des infrastructures paysagères dans nos documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT). Cela nous paraît être extrêmement important.

Le deuxième objectif est de mettre en place des dispositifs de financement des services rendus par la nature en matière agricole mais dans d'autres domaines également. Vous savez que nous souhaitons vraiment profiter de ce plan de résilience national pour lancer un appel à projets, dans quelques mois, dès l'année prochaine, sur la renaturation des villes et des villages. Nous avons des chantiers à mener partout dans les villes et dans les villages.

Puis, sur le moyen terme, il faut prendre en compte ce cheminement de l'eau partout dans l'aménagement du territoire durable.

Je vous ai un petit peu résumé les objectifs de la résilience des écosystèmes aquatiques. Je passe la parole à mon collègue.

M. COUTURIER :

Je suis chargé de rapporter la séquence A « partager l'eau pour une gestion équilibrée et sobre de la ressource ». Evidemment, quand on parle de partager l'eau, cela a un rapport avec nos débats de ce matin. Nous voyons bien que c'est un sujet très sensible. Le titre le montre aussi, pour chercher un équilibre, il faut commencer par la sobriété. Le Varenne de l'eau vous a indiqué les pourcentages pour lesquels il fallait réduire les prélèvements. Ces chiffres ne sont peut-être plus d'actualité. Il faudrait peut-être prévoir des chiffres encore plus durs. Nous avons 10 % sur cinq ans par exemple. Dans les faits, la sobriété va peut-être s'installer par la force des choses.

Vous avez à l'écran, pour la séquence A, les propositions que nous avons souhaité mettre en valeur cet après-midi. La commission Programme et Planification a effectivement fait beaucoup de propositions. Nous avons retenu celles qui faisaient un consensus minimum. Il est évident qu'il y en a d'autres qui ne sont pas retenues. Cependant, ces propositions pourraient devenir d'actualité dans les temps qui viennent, avec l'accélération du changement climatique et les perturbations que cela crée sur la question de la quantité d'eau qui est aussi liée à la qualité.

Vous avez reçu dans le document les propositions sur lesquelles nous avons trouvé un consensus. En l'occurrence, nous vous présentons les propositions qui nous paraissent importantes par rapport à ce sujet du partage de l'eau de manière équilibrée et sobre.

Avant de présenter les cinq propositions à court et moyen terme, vous vous souvenez des codes couleurs dans le document que vous avez reçu. Ce qui est de l'ordre du bassin était en jaune. Ce qui est de l'ordre de la contribution nationale... En l'occurrence, je m'adresse à M. le Préfet pour bien faire remonter toutes nos propositions. Puis, en blanc, c'est ce qui reste des choses déjà inscrites mais sur lesquelles nous souhaitons que l'accent soit mis pour avancer un peu plus vite sur le sujet.

La première proposition concerne les PTGE, c'est-à-dire améliorer l'accompagnement. Nous avons vu ce matin qu'il n'y avait pas de PTGE au départ sur Sainte-Soline mais maintenant, c'est à l'ordre du jour. C'est quelque chose qui démarre dans certains endroits, plus ou moins rapidement, et sur lequel il faut améliorer l'accompagnement par les services de l'agence. Je rappelle que cela doit être précédé d'études HMUC (hydrologie, milieux, usages et climat). Nous l'avons vu en commission, les études HMUC se multiplient ici ou là. Nous avons vu également qu'à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, une étude HMUC va concerner l'axe Loire-Allier.

En tant qu'habitant de la région Pays de la Loire, plus exactement de la Loire-Atlantique, je suis très satisfait de voir cette étude HMUC se mettre en route à l'échelle du fleuve complet puisque tout est lié entre ce qui se passe à l'amont et ce qui se passe sur l'estuaire. Il faut de l'eau douce pour les conchyliculteurs dans la mer. Des études se font ici ou là. Celle à laquelle je participe localement, c'est l'étude HMUC du Sage estuaire de la Loire, mais sur laquelle nous nous interrogeons fortement sur comment nous allons intégrer les données de la Loire dans notre étude HMUC. Du coup, cette étude HMUC qui est décidée maintenant à l'échelle de l'axe Loire-Allier va être cohérente et structurante, pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, avec les autres études HMUC.

Les études HMUC précèdent les projets de territoire, donc il faut améliorer le fonctionnement.

À court terme toujours, nous avons retenu l'idée de rendre obligatoire la déclaration de tous les prélèvements. Il y en a beaucoup qui disent ne pas connaître les prélèvements. Effectivement, il existe des seuils à partir desquels il y a des obligations de déclaration. Cependant, nous voyons bien qu'il y a énormément d'activités de tous ordres (particuliers, économiques, agricoles ou industrielles) pour lesquelles on ne connaît pas les prélèvements. C'est le B.a.-ba pour mieux connaître la situation des usages et faire un partage équilibré de la ressource qui tient compte de ces prélèvements actuellement effectués. C'est une proposition que nous faisons, qui peut être mise à l'échelle nationale et qui serait très pertinente par rapport à la suite.

Ensuite, vous avez à moyen terme le classement en zone de répartition des eaux des territoires structurellement en déficit majeur. Nous voyons bien qu'il existe beaucoup d'endroits où il y a des déficits. Sur les territoires, on aimerait continuer à faire des prélèvements comme avant, sauf que ce n'est plus possible. Quand il y a un déficit majeur, il faut envisager sérieusement le classement en zone de répartition des eaux, ce qui permet de limiter davantage les prélèvements, évidemment après une étude HMUC comme je l'ai déjà dit tout à l'heure.

Puis, il nous est apparu qu'il était pertinent de parler des eaux usées traitées. Bien entendu, ce n'est pas la solution, mais c'est l'une des solutions qui peuvent permettre de retrouver également des volumes puisque nous allons en manquer énormément.

Enfin, concernant l'instauration d'une redevance sur les prélèvements en eau des ICPE par rapport à l'élevage et la pisciculture, nous sommes devant une situation où certains participent aux rentrées d'argent de l'agence tandis que d'autres n'y participent pas ou peu. Il nous semble donc qu'il y a là quelque chose à revoir. Cela a également été mis en vert pour que l'initiative soit rapportée au niveau des ministres et que ce soit pris en compte à l'échelle nationale. Merci de votre écoute.

M. GANDRIEAU :

Nous passons au volet « eau potable ». J'aurais pu intervenir sur les autres présentations. Il y a beaucoup de choses qui sont similaires dans nos sujets. Le volet « eau potable » est important. On a l'habitude de dire que l'eau potable est prioritaire. Elle est prioritaire après que les milieux aient été satisfaits. Nous ne sommes pas en train d'emmener une population détruire les milieux. Il existe d'autres sujets, y compris sur mon territoire, comme les rejets, la santé, l'urbanisme... J'en sais quelque chose sur le littoral vendéen, il y a d'autres problèmes que l'eau. Nous sommes obligés aujourd'hui de regarder cela dans un ensemble. Il n'est plus possible de travailler sur un volet « eau potable », sur un volet « milieux », sur un volet « économie » ... Il faut que nous voyions l'eau dans son ensemble. Toute solution sera également vue dans son ensemble.

Sur « accéder à un service d'eau potable organisé et performant », nous avons l'impression d'être organisés et performants en Vendée. Or, tout ne va pas bien non plus en Vendée. Il y a parfois des problèmes. Nous avons retiré quelques éléments de nos discussions. Dans le premier « à court terme » : réviser les schémas départementaux d'eau potable pour y inclure un volet « changement climatique », il y a des années que des schémas départementaux existent sur certains territoires.

Aujourd'hui, on n'échappera pas à y inclure ce volet « changement climatique ». C'est un véritable bouleversement. Si nous ne prenons pas en compte cela aujourd'hui, nous allons à la catastrophe.

Concernant « la mise en œuvre du dispositif ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales) sur les captages prioritaires », pour moi, les captages prioritaires sont le B.a.-ba de la mise en place de ce qui aurait dû être fait depuis plusieurs années. Cela traîne. Je sais qu'il y a beaucoup de choses à faire, donc il faut absolument que nous avancions sur ces captages prioritaires parce que c'est déterminant.

Le troisième point dans « court terme », c'est « décliner le plan de résilience national dans le bassin dès 2023 (programme d'action pour les collectivités ayant rencontré des difficultés comprenant un volet gestion patrimoniale, réseaux fuyards) ». Il me semble que ce qui s'est passé en 2022 va changer beaucoup de choses pour certaines collectivités. Nous savons qu'il y a beaucoup de réseaux fuyards. Chez moi, nous avons un rendement à 88 % pour un réseau rural. Savez-vous comment nous avons fait ?

C'est organisé depuis trente-cinq ans. Sur 100 M€ de recettes annuelles, sans avoir monté le prix de l'eau depuis dix ans, nous investissons 50 % chaque année. Nous avons mis des compteurs pour essayer d'identifier les fuites partout. Nous agissons dès que nous trouvons des fuites. Certes, nous n'arriverons jamais à tout faire mais nous avons travaillé tous ensemble pour essayer de colmater ces fuites. Je suis assez exigeant vis-à-vis de mes concitoyens. Je leur dis : « Dès que vous voyez une fuite, vous m'appellez ». Ce sont des coups de fil. Ils peuvent aussi appeler directement Vendée Eau. C'est quelque chose à mettre en place dans la communication. Il y en a même qui m'ont appelé l'autre jour alors que nous faisons du nettoyage de nouvelles canalisations. Ils étaient inquiets. Après, cela coûte beaucoup d'argent mais c'est une autre histoire.

À moyen terme, nous avons le « maintien des échéances définies par la loi NOTRe modifiée fixant à 2026 la prise de compétences obligatoires eau et assainissement ». Cela ne plaît pas à tout le monde. Nous nous apercevons que ceux qui sont passés dans la compétence il y a quelques années ne le regrettent pas. Ils pensent que c'est une bonne chose. Je sais la diversité du territoire. Je sais que certains disent : « Non, nous sommes mieux seuls ou avec de petites collectivités ». Il faut que l'on trouve une solution pour que la loi s'applique avec la diversité du territoire. Je n'aime pas trop l'obligation mais parfois, c'est peut-être nécessaire. Il y en a certains qu'il faut convaincre un peu plus. Ils n'ont peut-être pas d'autres choix. Qu'ils aillent voir ceux qui l'ont fait depuis des années pour voir le résultat.

Nous avons ensuite « l'incitation à la création de syndicats départementaux dans les zones les moins peuplées ». Je sais qu'en Haute-Loire, ce n'est pas simple. Les distances sont énormes en montagne. C'est plus facile de faire des canalisations dans la Beauce qu'en montagne. C'est un énorme chantier. Il n'empêche que quand on voyait le résultat tout à l'heure sur les cartes, il va bien falloir faire quelque chose. La Vendée est un exemple frappant. La mutualisation a donné des éléments fondamentaux. Nous avons réussi à partager. Nous arrivons à avoir un prix unique depuis trente-cinq ans entre l'est du département et les îles. Cela coûte plus cher d'amener l'eau dans les îles. Nous avons réussi à mutualiser et à partager. Certains schémas départementaux sont nécessaires aujourd'hui pour passer ce cap. Il faut peut-être les aider. Il faut aussi regarder ce que certains ont fait.

Enfin, nous avons la « mise en place en priorité, sur les territoires ayant rencontré des difficultés et en ZRE, d'une tarification sociale et progressive et/ou saisonnière pour les particuliers ». Certaines métropoles ont mis la tarification sociale en place. Il faut déjà arriver à le faire au niveau départemental. C'est bien de cette façon que l'on arrive à aider les plus faibles. Cela commence par tous ceux qui sont en CMU. On les repère. Puis, ils ont un abonnement diminué. Nous les aidons aussi à mettre des mousseurs. On participe pour aider les plus faibles. Nous savons que c'est difficile pour certains. C'est moins difficile pour d'autres.

Par ailleurs, on pourrait mettre une tarification saisonnière. Cela coûte cher d'alimenter les touristes. Les résidences secondaires coûtent cher. Il faudrait peut-être expliquer que l'eau est plus chère en été. On ne va pas non plus maîtriser le prix de l'eau parce que le coût de l'énergie est monté de manière très forte. Il va bien falloir réajuster. Certains disent qu'il faut mettre un prix de l'eau très fort. Certes mais à 2 € le mètre cube, le téléphone est plus cher. Tout le monde s'en fiche, personne ne fait d'économie.

Je termine par les mots que j'ai cités aux 60 ans de Vendée Eau : économiser, réutiliser et stocker. Je n'arrête pas de dire qu'il ne faut pas économiser que l'été. Il faut économiser toute l'année. Il faut que nous apprenions aux gens de toujours économiser. C'est ce qu'il faut faire. Il faudra toujours économiser, y compris l'hiver. Il faut qu'ils prennent des habitudes.

La deuxième chose, c'est réutiliser. Je sais que cela peut poser problème mais il faut que nous changions une partie de la réglementation pour pouvoir réutiliser certaines eaux usées chez nous. Certes, ce n'est pas pour boire. Pour certains usages, il y a un vrai gisement en la matière. Concernant les eaux traitées, je vous rassure, tout le monde pense que nous allons assécher les rivières parce que nous allons faire de la réutilisation d'eaux usées traitées. Non, nous allons le faire pour le littoral qui est déterminant parce que nous renvoyons en mer beaucoup d'eau.

Le dernier mot, c'est stocker. Si l'on ne stocke pas du tout, je vous promets des lendemains difficiles. Certes, il ne faut pas stocker n'importe où. Il ne faut pas stocker n'importe comment. Il ne faut pas stocker en spoliant les milieux. Si nous arrivons à faire ces trois choses, l'utilisation de l'eau potable aura un avenir.

M. ALBERT :

Nous pouvons maintenant donner la parole à la salle et laisser la place aux réactions qu'il peut y avoir. Un bureau du comité de bassin le 12 décembre va finaliser tout cela en fonction de ce que vous pourrez dire les uns et les autres.

M. PIRIOU :

Je représente FNE Bretagne. Je m'exprime également au nom du collègue des usagers non économiques qui a travaillé sur le sujet depuis un mois. Nous avons participé à plusieurs à la réunion du 16 novembre en visioconférence pour apporter notre contribution à l'élaboration de ce travail.

Dans un premier temps, nos propositions ont été notées par les membres de l'agence de l'eau. Puis, les rapporteurs se sont réunis entre eux pour trier les propositions qui font consensus. C'est ce que j'ai compris. Le texte qui en ressort maintenant, avec les couleurs que nous avons tous reçues, est né de cette façon.

On nous a dit aussi que les propositions non prises en compte dans ce texte peuvent après faire l'objet d'une note complémentaire qui sera jointe à la contribution du comité de bassin. Nous nous situons dans ce cadre. Nous pensons que la contribution du comité de bassin actuelle est correcte, quoiqu'elle puisse être améliorée en cours de séance ou après.

Je vais lire la note complémentaire, peut-être que cela va apporter des éléments pour améliorer le texte du comité de bassin.

D'abord, dans les généralités, au-delà de leurs interventions dans des plans d'adaptation au changement climatique, les comités de bassin devraient aussi participer à l'aspect préventif en aidant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à la captation de ces gaz.

Les comités de bassin peuvent intervenir dans leur domaine de compétence, par exemple en majorant les taux d'aide aux stations de traitement des eaux, potables ou usées, qui utilisent des énergies renouvelables au lieu d'énergies fossiles ou encore en établissant une redevance sur les engrais minéraux azotés.

Ils pourraient mieux aider à la reconstitution de puits de carbone comme les zones humides, l'agroforesterie, les prairies naturelles, la flore aquatique par exemple, eau douce et marine.

Concernant la séquence A intitulée « partager l'eau pour une gestion équilibrée et sobre de la ressource », nous aurions souhaité qu'il soit ajouté le besoin en eau qu'ont aussi en permanence les milieux naturels pour leur vie et leur biodiversité, c'est-à-dire la question 4 du ministère qui nous semble avoir sa place dans la séquence A.

D'ailleurs, le Code de l'environnement français, dans son article L. 211-1, donne des priorités à l'utilisation de la ressource en eau. La priorité 1 est de satisfaire les exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.

La priorité 2 est la satisfaction de la vie biologique du milieu récepteur, spécialement la faune piscicole et conchylicole et le libre écoulement des eaux.

La priorité 3 concerne la satisfaction des usages économiques.

Dans le levier « planification, connaissance et gouvernance », nous souhaitons une révision des classements ZRE et 7B3 au vu des arrêtés « sécheresse » de 2022 qui ont touché presque la totalité du territoire de Loire-Bretagne et qui ont révélé des fragilités extrêmes de la ressource en eau même là où nous ne l'attendions pas comme dans le Finistère. A ce titre, les études HMUC devraient être généralisées à l'ensemble des territoires qui ont connu des arrêtés « sécheresse ».

Concernant la sobriété, il nous semble nécessaire de rappeler ici les objectifs de réduction des prélèvements d'eau fixés par les assises de l'eau de 2019, c'est-à-dire - 10 % pour 2025 et - 25 % pour 2035.

Le terme « stockage de l'eau » devrait être remplacé par « partage de l'eau en période de hautes eaux » en considérant tous les besoins identifiés, dont ceux des milieux naturels et du littoral, et en conditionnant à des économies d'eau tous les usages et activités.

Concernant la gouvernance locale, les associations devraient avoir leur place dans les instances de décision comme les EPTB ou les syndicats d'eau au-delà des instances de planification comme les commissions locales de l'eau.

Dans le levier « fiscalité », il nous paraît nécessaire de revoir les redevances et leur répartition entre les différents groupes d'usagers en fonction de leur consommation nette de la ressource en eau. Par exemple, au niveau national, l'agriculture consomme 2 fois plus d'eau que les ménages mais paie 17 fois moins de redevances. À un degré moindre, les producteurs d'électricité sont aussi dans ce cas.

Dans la séquence B intitulée « accéder à un service d'eau potable organisé et performant », la réglementation devrait indiquer à court terme le contrôle du respect des restrictions d'usage en cas d'arrêté « sécheresse », et à moyen terme, un objectif de zéro utilisation de pesticides sur toutes les aires de protection de captage pour l'eau potable.

Dans le cadre de la fiscalité, nous souhaitons à court terme la suppression du plafond mordant, et à moyen terme, la mise en place sur l'ensemble du territoire de la suppression des barèmes dégressifs pour les professionnels et l'institution d'une tarification sociale et progressive pour les particuliers.

Dans la séquence C intitulée « renforcer la résilience des écosystèmes aquatiques », dans le levier de la planification, il s'agirait d'affirmer que seront privilégiées les solutions fondées sur la nature, en particulier celles qui permettent d'infiltrer et de maintenir l'eau dans les sols. Pour cela, il est nécessaire d'agir sur le foncier pour une implantation technique optimale des solutions fondées sur la nature comme l'installation de talus et de bandes boisées, la restauration de zones humides, le reméandrage des cours d'eau, condition indispensable pour une action d'ampleur à même de rétablir une résilience « eau » des territoires et le développement de la mise en œuvre des procédures des AFAFE (aménagement fonciers agricoles, forestiers et environnementaux).

C'est une note complémentaire. Maintenant, des éléments de cette note vont peut-être être repris dans la contribution du comité. Dans ce cas-là, nous allons les retirer de notre note. Puis, d'autres éléments peuvent être rajoutés dans cette note d'ici un délai que nous ne connaissons pas encore en fonction de ce qui sera dit aujourd'hui.

M. ALBERT :

Je pense que vous avez réussi à faire un peu le panachage de toutes les associations. Concernant le plafond mordant, je pense que les agences sont d'accord, l'État peut-être moins, pour le supprimer. Nous vous donnerons une adresse où vous pourrez envoyer vos contributions directement.

Il ne s'agit pas de refaire le Sdage et le 11^e programme en deux mois et avoir un consensus de toute l'assemblée pour pouvoir faire les choses. C'est pour cela qu'il vous est proposé aujourd'hui de ne retenir que ce qui fait consensus. J'entends que l'on puisse amender certaines dispositions qui vous sont présentées. Toutefois, nous n'enverrons pas tout ce qui ne fait pas consensus, à moins que le président du comité de bassin le veuille. Néanmoins, je pense que nous sommes du

même avis, l'un et l'autre, là-dessus. N'envoyons vraiment que ce qui est consensus parce que nous ne pouvons pas refaire tous ces débats en un mois.

M. DORON :

Je vous rassure, je vais être très court parce que l'essentiel a été dit. Néanmoins, cela me paraît important de le relayer.

Je voudrais revenir sur un point de méthode tel que cela nous a été proposé par la question gouvernementale, notamment par rapport aux sept thèmes. Ce que je note – mais c'est sans doute mon côté soucieux du détail, perfectionniste, le diable étant niché dans les détails comme chacun sait –, c'est que le dernier thème interpelle en priorité l'État, notamment sur la question réglementaire.

Il y a une question qui est fondamentale aujourd'hui parce qu'elle est transversale aux trois séquences A, B et C. D'ailleurs, je remercie Mme Gallien du message qu'elle a porté, et que je partage, sur la nécessité de renforcer la résilience des milieux naturels. Aujourd'hui, la satisfaction des usages, de tous les usages, repose sur ce point central du débat.

Pourquoi est-ce que je viens sur la question numéro 7 ? C'est parce qu'on parle de mobilisation des outils réglementaires et d'accélération des solutions techniques. Excusez-moi mais les outils réglementaires aujourd'hui dans le domaine de l'eau, si je prends la nomenclature IOTA (installation, ouvrage, travaux et aménagement...). Vous aurez compris au passage que je ne parle pas de retex. Je ne suis pas persuadé que dans la salle, tout le monde ait compris ce que signifie retex, à moins d'être initié mais nous ne sommes pas nombreux à l'être. Arrêtons le jargon et parlons en bon français tout simplement.

La question réglementaire doit nous interpeller aujourd'hui dans le cadre du changement climatique, dans le cadre de l'impact de la sécheresse. On continue à drainer. On continue à détruire des zones humides. On continue à détruire des haies. Mais où allons-nous ? Où sommes-nous ? Sommes-nous si peu présents sur le terrain pour ne pas voir ce qui s'y passe ? Aujourd'hui, la réglementation doit évoluer. Certes, renforcer la réglementation ne va pas régler le problème mais aujourd'hui, continuer à drainer est une aberration, d'autant plus quand je vois arriver sur les bureaux des élus territoriaux des motions qui demandent la création de retenues de substitution alors que ce sont les mêmes qui sont en train d'assécher les territoires. Mais de qui se moque-t-on ? Je m'arrêterai là.

[Applaudissements]

M. ALBERT :

Nous avons quand même mis des choses dans le texte. Nous évoquons notamment les plans locaux d'urbanisme.

M. DORON :

Le vrai sujet, c'est la réglementation sur l'eau. Quand va-t-on se donner les moyens d'appliquer ne serait-ce que l'existant, de faire respecter et de renforcer l'action régaliennne là où c'est nécessaire, là où l'État va être pertinent, là où l'État va être audible vis-à-vis de la population ? Nous éviterions ainsi ce que l'on peut rencontrer sur des dossiers comme Sainte-Soline comme nous avons pu en débattre ce matin. L'enjeu est là, mesdames et messieurs. Il faut que l'État, sur le volet réglementaire, soit présent. Quand l'État se dilue et se dissipe parce que d'un territoire à l'autre, les préfets ne sont pas cohérents et ne respectent pas la parole donnée, excusez-moi mais la situation est d'urgence.

M. ORY :

Monsieur, je ne vous comprends pas, peut-être parce que je suis simplement pêcheur à la mouche et non pas pêcheur à la ligne. Je n'ai pas du tout compris votre intervention sur la parole des préfets. Vous mettez en cause la parole des préfets. Vous pouvez mettre en cause la pratique des préfets qui peut différer d'un département à l'autre mais ne mettez pas en cause leur parole. C'est infamant.

M. BOISNEAU :

Par rapport à la résilience des milieux, nous avons pu constater, à partir de l'exposé de M. Rieffel de l'OFB, que les milieux aquatiques n'ont pas assez de résilience actuellement. C'est clair. Les milliers, voire les dizaines de milliers de kilomètres de cours d'eau sur le bassin Loire-Bretagne qui sont asséchés, c'est une catastrophe écologique majeure.

Je vais rappeler de manière brève que l'eau circule dans quatre dimensions. La dimension la plus connue, c'est la dimension amont-aval. La deuxième qui est assez connue, c'est la dimension verticale correspondant à l'eau qui doit s'infiltrer depuis les sols ou les rivières dans les nappes pour les recharger.

Puis, une troisième dimension qui est moins bien connue, c'est la dimension transversale. Là, M. le Préfet peut être intéressé puisque dans toutes les grandes nappes, il y a ce que l'on appelle les nappes alluviales qui sont normalement rechargées en période de hautes eaux. Ensuite, la quatrième dimension, c'est la dimension temporelle du cycle de l'eau chez nous. Cela suit une courbe sinusoïdale. En période de hautes eaux, l'eau migre de façon transversale du lit des cours d'eau vers les grandes nappes alluviales où elles doivent se recharger. Par exemple, si la Loire était à un niveau normal – non pas à 300 m³/s comme aujourd'hui mais à 1.000 ou 1.500 m³/s comme elle devrait l'être –, elle devrait être en train de recharger la nappe alluviale du Val d'Authion de manière transversale, ce qu'elle ne fait pas aujourd'hui.

Ainsi, les règles d'économie des eaux sont édictées par une seule valeur de débit qui est un débit minimal biologique déterminé par les plus basses eaux permettant de maintenir la vie. Ce que je propose – et que j'ai déjà proposé lors de la commission Programme mais qui a été rejeté parce qu'il n'y avait pas consensus forcément là-dessus –, c'est que pour respecter la vie, pour que les saumons puissent monter, ce qu'ils devraient faire en ce moment mais ils ne peuvent pas car il n'y a pas assez d'eau, pour que les anguilles puissent descendre, ce qu'elles ne peuvent pas faire non plus, pour que les truites puissent aller se reproduire dans les ruisseaux, ce qu'elles ne peuvent pas faire, il faut respecter cette courbe sinusoïdale.

Ce que je propose, c'est un débit minimal biologique mensuel calculé à partir de la reconstitution du débit naturel sur une longue période. Cela permettrait, comme l'a proposé M. Gandrieau, de faire des économies d'eau toute l'année, y compris l'hiver. Je demande que cette proposition soit montée au niveau national parce qu'il y a des décrets à passer pour faire rentrer ce genre de chose. Il faut peut-être que nous votions pour savoir si ma proposition peut être retenue ou pas.

M. ALBERT :

Nous en avons déjà parlé. Elle ne fait pas consensus.

M. BOISNEAU :

Justement parce que cela ne fait pas consensus, peut-être qu'un certain nombre d'acteurs dans la salle soutiendraient cette mesure.

M. ALBERT :

Vous pourrez la faire remonter, avec l'adresse que nous allons vous donner. Il n'y a pas de souci. Nous ne ferons remonter que ce qui fait consensus.

M. BRUGÈRE :

Je représente le Conseil départemental du Cher. Je ne vais pas faire un long discours. Je trouve que c'est déjà une très belle synthèse qui a été faite là en termes de propositions. J'ai simplement un point sur lequel je pense qu'il faut que nous soyons très attentifs. Notre population, notamment en zone rurale, est soumise actuellement à des contraintes conjoncturelles extrêmement fortes liées à la situation internationale, à toute une série de facteurs, dont un taux d'inflation très important.

Je pense que dans la mise en œuvre des mesures que nous proposons, il faut que nous soyons très attentifs à ne pas rajouter des contraintes à la population. Ce qui me fait réagir, c'est quand je vois qu'on demande de mesurer tous les prélèvements, y compris les prélèvements domestiques.

Il faut faire attention à ne pas créer des usines à gaz qui ne seraient pas comprises par les gens. Que l'on s'efforce d'améliorer la connaissance des prélèvements, cela me paraît effectivement bon. Que l'on aille trop loin dans le pointillisme me paraît dangereux. Nous risquons de provoquer des réactions de rejet. Ce serait dommage.

M. ALBERT :

J'entends ce que vous dites mais les déclarations de puits au niveau communal aujourd'hui sont très peu nombreuses. A un moment donné, il faut connaître les prélèvements que nous avons dans le milieu et dans le bassin. Par contre, il faut voir comme nous pouvons le faire en concertation avec la population.

M. MÉRY :

Je vais avoir deux remarques et deux propositions. Mes deux remarques ne vont probablement pas vous surprendre. Nous tenons le même discours depuis un petit bout de temps. Merci pour ces exposés. Merci pour le travail. Merci au ministère pour cette idée de la feuille de route parce que c'est un travail d'anticipation, un travail de prospective, ce qui va me permettre tout de suite de faire une proposition : il ne faut peut-être pas se limiter au consensus quand on est sûr de la prospective. Il ne faut pas avoir peur de bouger les lignes du cadre, y compris les lignes de la lettre de mission. Si l'on a quelque chose à dire que l'on juge pertinent, même quand cela ne rentre pas dans le cadre, c'est à ce moment-là qu'il faut prendre la parole. Le comité de bassin Loire-Bretagne est grand, avec un tiers des exploitations agricoles de France. Bref, c'est un bassin qui a beaucoup de choses à dire. Nous avons une culture commune. C'est le moment d'affirmer notre capacité collective, d'être visionnaire. C'est ma première proposition. Il ne faut vraiment pas se limiter au consensus. Il ne faut pas un truc mou. Il faut y aller.

Ensuite, la première remarque, c'est que vous avez réussi cette prouesse de nous présenter un travail prospectif en ne citant jamais le mot « industrie ». Certes, nous ne sommes pas beaucoup mais nous sommes là et nous aimerions bien rester aussi d'ailleurs. Nous trouvons cela un petit peu dommage parce que l'industrie, comme à peu près toutes les activités économiques et comme toutes les activités humaines, ça structure un territoire, ça l'aménage, ça l'entretient, ça le configure, ça consomme de l'eau, ça rejette de l'eau, ça pollue parfois aussi, mais en tout cas, c'est ce qui fait la vie. Toute activité économique, y compris le monde agricole, a sa raison d'être. C'est quelque chose qu'il faut réaffirmer.

Ensuite, je remercie M. Gandrieau pour sa conclusion. Il y a effectivement quelque chose qui manque – et c'est criant –, c'est cette notion de stockage. Certes, il est marqué, page 6 ou 7 en fonction du document sur lequel on se réfère, « stockage hivernal ». Que l'on parle de sobriété en premier lieu, c'est une évidence, c'est une nécessité, cela va de soi. Il faut l'avoir écrit de cette façon. Par contre, que l'on taise le stockage... D'ailleurs, quand je dis « le stockage », c'est une erreur. Ce sont les stockages. Les solutions fondées sur la nature d'infiltration, c'est du stockage. Les bassines, c'est du stockage. Il y a plusieurs façons de stocker. Il y en a qui seraient adaptés à des endroits et pas à d'autres. Il est même possible qu'il y ait de très mauvaises idées de stockage ou de très mauvaises solutions de stockage mais c'est aux acteurs locaux d'en décider.

Ainsi, dans un document prospectif, ne pas parler des différentes formes de stockage et taire ce mot, cela me paraît être hyper malhabile, voire extrêmement connoté. Pour moi, le stockage est quelque chose d'assez nécessaire parce que les enjeux que nous avons, c'est-à-dire les enjeux climatiques, économiques et démographiques – nous venons de parler de la ruralité –, ce sont aussi des enjeux de démocratie.

Puis, au milieu de tout cela, il y a l'eau. Ne taisons pas une partie du sujet de l'eau, une partie de la question qui est ce stockage. Il ne faut pas avoir peur. Il ne faut pas craindre d'aborder la question du stockage, donc il ne faut pas la taire. Il ne faut pas être pudique sur cette question de stockage. Il ne faut pas avoir d'arrière-pensée non plus sur cette question du stockage. Si l'on essaye de la masquer, de la cacher, de ne pas l'aborder, cela me paraît être un dessein qui génère des crispations. Il suffit de regarder ce qui s'est passé ce matin pour voir où cela mène. Je ne crois pas que nous en ayons vraiment envie, en tout cas pas les industriels. Quelqu'un a même fait mention de paix sociale sur le sujet. Les termes que nous avons employés aujourd'hui ont un sens.

En fait, pas de tabou, il manque le stockage dans votre document. Il faut mettre le stockage. Je pense que c'est indispensable. Puis, nous pouvons rajouter la façon dont M. Gandrieau l'a défini :

le stockage pas n'importe où, pas n'importe comment, pas n'importe quand et sans spoliez les milieux. Cette phrase est géniale. Mettez-la et utilisez le mot « stockage ». Ne venez pas déguiser des trucs avec « solutions fondées sur la nature », avec tout ce que l'on fait pour éviter la vraie question : comment stocke-t-on de l'eau pour ensuite être capable d'avoir un usage de l'eau qui intègre les questions écosystémiques ?

Je pense que les textes en creux et les textes en filigrane, c'est ce qu'il y a de plus mauvais dans les travaux de prospective. Ne tombons pas dans ce panneau.

M. ALBERT :

Je dirais simplement deux choses. Nous n'avions aucunement l'intention de stigmatiser l'industrie, l'agricole ou les usagers. Le sujet est transversal dans le dossier. Toutes les explications que vous donnez, et que les autres donnent, se trouvent dans le dossier que vous avez eu. Nous y avons des éléments supplémentaires. Ce que nous vous donnons en l'occurrence, c'est la suite de la commission Programme. Nous avons vraiment essayé de condenser. Il est 4h de l'après-midi. A un moment donné, cela va être compliqué de rentrer dans chaque détail.

M. MÉRY :

Je vais condenser mon propos. C'est : pas de texte en creux ou en filigrane, mettons un mot sur les choses.

M. ALBERT :

Nous avons compris.

Mme GARAND :

Je voulais revenir sur les zones humides qui sont plusieurs fois abordées dans le document dans lequel il est spécifié qu'un inventaire est nécessaire en la matière. Je n'y reviendrais pas. Par contre, j'irais plus loin sur les zones humides de source qui sont quand même des zones humides très spécifiques et c'est le cas de le dire. C'est vraiment le cœur du système. Je pense que ces zones humides de source, non seulement il faut les inventorier mais en plus, il faut les protéger. C'est l'occasion ou jamais de le noter et de faire un travail au niveau national. Cela permettrait aussi d'avoir une politique de l'eau qui soit cohérente. On dépense des millions tous les ans pour restaurer des cours d'eau tout simplement parce que la mémoire collective se perd sur les sources dont nos anciens connaissaient parfaitement la localisation. Nous perdons ce savoir.

Je fais un témoignage d'élue encore une fois. Sur le territoire de Cap Atlantique, nous avons un gros travail sur nos zones humides de source. Nous nous sommes rendu compte que la mémoire collective était très riche et nous a permis d'identifier des sources que nous avons perdues et donc de les protéger au niveau du SCoT et des PLU. Ce que nous avons pu constater au niveau de notre territoire – c'est partout pareil en France –, c'est que si nous voulons arrêter de mettre des millions à un bout pour renaturer des ruisseaux qui n'en sont plus parce qu'on a construit sur la zone de source, il faut commencer par préserver le débit.

La deuxième remarque est une remarque-question. Cela ne fait pas longtemps non plus que je suis élue. Il existe peut-être déjà – je l'ignore – un fonds que j'appellerais de recherche et développement qui soit dédié aux solutions du futur. Elus du littoral, vous avez parlé de la désalinisation. Très clairement, nous nous posons de plus en plus la question sur le littoral. Nous avons un système Écoplage sur la ville de Baule qui désalinise déjà en partie l'eau, qui permet également de fournir de l'énergie sur notre piscine. Nous allons le décliner pour la mairie par exemple.

Nous nous posons clairement la question : cela vaut-il le coup d'aller vers la désalinisation plus poussée pour arroser les stades de football, les espaces verts et autres ? Sachant que nous avons aussi conscience des impacts écologiques que cela peut avoir. Serait-ce intéressant et pertinent ? Existe-t-il déjà un fonds de recherche et développement qui soit dédié à ces solutions innovantes que l'on n'a peut-être même pas encore imaginées ?

M. ALBERT :

Concernant les zones humides, les bassins versants sont déjà dans le Sdage, avec l'obligation de répertorier toutes les zones humides dans ce domaine. Nous l'avons déjà fait dans mon secteur, notamment l'inscription dans les PLUi. Toutes les zones humides sont dedans, y compris les zones humides de source.

À propos de la désalinisation, cela n'a pas du tout été évoqué dans la commission. Néanmoins, c'est un sujet dont nous pouvons parler éventuellement à un moment donné.

En termes de recherche et développement, il y a peut-être des choses à voir en la matière dans l'appel à projets « innovation ». Nous verrons ensemble.

Mme GOUIN :

Je représente les blanchisseries industrielles. Je voulais revenir sur deux propositions qui sont classées en ZRE : les territoires structurels en déficit majeur mis en évidence notamment par les analyses HMUC et la problématique de la réutilisation des eaux usées.

Je considère que le problème de l'eau n'est pas un problème réglementaire ou autre, c'est avant tout un problème citoyen. Il faut savoir que les industriels, notamment ceux que je représente, n'ont pas attendu les lois ou quoi que ce soit pour faire des économies d'eau puisqu'en fait, une blanchisserie sans eau n'est plus une blanchisserie. La problématique est là. Les blanchisseries industrielles lavent actuellement à 4 l/kg avec des tunnels de lavage. Si tout ce linge était lavé dans des lavages domestiques, on serait à plus de 20 l/kg.

Ce qui nous inquiète au niveau de la blanchisserie, c'est qu'il faut savoir qu'à partir du moment où nous sommes en ZRE, nous serons dans un système réglementaire où nous ne pourrons pomper plus de 8 m³/h sans autorisation environnementale.

La plupart des blanchisseries travaillent aussi avec des forages parce que nous n'avons pas besoin d'eau potable ou d'eau de qualité potable. Cela veut dire que quelque part, nous n'avons pas le bénéfice de l'antériorité par rapport à cela, sachant que ce sont des entreprises qui font des économies d'eau. M. Gandrieau disait tout à l'heure qu'il fallait faire des économies toute l'année. Une blanchisserie fait des économies toute l'année.

Par ailleurs, si l'on empêche une blanchisserie de travailler en pleine période de sécheresse, on arrête l'économie derrière. Si une blanchisserie s'arrête, l'économie s'arrête également. La blanchisserie est utilisée tous les jours, que ce soit à l'hôpital, à l'hôtel, en restauration, par les entreprises agroalimentaires, les garagistes... Si la blanchisserie s'arrête, tout le linge qui n'est pas lavé en blanchisserie sera de toute façon lavé par un système domestique beaucoup plus consommateur en eau.

Si des études HMUC sont faites, il faut absolument tenir compte d'un point de vue global, c'est-à-dire pas seulement « j'arrête la blanchisserie » mais si j'arrête la blanchisserie, que se passera-t-il ? Je parle pour la blanchisserie mais il existe un grand nombre d'autres entreprises qui sont dans cette situation.

Autre chose, si effectivement on veut faire des choses sur l'eau, bon sang, libérez-nous au niveau de la *reuse*. L'arrêté qui est paru en mars 2022 nous interdit de réutiliser de l'eau pour le lavage. Actuellement, nous faisons des essais pilotes pour réutiliser cette eau mais nous ne savons même pas si nous allons pouvoir le mettre en place. On nous interdit de laver du linge avec de l'eau réutilisée. M. le Préfet, si vous pouvez passer le message. Merci.

M. ALBERT :

Je vous rejoins sur le fait qu'un lavage domestique consomme beaucoup plus d'eau.

Mme SCHAEPELYNCK :

Lors du groupe de travail commun à la commission Planification et la commission Programme, on a proposé de revenir sur les conclusions ou le travail qui a été effectué autour du Varenne de l'eau. Là, nous le retrouvons en préambule du document et non pas dans le cœur du réacteur, au niveau de la séquence A. Il nous semble important de le réintégrer dans le sens où il y a quand même eu

neuf mois de réflexion, de travail et ce n'est pas fini parce que la séquence 3 n'est pas complètement aboutie. Il y a eu 500 groupes de travail. Il y a eu toute une réflexion autour des questions de l'eau mais aussi du lien avec les filières et les territoires. Comment fait-on vivre nos territoires autour de cette question agricole ? Il n'y a pas que la question de l'eau, il y a tout ce qui va autour.

Pour répondre à M. PIRIOU tout à l'heure, l'agriculture consomme de l'eau à travers l'abreuvement des animaux, à travers l'irrigation, etc. Certes, nous représentons 1,5 % de la population mais nous nourrissons 100 % du territoire, voire au-delà. Il faut aussi que vous ayez cela en tête. Quelque part, cette question de souveraineté alimentaire est très importante pour notre pays. Si vous allez par exemple en Israël, vous voyez bien que le sujet est prégnant. Ils y tiennent. Quand vous visitez les Kibboutz, vous voyez comment ils sont organisés autour de cette souveraineté alimentaire. Je pense que nous avons une pépite dans notre pays avec des productions très différentes. Nous produisons des fruits, des légumes, de l'arboriculture... C'est très diversifié. Ne laissons pas partir cette pépite.

Concernant l'organisation des filières avec l'agroalimentaire, la vente directe, etc., nous avons bien vu l'industrie qui a délocalisé. Nous avons vraiment quelque chose auquel nous tenons. Il y a bien sûr la question du partage de l'eau qui a été évoquée dans les comités ressources.

S'agissant du stockage, des collectivités ont demandé un partage de l'eau à travers du stockage l'été pour différents usages, l'agriculture et les autres. Soyons suffisamment intelligents pour pouvoir le mener collectivement. Nous ne pourrions pas passer à travers cette question.

La réintégration de la question du Varenne dans le document nous semble importante autour de ce travail.

Ensuite, au niveau réglementaire, j'avais fait des remarques lors de la commission Programme. Le réglementaire n'est pas toujours l'axe privilégié, en particulier sur les captages. C'est un des éléments de la boîte à outils de travail. Mettre en place directement des arrêtés ZSCE sur les captages prioritaires, sur certains territoires, cela peut être voué à l'échec. Il faut d'abord mobiliser les outils volontaires dans les territoires.

Par rapport à la question du drainage, il y a déjà une réglementation qui existe. C'est 1 ha lorsqu'on est en zone humide. Pour les autres demandes, c'est 20 ha en cumulatif. C'est déjà très important. Faut-il réglementer plus ? Non puisqu'il y a déjà cette réglementation. Qu'elle soit appliquée. Qu'elle soit contrôlée. Je pense que trop de réglementations tuent la réglementation. Aujourd'hui, ce qui est important, c'est de se mettre autour de la table, de mobiliser tout le monde autour de cette question de l'eau et de trouver des solutions.

Par ailleurs, tous les opérateurs ont beaucoup insisté sur ce qui nous sépare du consensus et c'est très dommage.

Concernant la réutilisation de l'eau, nous entendons beaucoup ce qui pourrait être fait de la part par exemple du monde économique. Or, il existe aussi beaucoup d'usages de réutilisation de l'eau qui peuvent être faits par les collectivités locales. Aujourd'hui, nous voyons notamment l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des platebandes. Ce sont des choses que nous pouvons faire évoluer. C'est quand nous mettrons tout le monde autour de la table pour parler des sujets et ne pas stigmatiser les opérateurs économiques que nous avancerons.

M. ALBERT :

Nous avons parlé de la réutilisation de l'eau. Nous l'avons dedans.

Mme SCHAEPELYNCK :

Oui mais ce n'est pas assez développé sur les autres usages.

M. ALBERT :

Je veux juste répondre à Mme Schaepeilynck. Aussi bien pour la profession agricole que pour les associations, il peut y avoir une remontée de certaines spécificités. On n'allait pas non plus reprendre tout le Varenne. Tout le monde n'était pas forcément d'accord avec ce qu'il y avait dans le Varenne. Nous ne pouvons pas faire deux poids deux mesures. Soit on en prend d'un côté, soit

on en prend de l'autre. A un moment donné, il faut faire du consensus. Nous l'avons tous vécu avec le Sdage. Avec M. Gandrieau, nous avons travaillé à la virgule, donc nous savons de quoi nous parlons.

Mme AUBERT :

J'avais deux remarques. D'une part, mettre dans la partie C la résilience des écosystèmes aquatiques – cela peut paraître symbolique –, mais je trouve cela dommage. Je pense que la question du grand cycle devrait être dans le numéro 1 en A. Restreindre cela uniquement à la résilience des écosystèmes aquatiques et aux solutions fondées sur la nature, cela me paraît assez réducteur. Il me semble – d'ailleurs, cela a été dit à de nombreuses reprises – que la question du grand cycle conditionne les autres. S'il n'y a plus d'eau dans nos écosystèmes, dans les nappes, dans les espaces naturels, il n'y a rien dans les tuyaux non plus. Je regrette que l'on ait mis à la fin la question des écosystèmes aquatiques comme si c'était la cerise verte sur le gros gâteau du reste.

Deuxième remarque, qu'est-ce qui fait nos spécificités ? M. le Président disait tout à l'heure qu'il y a eu une réunion interbassin. Que disons-nous mais que les autres ne disent pas ou que les autres disent moins ? J'ai peut-être les réponses mais il serait intéressant de savoir ce qui est dit par les six comités de bassin et ce que nous avons à dire de particulier.

Par ailleurs, des chiffres ont été donnés sur nos spécificités géographiques, la longueur de notre littoral, sa variété, le caractère rural et agricole de notre grande région, la valeur patrimoniale... La Loire, ce n'est pas rien. Elle porte aussi des références culturelles, sociales. Il existe tout un patrimoine derrière dans tous les sens du terme. Je trouve que cela manque. Je me demande : si nous mettions Seine-Normandie ou Rhin-Meuse à la place de Loire-Bretagne, la copie changerait-elle ? C'est ce que je voudrais savoir.

Il me semble que notre bassin a des spécificités. Nous en avons parlé. Il a été évoqué aussi un certain nombre d'innovations, d'expériences innovantes, voire exemplaires. J'aimerais que nous creusions un peu cela. Qu'est-ce que Loire-Bretagne a à dire de particulier conformément aux caractéristiques de notre grand bassin ? Nous pourrions aussi illustrer cela avec des réalisations exemplaires d'un bout à l'autre du bassin, du nord au sud, d'est en ouest, d'amont en aval ou autres. Je trouve que cela manque. J'aimerais bien retrouver ce qui fait l'état d'esprit et les spécificités de notre bassin et remettre le grand cycle en 1.

M. ALBERT :

L'inversion des cycles, nous en avons déjà parlé en commission Programme et Planification. Je fais mea culpa pour les techniciens qui avaient très peu de temps pour préparer tout cela. La présentation a commencé par Mme Gallien mais il est vrai que l'ordre peut être important en l'occurrence.

Pour répondre, Loire-Bretagne, pour moi, c'est la solidarité des agences. Avec un territoire grand comme le nôtre, comment pourrions-nous demain apporter ces éléments-là ?

M. ORY :

Je vais me dépêcher d'intervenir pour éviter de le faire devant un amphithéâtre vide. Je comprends bien que l'heure avance. J'ai quand même deux ou trois réflexions.

D'abord un point d'ordre, je ne suis pas le représentant de l'État au sein de cette agence. Je tiens à le dire. C'est la préfète de bassin qui l'est et elle est excellemment représentée par le Dreal. Que les choses soient claires. Je m'exprime comme un soutier de base, un préfet de département qui est venu avec beaucoup d'intérêt assister à ces travaux qui me rappellent que nous sommes bien en France : trop de réglementations, pas assez, oui, non, peut-être...

Au fond, chercher un consensus sur ces sujets, je crois que c'est une gageure. Ce n'est pas le plus important. Ce qui est important, c'est de continuer à avancer. Vous faisiez allusion tout à l'heure à vos engagements d'anciens élus, 1989 si j'ai bien compris. Je pense que nous avons progressé malgré tout. Je ne veux pas sombrer dans l'autosatisfaction mais mesurons ensemble tout ce qui a été fait depuis ces décennies sur ces sujets. Il reste beaucoup à faire.

Ensuite, je voudrais remercier les deux intervenants – non pas des deux retex parce que cela mettrait en colère M. Doron, si j'ai bien compris – mais des retours d'expérience de la Draaf et de l'ARS. Merci pour la qualité et la synthèse de ces retours d'expérience. Je pense que sur l'agriculture, je retrouve assez bien mes petits 49, j'ai envie de dire, parce que nous avons une agriculture très diversifiée – je ne vous apprend rien –, et sur l'ARS, beaucoup de points intéressants aussi.

Je reviens au sujet pour dire que je tiens à saluer la qualité de cette contribution. Pour tout vous dire, je ne l'ai découverte que tout à l'heure. Je connaissais le cahier des charges, je connaissais la commande du ministre, mais je n'avais pas regardé la contribution. Je trouve que le travail de structuration pour répondre aux questions est tout à fait construit, solide, clair et synthétique. Comme préfet de département, cela m'intéresse de le garder sous le coude pour en faire un point d'arrimage, un éclairage sur ces questions que je suis obligé d'aborder, très souvent de piloter comme tous mes collègues préfets de département.

Même si l'organisation de ces enjeux n'est pas forcément le niveau départemental, nous avons, sur un certain nombre de sujets, la main au niveau départemental. Nous avons d'ailleurs beaucoup travaillé avec le conseil départemental. Celui-ci a approuvé récemment un schéma départemental de la gestion de la ressource en eau qui a été largement coproduit État/Département, qui est intéressant et qui, sans surprise, croise un certain nombre des enjeux que vous abordez ici et qui sont repris dans cette contribution, avec en objectif numéro 1 la sobriété. Cela n'étonnera personne.

Qu'est-ce qu'un préfet de département comme moi, devant une contribution comme celle-là, peut faire en restant au fond dans son rôle ? Encore une fois, merci pour la structuration utile du document. Il y a un certain nombre de recommandations qui ont vocation à remonter et que je vais appuyer. Il se trouve que j'ai un lien assez direct avec le ministre qui a commandé ce travail, donc je vais évidemment le faire. Il n'a pas besoin de moi pour cela. Il a ses services. Néanmoins, comme je le vois quand même assez souvent et que nous avons des discussions nombreuses, faciles et fluides, etc., c'est mon rôle finalement de lui en parler très directement et probablement d'ailleurs de lui remettre très directement avec des commentaires. C'est le premier élément.

Ensuite, il y a ce que moi, je peux faire dans vos contributions localement. Je me sens concerné comme préfet de département par un certain nombre de recommandations. Je n'ai pas besoin pour cela de décret ou d'arrêté. Les questions de communication sont essentielles. Je les ai évoquées de façon un peu elliptique ce matin dans mon propos introductif mais la question de communication que nous avons dû conduire sur l'arrêté « sécheresse » par exemple était importante. A quoi bon prendre des arrêtés « sécheresse » si personne ne les connaît, personne ne les comprend et personne ne les met en œuvre ? Comment communiquer ?

Puis derrière, il y a plus fondamentalement la communication sur la sobriété. Je n'ai pas besoin du gouvernement pour communiquer tout seul dans le département sur la sobriété. Je le fais d'ailleurs et depuis cet été, nous le faisons régulièrement. Nous avons un petit matériel de communication que nous repassons sur nos sites, sans aucune originalité mais nous espérons avec un peu d'efficacité, ou mieux encore, d'efficience.

L'autre sujet qui m'intéresse, ce sont les questions de conditionnalité, notamment celle des aides que je maîtrise à mon niveau de préfet de département. Vous avez évoqué à raison la DETR et la DSIL. Ce sont des aides qui sont dans la main des préfets, mais pas tout seuls, il y a des élus ici qui, pour certains, sont membres des commissions DETR, donc nous travaillons ensemble. C'est intéressant localement de décliner et de réfléchir à de la conditionnalité sur ces aides ; certes pas toutes – ne nous racontons pas d'histoire –, mais probablement sur un certain nombre de projets d'équipement, nous pourrions aller plus loin dans cette direction.

Sur les questions de zones soumises à contraintes environnementales, il se trouve que j'en ai deux en cours d'élaboration dans le département sur la protection des captages. Vous voyez bien qu'il y a dans ces remontées que vous allez faire, ces propositions que vous allez faire, des sujets qui sont à usage direct, opérationnel pour le préfet de département que je suis.

C'est un peu la réaction un peu rapide que je voulais avoir. Ce n'est pas la seule affaire de l'État : « Vous savez, le préfet, il a le dos large... ». J'ai les adducteurs sollicités. Il faut quand même dire les choses. Néanmoins, il ne peut pas le faire tout seul. Il faut aussi que les élus, nos élus locaux, nos parlementaires à leur niveau nous y aident. Je suis rentré dans le corps préfectoral sur un malentendu. Je croyais que j'allais faire appliquer des lois et règlements. Je passe mon temps à

faire le contraire, à voir comment on peut – je ne vais pas dire les contourner –, mais les rendre applicables. Il faut quand même dire les choses.

Il faut aussi, à un moment, que nous soyons cohérents ensemble. Nous ne pouvons pas d'un côté parler de renaturation des villes, des communes, ce qui est évidemment un impératif, et de l'autre contester le ZAN (zéro artificialisation nette). Comment allons-nous faire ? Il va bien falloir se mettre autour de la table et trouver des points d'équilibre et ce n'est pas la seule affaire du représentant local de l'État. C'est bien l'affaire de toutes celles et ceux qui sont parties prenantes sur ces sujets absolument essentiels.

Voilà ce que je voulais vous dire très simplement. J'ai pris beaucoup d'intérêt à ce débat. Encore une fois, cette contribution, je la trouve de grande qualité. Je la répercuterai directement au Ministre. Je pense que pour moi et pour mes collègues des autres départements, elle sera une orientation, un cadre qui va nous aider dans le travail qui aujourd'hui nous mobilise de plus en plus. Il faudra que nous soyons capables de donner du corps à ce que nous appelons la transversalité de nos politiques, l'interministériel bien sûr, mais nous allons aussi avoir dans le territoire à disposition le fonds vert. C'est considérable. Nous allons avoir 2 Md€. Nous avons appris que la Caisse des dépôts, qui a des ressources comme chacun le sait, abonde à hauteur de 1 Md€ de prêt ou de subvention et 200 M€ de cash sur l'ingénierie. Ce n'est pas rien.

Il va falloir que nous prenions tous ces leviers avec toujours la même grille de lecture : la résilience des territoires et la sobriété. C'est mon cahier des charges, à mon niveau de préfet de département. Merci encore, M. le Président, de m'avoir fait signe pour participer à vos travaux.

M. le Président :

M. le Préfet, nous avons bien fait de vous inviter. Vous êtes proche du bon Dieu, c'est important. Merci à vous.

Je vous donne les prochaines dates de réunion du comité de bassin : le 6 avril, le 5 juillet et le 7 décembre.

Puis, je vais insister sur deux ou trois choses. D'abord, je félicite les collègues pour le travail qui a été réalisé. Ensuite, je vous ai dit qu'il ne faut pas qu'il y ait de frustration dans cet exercice. Le CNE va faire des propositions. J'ai même appelé mes collègues des conseils régionaux qui le souhaitent à faire des contributions, dans le cadre de leur SRADDET par exemple. Nous avons l'Association des départements de France. Nous verrons les Intercommunalités de France dans quelque temps pour leur demander comment elles voient la cohérence de leurs politiques publiques. Tout le monde va devoir balayer devant sa porte. Il y en a pour tout le monde dans ce dossier – c'est intéressant –, y compris le consommateur. Toutes les activités sont concernées.

J'insisterai sur deux ou trois points dont nous avons parlé ce matin. Cela répondra en partie aux questionnements de Mme Aubert. Il faut effectivement que nous ressortions la spécificité de Loire-Bretagne. C'est quoi ? C'est la ruralité. C'est plutôt un territoire qui, en matière de redevances, est défavorisé pour les raisons que nous connaissons puisque nous n'avons pas beaucoup d'industries et nous avons une population relativement... C'est un vrai sujet quand on s'occupe du grand cycle de l'eau. C'est un vrai sujet quand on va devoir travailler sur les PSE ou autres. Il y a donc un problème d'équité qui fonctionnait bien sur le petit cycle (plus je consomme plus je paie), mais qui a du mal à trouver son écho sur le grand cycle. Là, il y a un problème de financement.

La deuxième chose qu'il faut souligner et qui a été dite ce matin, c'est l'incohérence totale entre le périmètre hydrographique et le périmètre politique. Cela ne peut pas durer. Il faut des contrats de gouvernance dans les périmètres hydrographiques. A un moment donné, il faut qu'il y ait de la légitimité à tout cela. Je ne peux pas avoir des décisions hydrographiques qui ne tiennent absolument pas compte des décisions politiques de SCoT, d'industrie, etc. L'inverse est aussi valable. Moi qui suis Breton, nous savons bien que c'est l'aménagement du territoire et le développement économique qui fait la qualité de l'eau des fleuves. Ce n'est pas autre chose. Si la politique d'aménagement du territoire et de développement économique ne parle pas à la politique de l'eau, ce n'est même pas la peine de commencer. Il faut donc une cohérence des politiques publiques au niveau de l'État mais aussi au niveau des territoires.

Quand je vois le SRADDET par exemple, on demande la compatibilité au plan régional des déchets. C'est parfait. Sur l'eau, on demande quoi ? Rien ou si peu. Il y a quand même parfois des choses qui pourraient être, au moins dans les stratégies « climat », dans les stratégies

« résilience » ou autres, beaucoup plus coordonnées. Il faut une cohérence de la politique publique pour tout le monde, y compris pour l'État. Nous avons l'État-Draaf. Nous avons l'État-Dreal. Nous avons l'État policier. Nous avons l'État sécurité... Il y en a pour tout le monde là aussi. Cohérence, gouvernance et financement...

En l'occurrence, j'ai une proposition et je voudrais bien que vous en parliez au ministre, M. le Préfet. Aujourd'hui, en France, plus vous imperméabilisez, plus vous consommez et plus vous avez de DGF, plus vous avez de fiscalité et plus vous avez d'aides publiques. A l'inverse, plus vous préservez le bien commun (les zones humides, le bocage, les PSE et tout le reste), vous n'avez plus que contraintes pour le propriétaire, pour l'exploitant agricole et pour l'aide publique : rien...

Si nous voulons changer, il faut commencer par le regard et arrêter de dire que toutes ces questions, c'est de la décroissance. Non, ce n'est pas de la décroissance, c'est de la protection d'un bien commun essentiel à la vie et au développement économique. Il faut peut-être rémunérer un peu plus ces gens-là pour les encourager à faire. Cela m'apparaît essentiel. C'est assez simple.

Puis, j'ai un point de divergence avec mes collègues présidents de comités de bassin. Le plafond mordant, je ne l'aime pas non plus évidemment, surtout que nous, on dépense notre argent. Par contre, il y a des agences qui ne dépensent pas tout leur argent. Ensuite, quand les parlementaires sont en train d'essayer de trouver des économies, ils regardent là où il reste encore de l'argent dans la caisse. Ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est la péréquation entre agences. Si nous avons plus, nous ferions plus. Là, il y a une vraie question compte tenu encore une fois de la taille du territoire. Le plafond mordant, vous remarquerez que c'est pour préserver la biodiversité qui est le même sujet que le nôtre. Nous aurions une agence de l'eau et de la biodiversité... Je ne vais pas vous en demander trop, M. le Préfet, mais franchement, là aussi, on aurait pu faire plus simple.

En tout cas, je préfère que nous regardions le grand cycle sous l'angle fiscalité, fonds Barnier, GEMAPI... Il y a des leçons à tirer de tout cela. Là, il y a un financement important à mettre en place. Il faut également écrire, comme Mme Aubert l'a dit tout à l'heure, les spécificités de Loire-Bretagne parce que je pense que nous avons des spécificités à mettre en avant.

D'ailleurs, Sandrine Le Feur, Mme la Députée, je me permets de vous faire une proposition. Alain Rousset a réuni tous les parlementaires de son bassin pour parler de ces sujets. Nous allons prendre cette initiative au niveau Loire-Bretagne. Nous allons réunir, avec les collègues concernés, les parlementaires. Nous irons à Paris pour parler du sujet et de nos propositions.

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous avons été un peu longs, je m'en excuse. Je vous remercie d'avoir assisté jusqu'à la fin. Je vous souhaite un bon retour, notamment ceux qui vont avoir un long déplacement, et au plaisir de vous retrouver.

La séance est levée à 16h53.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du mardi 29 novembre 2022
(à 10h au Centre des congrès d'Angers)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite M. MOELO Didier
P	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	Mme LE SAINT Florence Mme DELMOULY Véronique
A	Mme ARCANGER Jacqueline		
P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
A	M. AUZEMERY Alain		
A	Mme AVEZARD Cécile		
A	Mme BARANGER Hélène		
A	M. BARRY Philippe		
A	M. BAYLE Pierre		
A	M. BEAUDOIN David		
R	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme Laure LETESSIER	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
A	Mme BERNARD Nathalie		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BERTHIER Emmanuel		
A	Mme BERTRAND Julie		
A	Mme BERVAS Viviane		
A	Mme BESSIN Sabine.		
P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
P	M. BOCK François	SIGNÉ	Mme GERVES Valérie
P	M. BODENES Jean-Michel		
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. GAULANDEAU Claude
A	M. BOIVENT Joseph		
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	SIGNÉ	M. MENIER Jean-René
A	M. BONNEFOUS Nicolas		
P	M. BORDEAU Bruno	SIGNÉ	
A	Mme BOUVET Françoise		
A	M. BRIDET Jean-François		
P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	Mme FISSELIER Maëlle
P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	M. PERROCHON Serge

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	Mme AVEZARD Cécile Mme PERTHUISOT Johanne
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. RIOL Pierre Mme BOUVET Françoise
A	Mme BUCCIO Fabienne		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. RIOL Pierre Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane
P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	Mme MEDARD Alice-Anne M. MARTIN (à partir de 12h10)
A	M. CASTANET Philippe		
A	M. CATHONNET Philippe		
P	Mme CHALOT Marion	SIGNÉ	
P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	Mme PEYSSELON Valérie
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
A	Mme DAVAL Catherine		
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	
P	M. DE PAUL Camille	SIGNÉ	M. LOUVET Thomas

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme FOURTUNE Marion
P	Mme DELATTRE Flavie	SIGNÉ	M. GRELICHE Eric
A	Mme DELMOULY Véronique		
R	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Dorothée JEHAES	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre M. ROBINE Franck
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	M. MARTIN Lionel
A	M. DOUCET Claude		
P	Mme DUBOIS Marielle	SIGNÉ	Mme KERBORIOU Edwige
A	M. DUPUY Paul-Henry		
A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
A	Mme ENGSTROM Régine		
P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	Mme BERNARD Nathalie M. SCHWARTZ Wilfried
P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	M. MARCHEGAY David Mme BESSIN Sabine.
A	M. FERRAND Emmanuel		
P	M. FISSE Eric	SIGNÉ	M. BERTHIER Emmanuel Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
A	Mme FISSELIER Maëlle		
A	M. FOUILLET Olivier		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme FOURTUNE Marion		
A	M. FRECHET Daniel		
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	M. VACHELARD Jean-Luc
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	M. MARTINS Elmano M. LE GOFF Roger
P	Mme GARAND Annabelle	SIGNÉ	Mme MAHE Laurence
P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	
A	M. GAULANDEAU Claude		
P	Mme GERARD Barbara.	SIGNÉ	
A	Mme GERARD Faustine		
A	Mme GERVES Valérie		
A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		
A	Mme GOUACHE Florence		
P	Mme GOUIN Véronique	SIGNÉ	Mme BARANGER Hélène
A	M. GRELICHE Eric		
A	Mme GRIVOTET Françoise		
P	M. GUERET Jean-Pierre	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	M. EL ARRASSE Abdelmajid
A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
A	M. GUYON Didier		
P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	M. MASSON Rodolphe M. MULLIEZ Stéphane
P	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	Mme GRIVOTET Françoise
P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
A	M. HERVE Pascal		
P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
A	Mme HUET Solange		
A	M. JALLET Sébastien		
R	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	M. DUPUY Paul-Henry M. STOUMBOFF Michel
A	Mme KARAMANLI Marietta		
A	Mme KERBORIOU Edwige		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme KERGUILLEC Véfa		
A	M. LABBE Joël		
P	M. LABROUSSE Mathieu	SIGNÉ	M. MATHIEU Sylvain
A	Mme LAMOUR Marguerite		
A	Mme LAVAURE Anouk		
P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	
P	M. LE COAT Robert.	SIGNÉ	
A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
P	Mme LE FEUR Sandrine	SIGNÉ	
P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ (jusque 11h50°)	
A	M. LE GOFF Roger		
A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
A	M. LE NILIOT Philippe		
P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
A	Mme LE SAINT Florence		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
R	M. LEBAS Olivier R. par M. Eric FISSE	SIGNÉ	
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
A	M. LEGENDRE Rodolphe		
P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
P	M. LEIBREICH Johann	SIGNÉ	Mme BERTRAND Julie M. PUYRAZAT Michel
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
A	M. LOUVET Thomas		
A	Mme MAHE Laurence		
R	M. MAILHOS Pascal R. par Mme Dorothée JEHAES	SIGNÉ	
A	M. MARCHEGAY David		
R	M. MARTIN Didier R. par Mme Nolwenn BRIAND	SIGNÉ (jusque 12h10)	Mme BUCCIO Fabienne
A	M. MARTIN Lionel		
A	M. MARTINS Elmano		
P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	M. HERVE Pascal

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. MASSON Rodolphe		
A	M. MATHIEU Sylvain		
P	Mme MATHYS Nicolle	SIGNÉ	
A	Mme MEDARD Alice-Anne		
A	M. MENIER Jean-René		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	Mme DAVAL Catherine M. VAURS Christophe
P	Mme METAYER Béatrice	SIGNÉ	
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
A	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane		
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ (jusque 11h52)	Mme ROUSSET Nathalie Mme ARCANGER Jacqueline
P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	Mme RAPOSO Sophie
A	M. MOELO Didier		
P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
A	M. MULLIEZ Stéphane		
A	M. MURZI Lucien		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
A	M. NOYAU Philippe		
P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	SIGNÉ	
A	M. PAGESSE .Pierre		
P	M. PATEY Philippe	SIGNÉ (jusque 13h42)	
P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	M. FRECHET Daniel M. MURZI Lucien
A	M. PERROCHON Serge		
A	Mme PERTHUISOT Johanne		
A	Mme PEYSSELON Valérie		
P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
A	M. POINSSOT Christophe		
P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	M. PAGESSE .Pierre
P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François M. GUITTON Jean-Sébastien
P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. PUYRAZAT Michel		
A	M. PUYRAZAT Michel		
A	Mme RAPOSO Sophie		
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	M. VINCENT Patrick M. POINSSOT Christophe
A	Mme RIFFAUD Samia		
A	M. RIGLET Jean-Luc		
A	M. RIOL Pierre		
A	M. ROBINE Franck		
P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
A	Mme ROUFFET-PINON Andrée		
A	Mme ROUSSET Nathalie		
A	M. SALAUN Eric		
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. GUYON Didier M. VALLEE Mickaël
A	M. SCHWARTZ Wilfried		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ (jusque 13h42°)	M. NOYAU Philippe M. BONNEFOUS Nicolas
P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé
A	M. STOUMBOFF Michel		
A	M. TRETOUT Olivier		
A	M. UZENAT Simon		
A	M. VACHELARD Jean-Luc		
P	M. VALETTE Charles	SIGNÉ	M. FERRAND Emmanuel
A	M. VALLEE Mickaël		
A	M. VAURS Christophe		
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
A	M. VIAL Christophe		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme de THIRSANT Marie-Paule		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	155

Présents : 87
Dont représentés : 7
Pouvoirs donnés : 68
Absents : 48

Quorum 1 / 2 de 179 = 90

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	M. DINGREMONT Benoît	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	M. LAMOTTE Damien	
A	Mme MONNIER Véronique	

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du mardi 29 novembre 2022
(à 10h au Centre des congrès d'Angers)

Liste - Agence
 - Autres invités

Participaient également

	NOM	ÉMARGEMENT
P	M. BIROT Robert <i>Président des amis des moulins de Vendée</i>	SIGNÉ
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
P	M. CHAUVIERE Romain	SIGNÉ
P	M. FOURNIER Daniel <i>Président des moulins d'Anjou</i>	SIGNÉ
P	M. GRIVEAU Patrick <i>Président des amis des moulins de Loire-Atlantique</i>	SIGNÉ
P	Mme LEBOULENGER Michèle <i>Membre de la CLE Evre-Thau-Saint Denis</i>	SIGNÉ
A	M. LUSTGARTEN Boris <i>Président des amis des moulins et riverains des Deux-Sèvres</i>	
P	Mme MOREL Noémie	SIGNÉ
P	Mme NOZACH Marie-Noelle	SIGNÉ
P	M. ORY Pierre <i>Préfet de Maine-et-Loire</i>	SIGNÉ
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ
P	M. TRAN Vincent	SIGNÉ